



CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 MAI 2016

*Compte-rendu de la séance du
Conseil municipal du 4 avril 2016*

TOME 2

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Présents :

Franck RAYNAL (*jusqu'à l'aff 2016_087*) - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU (*à partir de l'aff 2016_078*) - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI (*à partir de l'aff 2016_078*) - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Jean-François BOLZEC (*à partir de l'aff 2016_080*) - Zeineb LOUNICI (*à partir de l'aff 2016_078*) - Pierrick LAGARRIGUE - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Dominique POUSTYNNIKOFF (*à partir de l'aff 2016_080*) - Benoît RAUTUREAU (*à partir de l'aff 2016_080*) - Karine PERES - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD (*à partir de l'aff 2016_078*) - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU
Patricia GAU	procuration à	Irène MONLUN (<i>jusqu'à l'aff 2016_077</i>)
Stéphane MARI	procuration à	Naji YAHMDI (<i>jusqu'à l'aff 2016_077</i>)
Zeineb LOUNICI	procuration à	Fatiha BOUAKKAOUI (<i>jusqu'à l'aff 2016_077</i>)
Stéphanie JUILLARD	procuration à	Pascale PAVONE (<i>jusqu'à l'aff 2016_077</i>)
Jean-François BOLZEC	procuration à	Jean-Pierre BERTHOMIEUX (<i>jusqu'à l'aff 2016_079</i>)
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Pierrick LAGARRIGUE (<i>jusqu'à l'aff 2016_079</i>)
Benoît RAUTUREAU	procuration à	Éric MARTIN (<i>jusqu'à l'aff 2016_079</i>)
Franck RAYNAL	procuration à	Éric MARTIN (<i>à partir de l'aff 2016_088</i>)

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

Monsieur le Maire commence par expliquer que « *ce conseil municipal a un horaire un peu inhabituel car un exercice Attentat aura lieu place des Quinconces à 20 heures mobilisant l'ensemble des pouvoirs publiques sous l'autorité de la préfecture en présence du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de la Santé. C'est ce qui justifie que je quitte ce conseil municipal vers 20 heures et Éric MARTIN prendra la présidence.* »

Monsieur le Maire ajoute que sur table se trouve un complément au document budgétaire consistant en un rapport au Conseil Municipal sur l'Égalité femmes/hommes. C'est une nouvelle obligation qui s'impose à l'ensemble des collectivités à partir du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée d'observer une minute de recueillement en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles et de Lahore, sans oublier l'ensemble des atrocités qui ont lieu en Afrique Centrale à peu près quotidiennement.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur DESPUJOLS remarque que : « *Nous avons une remarque factuelle sur la page 38 du compte-rendu qui concerne la délibération sur les tarifs des séjours d'été 2016. Nous ne retrouvons pas le déroulement du conseil tel qu'il s'est passé ce soir-là et tel qu'il figure dans l'enregistrement de la séance.*

Pour rappel, cette délibération a en effet fait l'objet d'un premier vote, où nous nous sommes abstenus. Puis six délibérations plus tard, vous y êtes revenu pour donner la parole à Monsieur MAGES qui nous a expliqué qu'il y avait eu une inversion dans les tableaux des tarifs et vous avez alors procédé à un deuxième vote, ce qui n'apparaît pas dans le compte-rendu écrit. Donc, nous vous demandons de bien vouloir procéder à une deuxième rédaction de cette partie du compte-rendu du conseil municipal du 15 février dernier reprenant ces éléments et soit ainsi conforme à la réalité des faits. »

Monsieur le Maire confirme que cela s'est bien passé ainsi et qu'il sera procédé à la modification dans le compte-rendu du conseil municipal actuel.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** ajoute qu'une nouvelle Directrice Générale Adjointe des services, en la personne de Madame Marie-Pierre GAÏFFAS, arrivera au 1^{er} mai prochain.

aff n°DEL2016_077 : Exercice 2015 - Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal

Aux termes de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal arrête les résultats de l'exercice 2015, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_078 : Exercice 2015 - Approbation du Compte administratif

Monsieur le Maire déclare : « *Comme vous le voyez sur le diaporama, les recettes ont augmenté en dépit d'une forte baisse de la Dotation Globale de Financement, grâce en particulier à une progression des recettes de fiscalité locale et à une croissance exceptionnelle des droits de mutations. Autant d'éléments qui incitent à la plus grande prudence pour l'avenir.*

D'abord, un focus sur la DGF, vous pouvez constater qu'après avoir stagné pendant quelques années, notre DGF a subi plusieurs baisses successives et ça n'est d'ailleurs pas terminé, nous le verrons au niveau du BP. Donc, une DGF qui chute brutalement malgré la croissance démographique telle qu'elle a été enregistrée dans les données de l'INSEE au 1^{er} janvier. Cette année, nous sommes 61 760 Pessacais, soit 2,5 % de progression par rapport à l'année précédente.

Je le signale parce que cela veut dire que nous sommes plus nombreux, donc avec plus de besoins. Cela signifie également que la chute aurait été encore plus dure si nous n'avions pas connu cette augmentation de la démographie puisque la DGF est assise également sur une part de calcul qui s'appuie sur les chiffres de la population présente sur chaque ville.

Cette baisse n'est pas spécifique à Pessac. Elle s'exerce avec la même brutalité sur l'ensemble des villes et des collectivités puisque les départements et les régions sont soumis à la même diète budgétaire. Ceci fait écho à l'effort budgétaire de la nation qui doit être mené et ces éléments supposent que chaque collectivité soit extrêmement soucieuse de son équilibre budgétaire et ait à cœur de maîtriser les dépenses.

Pour Pessac, cette baisse de la DGF a été compensée, non pas par une autre subvention venant d'autres pouvoirs publics, mais par le dynamisme de la fiscalité directe locale qui a progressé, non pas parce que nous avons augmenté les taux de fiscalité puisqu'ils sont inchangés depuis maintenant 3 ans, mais tout simplement parce que les bases elles-mêmes ont été augmentées, d'une part par le taux de revalorisation adopté par le Parlement comme chaque année et aussi du fait de la progression du nombre de logements sur lesquels sont assises les bases de la fiscalité directe locale. Le total s'établit à presque 41 millions d'euros.

Concernant l'augmentation des taux de fiscalité locale sur la période de 2008 à 2015, alors qu'il y a eu une augmentation cumulée de 6,6 % sur la mandature précédente entre 2010 et 2012, ils sont demeurés inchangés depuis le début de la mandature.

Les droits de mutation quant à eux sont demeurés assez importants mais c'est une recette sur laquelle on ne peut pas appuyer car trop incertaine d'une année sur l'autre.

La part de la fiscalité directe locale représente 62 % de nos recettes ce qui est considérable et qui montre à la fois notre taux d'indépendance, d'autonomie, par rapport aux dotations de l'État. Nous faisons partie des collectivités qui ont une bien plus grande autonomie que ne l'ont les départements et les régions qui dépendent pour une part bien plus grande des dotations. Mais nous sommes touchés par leur baisse puisque nous voyons que la part relative de la DGF était à 12 % en 2015, a baissé par rapport à l'année précédente et continuera de baisser en 2016 et encore en 2017.

D'autres recettes doivent être distinguées. Bien sûr la dotation de solidarité Bordeaux Métropole, les droits de mutation, les produits des services, quelques compensations fiscales qui sont issues directement de décisions prises par l'État d'exonérations de taxes locales et la règle veut que l'État compense. Nous avons également la Dotation de Solidarité Urbaine. Nous ne savons pas jusqu'à quand nous continuerons de la percevoir. La réforme de la DGF qui comprend la réforme de la DSU n'est pas aboutie puisque le Gouvernement en a reporté l'application en 2017 sachant que nous ne connaissons pas l'exacte règle qui régnera et nous aurons sans doute la surprise au moment de la loi de finances fin 2016 pour l'année 2017. Nous avons aussi la taxe d'électricité dont nous avons d'ailleurs voté le taux lors d'un précédent conseil et quelques autres recettes qui ne sont pas majoritaires.

Nous voyons que les recettes en 2015 ont continué de progresser grâce aux éléments que nous avons soulignés à hauteur de 65,57 millions d'euros, soit 2 millions d'euros de plus qu'en 2014, et en dépit d'une baisse de 2 millions d'euros de la DGF. Ce qui montre bien la compensation que nous avons été obligés de faire et qui, s'est fort bien trouvée, je dirais, pour nous permettre d'équilibrer ce budget 2015 et nous inciter à une très grande modération pour l'année suivante.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'augmentation constatée en 2015 est essentiellement due à des décisions nationales, puisque ce sont exclusivement les charges de personnel qui ont augmenté de près de 2 millions d'euros par rapport à 2014. 2014 qui était elle-même en augmentation de pas tout à fait 2 millions d'euros par rapport à 2013.

Comment expliquer cette augmentation ? Elle est due aux $\frac{3}{4}$ à des décisions nationales. Vous voyez l'évolution de la masse salariale depuis maintenant 10 ans, une très très forte augmentation entre 2006 et 2007, puis entre 2008 et 2009 et puis nous arrivons entre 2014 et 2015 avec une évolution de 5,85 % qui se répartit de la manière suivante : 4,2 % liés à des décisions qui ne dépendent pas de nous (mise en application en année pleine des rythmes scolaires pour 2,4 %, revalorisation des catégories B et C pour 0,80 % et le GVT lié à l'ensemble du statut de la Fonction publique pour 1%) et 1,65 % liés à des décisions communales (renforcement des équipes de police municipale et un poste à la Culture).

Je ne dis pas ça pour me dédouaner du sujet parce que c'est trop. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Nous avons l'ambition de compenser les hausses voulues nationalement par des mouvements de baisse des dépenses liés à des décisions Ville. Cela n'a pas été possible sur l'année 2015. Nous avons redressé la situation pour qu'en 2016, la situation se trouve dans une bien meilleure orientation. Je peux d'ores et déjà vous assurer que les dépenses de

personnel en 2016 sont conformes aux prévisions que nous avons été amenés à établir et que nous voterons en budget primitif.

Les charges générales sont revenues au niveau de 2008. Ce qui montre que nous avons gommé près de 10 ans d'évolution pour arriver à une modération et à une sobriété, qu'il faudra cependant poursuivre.

Les charges de gestion ou contribution auprès de nos partenaires associatifs et CCAS ont été maintenues à 11,08 millions d'euros. C'est un effort qui n'a pas été possible pour la plupart des autres collectivités. Le Département, la Région ou la Métropole et de nombreuses villes alentours ont du baissé leurs participations.

Globalement, hors effets rythmes scolaires (1,5 millions d'euros), les dépenses de fonctionnement ont été cette année maîtrisées et se situent à 57,72 millions d'euros. Cela montre bien l'effet de cette charge supplémentaire, très partiellement compensée par l'État et la CAF, qui a pesé et qui continuera de peser sur la Ville.

Nous voyons également qu'entre 2014 et 2015, nous avons accru les dépenses de 3,9 millions d'euros sachant que l'essentiel était dû à l'évolution des rythmes scolaires. A titre de comparaison j'ai souhaité vous éclairer sur ce qui avait été fait entre 2008 et 2009 où sans qu'il y ait eu les mêmes circonstances les dépenses avaient été augmentées de 4,5 millions d'euros.

Concernant les dépenses d'investissement, avec 62 % de dépenses d'investissement mandatées et 89 % soit mandatées soit engagées, c'est un chiffre qui nous satisfait dans la mesure où il montre une montée en charge dans les opérations d'investissement sur l'année 2015 et qui devra se poursuivre. Nous avons coutume d'établir des prévisions dans les collectivités et celles-ci ne sont souvent que très partiellement exécutées.

Les dépenses réelles d'investissement mandatées s'élèvent à 10,75 millions d'euros avec un certain nombre d'opérations qui ont déjà été démarrées comme le réaménagement de l'école primaire Joliot Curie (0,6 M€), réalisation du complexe sportif de Bellegrave – début des études (0,5 M€), rénovation des tennis de Camponac (0,5 M€), divers travaux de voirie et d'éclairage public (0,9%), des opérations sur les places, parcs et le cimetière (0,4 M€), la mise aux normes des chalets de Saint Lary, des travaux dans les groupes scolaires, le remboursement anticipé d'emprunt (1,6 M€) et enfin le remboursement de l'annuité de la dette (0,8 M€).

Concernant les dépenses d'investissement engagées qui s'élèvent à 3,59 millions d'euros, elles concernent le réaménagement de l'école primaire Joliot Curie, des travaux à l'école de l'Alouette, le câblage de groupes scolaires dans le cadre du plan numérique des écoles, les travaux du hall des sports Roger Vincent 1, la rénovation des chalets de Saint Lary et enfin des opérations d'enfouissement et de réseaux d'éclairage public.

En face de ces dépenses, il y a les recettes d'investissement pour 12,92 millions d'euros avec le Fonds de compensation de la TVA (1,95 M€), des subventions d'investissement (0,7 M€), un excédent de fonctionnement 2014 affecté à 2015 (4,04 M€), le refinancement de l'emprunt remboursé par anticipation (1,6 M€), un recours à l'emprunt (0,9 M€) et enfin une part d'autofinancement pour (3,6 M€).

Ceci nous amène à parler de l'état de la dette qui est totalement stabilisée, contrairement à ce qui a pu être affirmé par certains. La dette, dont vous voyez l'évolution sur les dix dernières années, a connu une augmentation exponentielle en 2011 et 2012 pour ensuite atterrir sagement jusqu'à aujourd'hui à 9,90 millions d'euros. Je rappelle que l'état de la dette par habitant s'est établi à un niveau extrêmement faible par rapport aux communes de la même strate, puisque nous avons à peu près 10 % de ce que connaissent la moyenne des communes de même niveau. Ce n'est pas pour autant que nous ambitionnons d'augmenter notre dette mais cela nous laisse la possibilité d'envisager des opérations d'investissement de manière relativement sereine même si nous ne recourons à l'emprunt qu'en dernière extrémité. Mais il est sain qu'il y ait un volant d'emprunt dans une collectivité, puisque nous finançons par l'emprunt, donc sur le long terme, des opérations d'investissement qui elles-mêmes trouvent à satisfaire des besoins sur le même terme.

L'annuité de la dette elle-même est en légère baisse à 1,186 million d'euros.

Le résultat du compte administratif, ce sont des réalités tout à fait comptables qui nous permettent d'arriver au résultat net. Nous avons eu un excédent de fonctionnement de 2,78 M€ ce qui permet de montrer une gestion saine - elle aurait été d'autant plus intéressante si nous n'avions pas du subir cette baisse forte des dotations de l'État – et un besoin de financement d'investissement de 1,42 M€. Ce qui donne un résultat de clôture avant report de 4,2 M€. A cette somme, nous devons soustraire les dépenses d'investissement reportées (3,59 M€) et ajouter les recettes d'investissement reportées (1,45 M€). Ce résultat net s'établit à 2,06 millions d'euros pour l'année 2015. Ce qui est un motif de très grande satisfaction.

En conclusion, cette année 2015 est la première année dans laquelle nous avons pu exercer pleinement notre responsabilité. 2014 était un exercice qui avait été déjà largement entamé et qui n'a pu être corrigé que par des décisions budgétaires qui n'ont trouvé à s'appliquer qu'en deuxième partie d'année.

L'évolution des dépenses a montré une très grande maîtrise concernant les dépenses de charges générales, c'est à dire les dépenses de fonctionnement quotidien, puisqu'elles ont baissé. Parallèlement, nous avons maintenu notre effort en faveur du mouvement associatif et du CCAS. Les seules augmentations que nous avons connues concernent les dépenses de personnel dont l'évolution au ¾ a été conditionnée par des éléments qui nous échappent. Ainsi, le fait que l'État décide d'augmenter le point d'indice de la Fonction publique pour l'année prochaine, même si les fonctionnaires peuvent s'en réjouir, est un élément qui vient alourdir la charge que nous aurons à payer en 2016 et en 2017.

Si nous faisons un bref retour sur le résultat en terme de fonctionnement, nous pouvons nous satisfaire d'un résultat de nature à équilibrer les comptes pour le fonctionnement de la Ville et plus qu'équilibrer puisque cela nous permet d'avoir un autofinancement non négligeable qui nous a permis, et qui nous permettra, en 2015 et 2016, de pouvoir honorer nos engagements face aux Pessacais en matière d'objectifs d'investissements. Ces investissements ont progressivement mûris pendant l'année 2015 et vont aboutir à un plein régime en 2016 et pour les années suivantes. C'est notre engagement. C'est notre volonté. C'est le besoin de la Ville de Pessac et de l'ensemble des Pessacais de pouvoir compter sur des équipements de qualité, en nombre suffisant, en particulier dans les domaines qui nous tiennent à cœur que sont l'éducation et le sport. D'autres éléments d'investissement évidemment sont très importants notamment en ce qui concerne la gestion de l'espace public.

Notre engagement en faveur des maisons de quartier, de la Maison des Associations se verra encore un peu plus pendant l'année 2016.

Une année 2015 qui voit une bonne prise en main par la nouvelle municipalité de l'ensemble de son destin en dépit de conditions externes extrêmement défavorables. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « Je tenais à vous remercier de cette présentation que j'ai trouvé en grande partie plus technique que politique mais vous avez abordé à la fin la question de vos objectifs et de vos priorités. Je dois dire que pour les membres de l'opposition elle vient heureusement compenser des présentations très succinctes en commission. Donc mes remarques sont largement fondées sur ce que nous avons eu à notre disposition.

Comme vous l'avez dit vous-même, la présentation de ce compte administratif, et nous aurons tout à l'heure le budget primitif 2016, nous donne désormais un tableau complet de votre gestion municipale et de vos choix après deux ans de mandat.

Nous sommes tous conscients du poids du contexte national, que vous avez rappelé et qui sera rappelé aussi lors de la présentation du budget. La baisse des dotations de l'État pèse sur toutes les collectivités, ainsi l'augmentation des aides au RSA pèse-t-elle très lourdement sur le Département. Il y a cette annonce imprévue de l'augmentation des fonctionnaires qui arrive après plusieurs années de gel et qui impactera la construction des budgets. De façon générale, pour toutes les collectivités, il y a ces nécessités de rechercher des économies supplémentaires.

Vous avez souligné que sur Pessac il n'y a pas que du négatif puisque nous avons la chance d'avoir une fiscalité relativement dynamique. Vous avez souligné le côté fluctuant pour les droits de mutation. On voit aussi dans les recettes de fonctionnement une stabilité de la DSU qui a quand même été la bienvenue, une quasi stabilité de la dotation de solidarité, etc... Donc des éléments qui permettent aussi de compenser, certainement pas en totalité, mais qui jouent quand même par rapport à cette baisse des dotations.

J'en viens maintenant à certains des chiffres que vous avez présenté, par rapport à la feuille de route soumise depuis le début de votre mandat, qui est donc d'investir davantage, d'avoir une politique d'investissements dynamique, de maîtriser et de baisser les dépenses de fonctionnement, de ne pas augmenter les impôts, de maîtriser les charges de personnel tout en garantissant une qualité de service rendu aux Pessacais.

Sur les investissements, vous avez rappelé vers la fin de la présentation et vous vous en êtes félicité que 62 % des dépenses d'investissement étaient mandatées ; vous nous avez montré aussi qu'un certain nombre d'opérations étaient engagées. Dans le document de synthèse sur le compte administratif (page 13), on voit cependant que le taux de réalisation s'est dégradé puisqu'il était à 64,9 %. Des programmes n'ont pas été lancés comme la Villa Clément V pour les associations. Le projet d'aménagement du Bourgaillh a été différé de même que l'importante restructuration des écoles de Jean Cordier.

Si on regarde aussi les dépenses réelles, le chiffre de 10,8 a été rappelé. Certes, par rapport à l'an dernier, c'est mieux. Puisque l'an dernier c'était 9,5 millions d'euros. Mais en 2013, nous en étions encore à 12,71 M€. Donc cela reste inférieur aux dépenses d'investissement précédents, en fin de mandat quand toutes les conditions ne sont pas forcément réunies pour lancer des opérations. On y compte aussi le remboursement anticipé de l'emprunt et si on retire les 1,6 millions, on tombe encore plus bas. Les investissements ne paraissent pas à la hauteur du dynamisme que vous affichiez à la fin de votre présentation.

Sur le fonctionnement, il est difficile de ne pas constater autre chose que ce que vous aviez constaté dans votre exposé. C'est à dire la croissance des frais de personnel qui faisaient suite déjà à une hausse à peu près équivalente l'année précédente. Vous le justifiez essentiellement par des choix nationaux puisque vous n'adhérez pas à la réforme des rythmes scolaires. Cependant, du côté des parents comme des enseignants, il y a bien eu une volonté de vous demander de garder un certain nombre d'ateliers. Vous avez réduit la durée des ateliers, vous avez aussi en partie réduit les dépenses de personnel mais effectivement vous n'avez pas pu tout supprimer. Il y a aussi cette demande et ces attentes de la part des Pessacais. Voir cela simplement comme un handicap peut certainement se discuter d'un point de vue éducatif, surtout que vous avez tenu à dire en conclusion que pour vous l'éducation – et le sport – faisaient partie de vos grandes priorités.

Sur tout ce qui est Glissement Vieillesse Technicité, revalorisation pour les catégories B et C, vous aviez rappelé lors de la cérémonie des Vœux que vous n'aviez pu répondre à toutes les demandes d'avancement du personnel. Donc, vous avez cherché malgré tout à juguler et, là aussi, on peut se dire qu'il y a des dépenses qui s'imposent à toutes les collectivités, ne serait-ce que pour le bien-être des agents, la progression de leur carrière et donc la qualité du service rendu aux Pessacais. Puisque pour réaliser les investissements que vous appelez de vos vœux, il faut aussi des agents pour arriver à préparer ces programmes, à les suivre.

Sur les dépenses de charges générales, j'ai juste regardé la dépense des fluides qui est toujours présentée de manière brute. C'est à dire qu'on ne se rappelle pas toujours quelle a été la météo sur une année complète et si cela peut expliquer qu'on ait moins dépensé notamment du côté des dépenses d'énergie. Il y a effectivement une baisse. En pourcentage, elle a l'air importante puisque on passe de 2,182 M€ à 2,124 M€, soit 2,6 %. Mais en fait, on est à 58 000 € d'économie. Je ne dis pas que c'est négligeable mais ce n'est pas non plus forcément très conséquent.

Je reviendrai sur les choix que vous faites en matière de maîtrise de consommation concernant des équipements à venir.

Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit de l'encours de la dette qui est à 9,9 M€. Si je me souviens bien des commentaires qui avaient été faits l'an dernier, il y avait déjà le fait qu'il restait peu d'épargne nette, donc à priori pour le moment pas beaucoup plus. Je conclurai simplement sur les limites liées à l'investissement. Qu'on le prenne d'une façon ou d'une autre, on n'est pas sur un volume qui est particulièrement important. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « Après la déclaration modificative n°1 du 15 décembre 2015, il était difficile de s'attendre à autre chose qu'au compte administratif qui nous est présenté aujourd'hui sachant que ce qu'entérinait cette modification du budget c'était moins l'absence de prévision que l'absence de maîtrise et la dérive des dépenses de gestion. Dont vous nous dites maintenant qu'elles étaient prévisibles puisque contenues dans des textes de l'État ou les rythmes scolaires. Les rythmes scolaires étaient connus dès l'année précédente et n'empêchaient donc pas de mettre en place un budget prévisionnel et c'est le rôle du budget. Donc ce qu'entérinait la DM et ce qu'entérine ce compte administratif c'est bien une dérive et une absence de maîtrise des comptes. De fait, cette dérive n'est naturellement pas conforme, cela vient d'être rappelé par Laure CURVALE, à la ligne que vous aviez tracée en début de mandat et même avant, ligne d'économie sur les dépenses de fonctionnement il faut le rappeler. Ce n'est surtout pas conforme à la bonne gestion que sont en droit d'attendre les Pessacais.

Malgré votre art consommé de la communication et de la représentation, Monsieur le Maire, notamment dans les tableaux qui nous sont présentés et le choix des échelles – d'ailleurs à ce propos nous vous demanderons de pouvoir présenter nous-mêmes ce type de diagramme dès lors que des débats de ce type auront lieu et seront de nature à éclairer les Pessacais – les dépenses de fonctionnement sont là et elles augmentent de plus de 2 M€, celles de gestion augmentent de près de 1,9 M€. Bref, où est la trajectoire de la maîtrise de la dépense municipale que vous affichiez et dont vous aviez fait votre credo ? Ça je ne sais pas le voir. Sachant que, et c'est cela qui est important dans la démonstration, ce n'est pas de rappeler le passé ou les déclarations, c'est surtout de retenir que cette trajectoire de gestion était celle qui devait vous permettre de dégager les marges qui allaient vous aider à investir. Ça c'est une trajectoire, qu'on peut contester, mais qui est plutôt intéressante, de bon père de famille, « j'économise, j'épargne, je maîtrise ma gestion et je fais de l'investissement ». Malheureusement tel n'est pas le cas et même les résultats de clôture traduisent le taux d'épargne le plus faible enregistré sur cette commune depuis 12 ans. Ainsi l'épargne de gestion baisse-t-elle de 1,3 M€. On n'est pas sur une gestion de bon père de famille. On est sur la gestion du fils prodigue. C'est vous, et personne d'autre, qui avez laissé dériver les dépenses vous privant ainsi des moyens nécessaires à votre politique.

Les dépenses d'équipement, là encore, ne sont pas dans la ligne de ce que vous nous aviez annoncé. Elles diminuent en réel de 260 000 €. Ce n'est que par un artifice comptable, déjà développé par Laure CURVALE, qui consiste effectivement et ça c'est de bonne gestion à rembourser un emprunt. L'intégrer dans les dépenses d'investissement fait que fictivement elles apparaissent à la hausse. C'est comptablement exact, ce n'est politiquement pas juste.

De fait, les dépenses de fonctionnement augmentent pour la deuxième année consécutive et cinq fois plus vite que le taux d'inflation.

Cette diminution de l'épargne potentielle ne vous laisse pas d'autre choix pour ajuster vos comptes que de tasser, vous dites maintenir, les subventions aux associations et au CCAS, d'augmenter de façon sensible et très significative le tarif des services rendus aux Pessacais (+4,11%) et, bien entendu, de compenser ces diminutions par des produits exceptionnels. Vous avez indiqué vous-mêmes les ventes qui ont permis de dégager quelques moyens. Je rappelle que lors de la présentation du budget primitif, je vous indiquais que vous ne pourriez l'équilibrer qu'en vendant ce que j'appelais à l'époque les bijoux de la Couronne. Mais c'est par ces biais là que vos comptes s'équilibrent. Là encore,

nous sommes loin du discours dogmatique qui était le vôtre et des mots cent fois répétés sur la nécessité d'investir.

Encore une fois, vous vous étiez étonné par le passé d'un taux de réalisation des investissements que vous jugiez trop bas. Et là, oh miracle ! Avec un taux de réalisation de 60,44 %, moins des deux tiers, vous vous félicitez de ce taux, alors qu'il est à peine meilleur qu'en 2014. Mais en 2014, vous aviez l'excuse, que vous nous avez indiqué, du début de mandature, là vous ne l'avez plus.

C'est assez intéressant, d'ailleurs, de constater sur quels chapitres s'applique ce taux de réalisation très bas. C'est d'abord sur les écoles où le programme n'est réalisé qu'à 50 %, c'est aussi sur la solidarité où le programme n'est réalisé qu'à 35 %. Ce qui ne laisse pas d'interroger, d'ailleurs, sur la politique que vous entendez suivre et sur la distance qu'il y a entre le discours et la réalité.

On ne pourra que constater que les ratios, qui doivent être, d'ailleurs et heureusement, obligatoirement publiés, montrent de façon très intéressante que c'est en 2015 que Pessac aura atteint le coût de fonctionnement par rapport aux recettes le plus élevé de son histoire avec en outre un des taux d'équipement les plus bas de son histoire récente.

En conclusion, des dépenses de fonctionnement non maîtrisées, des investissements non réalisés, malgré tout une épargne qui diminue, c'est le bilan qu'on peut tracer au premier tiers du mandat. Aux Pessacais de juger. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** : « *Monsieur HAURIE, vous cherchez des signes de la gestion de cette municipalité. Je vais me permettre de vous en donner. Les charges générales ont en un an de gestion pleine retrouvé leur niveau de 2008. En un an, nous avons effacé six ans de hausse sous votre mandature. Voilà le premier signe.*

Le deuxième, ce sont des taux d'imposition inchangés en 2014, en 2015 et nous le verrons tout à l'heure en 2016.

Enfin, le troisième élément, parce que certes il ne faut pas regarder le passé - mais enfin le passé éclaire quand même sur vos discours d'aujourd'hui - l'encours de la dette a été multiplié par 16 entre 2008 et 2014. En 2015, il est stable par rapport à 2014. Voilà le résultat de notre gestion.

Par ailleurs, je voudrais simplement relevé un élément vous avez parlé d'une augmentation des tarifs municipaux de 4 % c'est l'enveloppe qui augmente et pas les tarifs. Si les Pessacais ont fréquenté davantage les services municipaux, cela fait augmenter les recettes. Cela ne veut pas dire que les tarifs eux-mêmes augmentent de 4 %. »

Monsieur le Maire refuse que Monsieur HAURIE reprenne la parole en disant que c'est prévu ainsi. Il ajoute : « *Écoutez, vous n'allez pas me la faire à chaque fois. Vous avez voté le règlement intérieur en pleine connaissance de cause. Vous aurez la possibilité de vous exprimer sur le BP. Comme en plus vous n'êtes pas particulièrement bref lors de vos prises de positions, je n'estime pas nécessaire de vous donner la parole. »*

Monsieur HAURIE demande où est le débat ?

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DESPLAT** qui déclare : « *J'ai été très attentif à votre intervention, Monsieur HAURIE, sans être un grand clerc financier comme vous qui gérez au quotidien 600 M€ de dépenses de la CAF parisienne »*

Monsieur HAURIE remarque que en l'occurrence cela ne regarde personne.

Monsieur DESPLAT reprend : « *C'est parce que vous avez l'habitude de gérer beaucoup d'argent. Ce n'est que ça. Ce n'est pas autre chose. Je me permets de vous rappeler quelques une de vos contradictions. Tout d'abord dans notre quotidien régional du 1^{er} mars, intitulé « L'opposition inquiète », j'ai compris qu'en dépit des baisses de dotations de l'État, de l'augmentation due aux rythmes scolaires, vous, vous auriez, bien mieux que*

nous, tenu les comptes et que vous auriez donc poursuivi les investissements avec beaucoup d'ambition que nous dans l'intérêt général. Moi, j'ai avant tout retenu de cet article que face à notre non augmentation relative, de votre côté vous n'auriez aucun scrupule à augmenter nos impôts. Peut-être que tout est question d'interprétation de l'article liée peut-être à notre sensibilité politique, je l'avoue. Je ne fais pas de procès d'intention Monsieur HAURIE, je ne sais pas faire. Je débute, vous venez de le faire remarquer. Je n'ai pas votre expérience et je ne saurais pas non plus tenir mes collègues en haleine aussi longtemps et aussi bien que vous.

Mais de mon côté, je fais un petit calcul simple et sans machine pour rappeler aux Pessacais à quoi ils ont peut-être échappé en choisissant, il y a deux ans, notre nouvelle équipe pour gérer l'argent public. Lors de votre dernière campagne municipale, vous aviez le projet SAVE. Si vous l'aviez mené à bien, c'était 7 M€ issus des impôts des Pessacais qui auraient dû être engloutis dans ce gouffre. Le calcul il est rapide, avec la baisse des dotations du Gouvernement, où trouver 7 M€ ? En gros, un point de fiscalité représente à Pessac à peu près 450 000 € par an. Cela serait 15,5 % durant votre mandature d'augmentation d'impôt à laquelle les Pessacais ont échappé. Mais, je suppose que vous ne feriez pas cela en une seule fois. Je me réfère encore à un article de notre quotidien de la semaine dernière, comme le Département de la Gironde, vous auriez sûrement préféré étaler sur plusieurs années. Et nous nous situerions à combien, alors ? Une hausse d'impôt de 3 % par an pour les ménages ? Écoutez, je clôture là-dessus. Je fais simple et court. Les Pessacais, ils ont vu juste. Pour moi, il n'y avait que Franck RAYNAL pour mener le niveau fiscal à zéro augmentation au prix d'efforts et de détermination qui n'ont jamais eu cours dans cette ville. »

Monsieur le Maire déclare : *« Quelques éléments de réponse, même si un certain nombre de choses ont été dites. Vous faisiez remarquer, Monsieur HAURIE, une baisse de l'épargne de gestion de 1,3 M€. Nous avons subi une baisse des dotations de l'État de 2 M€ et augmentation des dépenses nettes à la charge de la ville d'1 M€ concernant les rythmes scolaires. Rien que ça cela fait 3 M€. Donc j'en déduis que vous auriez augmenté l'épargne de 1,7 M€ ce qui aurait été le signe d'une remarquable gestion. Malheureusement, les conditions ont changé et vous n'avez pas eu à subir durant votre mandature ce genre de difficultés. Personne, d'ailleurs n'a eu à le subir durant les 50 dernières années. C'est récent et cela s'impose malheureusement à toutes les collectivités aujourd'hui. Nous en prenons notre part. Je parle de la baisse de dotations de l'État, pour les rythmes scolaires c'est une autre affaire. Nous sommes conscients qu'il faut contribuer à l'effort national. Aller nous reprocher d'avoir des ratios qui se dégradent légèrement, je trouve ça un petit peu fort. Je voudrais bien vous voir à l'œuvre dans les villes que vous gérez, parce que les choses ne sont pas différentes. A Mérignac, pour ne pas augmenter les impôts, ils sont en train de dégrader le service public qu'ils vont offrir. Et cela provoque quelques remous.*

Sincèrement, je pense qu'il y a des choses qui doivent transcender les clivages politiques. Malheureusement, vous êtes dans une vision partisane, totalement sectaire de notre gestion. Je vous renvoie à votre conscience sur le sujet. Et je ne suis pas impressionné par la manipulation éhontée que vous faites des chiffres. Lorsque vous dites que les tarifs ont augmenté de 4,11 %, c'est ni plus ni moins que de la manipulation. Mais j'ai pu voir lors de votre communiqué à Sud Ouest que vous étiez maître dans cet art là, puisque 4,11 % d'augmentation de tarifs, c'est faux. C'est le produit des tarifs. Car nous avons enregistré une forte augmentation de la fréquentation. Cette fréquentation s'est combinée à la hausse des tarifs que nous avons votée d'ailleurs en conseil municipal de manière parfaitement transparente puisque c'est une obligation du conseil municipal. Elle n'était d'ailleurs pas à 4,11 %. Et nous n'avons pas à rougir de la manière dont nous gérons l'argent des Pessacais. »

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2015 et constaté leur parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac,

Après en avoir délibéré et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2015 aux sommes exposées dans le tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

aff n°DEL2016_079 : Exercice 2015 - Affectation du résultat de fonctionnement relatif au Budget Principal

Monsieur LOPEZ déclare : « *Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :*

- *un résultat de clôture à affecter de 2 779 841,94 €.*

- *le besoin réel de la section de fonctionnement : le résultat comptable cumulé laisse un excédent de 1 425 203,47 €*

- *les dépenses engagées non mandatées et les recettes d'investissement à réaliser laissent un solde de restes à réaliser de - 2 136 799,99 €*

- *le besoin réel de fonctionnement est de - 711 596,52 €*

- *l'excédent reporté de la section de fonctionnement de 2 M€ fait apparaître un résultat excédentaire total de 2 779 841, 94 €*

En conclusion, ce sont 2 M€ affectés en fonctionnement et 779 841,94 € en investissement. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.

Madame POUSTYNNIKOFF et MM. BOLZEC et RAUTUREAU arrivent en séance.

aff n°DEL2016_080 : Exercice 2016 - Budget Primitif - Examen et adoption

Monsieur le Maire déclare : « *Il est intéressant de pouvoir rapprocher dans une même séance, le compte administratif de l'année précédente du budget primitif. C'est à dire ce qui a commencé à s'exécuter mais qui trouvera à s'épanouir dans les mois qui viennent. Nous allons, par la voix de Monsieur LOPEZ et des adjoints, présenter le budget primitif 2016. Je vais demander vu le nombre de prises de parole à chacun d'être extrêmement bref. Nous allons commencer par la partie comptable. Ensuite, chaque adjoint pourra présenter ses objectifs pour l'année 2016. Deux minutes par diapositives me semblent amplement suffisantes. »*

Il donne la parole à **Monsieur LOPEZ** qui déclare : « *On peut voir que la dotation globale de fonctionnement poursuit sa chute à 6,670 M€ contre 7,833 en 2015. Concernant, la fiscalité directe locale, la prévision d'évolution des bases a été prudemment estimée par la DGFIP et s'élève à 2,5 %. Concernant le foncier bâti, elle serait de l'ordre de 2,13 %. On constate une stagnation des recettes de fonctionnement de BP à BP à 61,99 M€, hors remboursement de Bordeaux Métropole des dépenses prises en charge par Pessac de l'ordre de 0,75 M€.*

En dépenses de fonctionnement, on peut voir une réduction des charges de personnel liée à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion municipale à 28,195 M€. La baisse est assez significative. »

Monsieur le Maire intervient pour signifier que « *sur cette baisse là ce n'est pas un plan massif de licenciement mais tout simplement l'effet de la mutualisation. Une part des dépenses de personnel disparaît. C'est lié aux quasiment 200 personnes qui nous ont quitté pour rejoindre Bordeaux Métropole. Nous prenons en charge leurs salaires, non pas sur le chapitre des dépenses salariales, mais sur le chapitre de remboursement à Bordeaux Métropole. C'est pour cela que les chiffres sont extrêmement difficiles à comparer entre 2015 et 2016. J'aurais pu le dire en introduction. Nous avons quasiment 10 M€ qui passent de chapitres budgétaires à d'autres chapitres budgétaires sans que cela change quoi que ce soit à la réalité vécue. Mais les comparaisons budgétaires seront impossibles à réaliser de BP à BP, ou même de CA à CA dans un an, de ce fait là. Le retraitement serait trop fastidieux. Toutes les collectivités ont renoncé. Je cite Monsieur BOBET, Maire du Bouscat, qui se trouve être vice-président en charge des Finances de Bordeaux Métropole, qui lui même a renoncé à faire l'exercice pour sa ville tant c'était périlleux, complexe et sans doute peu significatif. Sur le budget 2016, il faut s'en tenir aux grandes masses et à l'équilibre général du budget. Il sera très difficile de comparer de poste budgétaire à poste budgétaire du fait de cette mutualisation qui compte cependant pour 1/6 du budget de la Ville.* »

Monsieur LOPEZ reprend : « *la réduction des charges générales consécutives à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion municipale à 9,967 M€ hors dépenses prises en charge par Pessac pour Bordeaux Métropole de l'ordre de 0,75 M€. Une réduction des charges de gestion courante, la gestion actuelle sous l'égide de Franck RAYNAL prouve que la gestion est bonne puisque qu'on tombe quasiment à la gestion de 2012 avec 10,826 M€ pour 2016. L'attribution de compensation se décompose pour 13 % pour le transfert des compétences, 10% d'investissement, l'attribution de compensation globale sauf investissement 76 % et historique pour 1 %.*

Les dépenses réelles de fonctionnement seront inférieures compte tenu que les dépenses prises en charge par Pessac pour Bordeaux Métropole à hauteur de 0,75 M€ et hors attribution de compensation Investissement de l'ordre de 1,12 M€.

La capacité d'autofinancement est maîtrisée à hauteur de 3,418 M€.

Les dépenses d'équipement 2016 sont prévues à hauteur de 10,7 M€ dont 3,7 M€ de dépenses courantes et 7 M€ de dépenses individualisées avec le complexe sportif de Bellegrave (0,72 M€), l'aménagement et la liaison avec le zoo dans la forêt du Bourgaillh (1,7M€), le plan numérique et l'enveloppe travaux dans les écoles (1,43 M€), la restructuration du groupe scolaire Jean Cordier (0,2 M€), la rénovation de la salle Le Royal (0,25 M€), la maison des Associations Villa Clément V (0,15 M€), la réhabilitation du hall Roger Vincent 2 (0,1 M€), l'extension et la réhabilitation du COSEC de Saige (0,2 M€), la couverture du plateau sportif et l'aménagement paysager d'Arango (0,8 M€), l'étude urbaine du quartier de Saige (0,2 M€), le SDAL (0,2 M€), le cimetière (0,1M€), le cheminement doux du Lartigon (0,15 M€), la réhabilitation du parc Jozereau (0,2 M€) et des acquisitions foncières (0,5 M€).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17,28 M€, avec des subventions pour 0,23 M€, les dotations du FCTVA pour 0,95 M€, l'excédent de fonctionnement 2015 affecté pour 0,78 M€, des cessions d'immobilisations pour 0,11 M€, un emprunt pour 7,88 M€, le crédit long terme renouvelable pour 1,05 M€, des recettes reportées de 2015 pour 1,45 M€, un autofinancement pour 3,4 M€ et un résultat reporté de 2015 pour 1,4 M€.

Ça a été dit. On le redira parce que c'est bien la stabilité de l'annuité de la dette qui reste à 9,90 % pour 1,198 M€.

Le total du budget primitif sera de 82,04 M€. Le total de la section de fonctionnement de 64,76 M€ dont 61,32 M€ de dépenses réelles, et 3,44 M€ de dépenses d'ordre. Le total de la section d'investissement sera de 17,28 M€ dont 14,28 M€ de dépenses réelles d'équipement, 2,96 M€ de dépenses financières et tiers, 0,04 M€ de dépenses d'ordre. »

Monsieur LOPEZ ajoute : « *Je voudrais revenir à l'année 2013 en m'adressant à Madame CURVALE et en lui expliquant qu'en 2012 a été fait un grand emprunt par l'ancienne*

mandature. On ne peut pas leur reprocher mais il n'a pas été appliqué et a été ventilé sur deux années. C'est pour cela que les investissements ont été bons. Il faut l'expliquer jusqu'au fond du problème. »

Pour la présentation thématique, **Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur MARTIN** qui déclare : « *Pour la maintenance et l'entretien, un budget de 2 228 500 € TTC avec 1,2 M mis sur le secteur scolaire. C'est la première fois qu'on voit ça sur Pessac, hors PPI. C'est le résultat d'un travail commun avec Emmanuel MAGES, c'est un choix, une vraie volonté de mettre des sommes importantes sur la rénovation des bâtiments scolaires (accueil périscolaire de la maternelle Georges Leygues, les menuiseries, la couverture et l'aménagement d'une classe sur la maternelle du Monteil, le réseau de chauffage sur la maternelle de Saint Exupéry, le réseau de chauffage et la chaudière sur l'élémentaire de Montesquieu et des toitures sur l'élémentaire de Magonty. 350 000 € pour le secteur Sport avec le remplacement des pistes de la salle d'armes de Razon, les locaux du personnel pour la piscine Caneton, des aménagements complémentaires et des sanitaires pour personnes à mobilité réduite sur la Maison des Sports de Bellegrave et la réfection des sols des vestiaires du stade Bougnard. 97 500 € pour la Culture avec les sols des bureaux, de la salle informatique et du secteur Jeunesse à la médiathèque de Camponac, la rénovation de la salle Chaplin au Jean Eustache et une reprise du balisage des marches dans toutes les salles. Enfin 278 000 € sur le secteur associatif, avec des travaux pour la maison municipale de Monbalon (extension et réaménagement), un ravalement de la maison municipale de Brivazac et une rénovation de l'Orangerie à Cazalet.*

En fonctionnement, nous sommes en baisse à 3,277 M€. Des dépenses d'eau en forte baisse (180 000 €) qui s'expliquent par un transfert de compteurs à Bordeaux Métropole. Une légère hausse en électricité à 1,450 M€. Une baisse significative des dépenses de chauffage (569 000 €) grâce à l'ouverture des marchés. Et puis entretien-réparation (289 000 €), contrôles réglementaires obligatoires (528 000 €) et du divers (260 800 €) qui sont stationnaires.

Concernant les opérations annuelles, je ne vais pas m'étendre dessus. René LOPEZ en a parlé. Comme chaque année, des travaux approuvés dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée, des travaux d'amélioration thermique également, le complexe sportif de Bellegrave, la maison des associations, la rénovation de la salle du Royal, les tribunes de Roger Vincent 2, l'extension et la rénovation du COSEC de Saige et la restructuration de sites scolaires dont Jean Cordier.

Pour le Domaine public, on trouve la poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'éclairage public (SDAL) pour 200 000 €, le gros entretien de l'éclairage public (renouvellement de candélabres, des réseaux vétustes et travaux d'extension) pour 400 000 € et la création d'un sanitaire public en centre-ville pour 80 000 €. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame TRAUTMANN** qui déclare : « *Cette délégation « Économie, Emploi, Formation », à la faveur de la mutualisation dispose dorénavant d'un service unifié qui dans le cadre de la relocalisation des services locaux dédiés à l'emploi sera installé très prochainement dans l'immeuble situé 2 rue Eugène et Marc Dulout. Nous avons identifié deux enjeux majeurs et ils restent totalement d'actualité compte tenu du marché de l'emploi et de l'état de l'économie aujourd'hui.*

Le premier, c'est relancer la dynamique de développement économique au service des entreprises et de l'emploi et pour cela, améliorer encore l'attractivité de Pessac pour les entreprises. Nous allons nous appuyer sur deux initiatives de Bordeaux Métropole. La première, c'est la requalification de la zone industrielle du Grand Bersol et en particulier des trois axes majeurs, avenue du Haut-Lévêque, avenue Gustave Eiffel et avenue Gutenberg qui sont aujourd'hui congestionnées à certaines heures et surtout très peu qualifiées. Le second projet c'est la fameuse OIM (opération d'intérêt métropolitain) qu'on a nommée Campus Vallée Créative, du moins pour l'instant, sur une aire qui va s'étaler du

Bioparc au CHU de Pellegrin en passant par la zone industrielle et commerciale de Bersol et le campus.

Pour les jeunes pousses, il nous faut continuer à favoriser leur implantation dans la pépinière de la Ville au sortir de la Technopole UNITEC à qui nous versons donc une subvention de 20 000 €. Et aussi, développer l'offre de locaux dont ils sont friands, de petite taille et en centre-ville. Nous sommes en train d'étudier ce qu'il serait possible de faire sur le terrain à l'angle des rues Dulout et Gambetta à un horizon aussi proche que possible.

Enfin, pour les autres PME et TPE, le projet, maintenant affiché, de Coeur Bersol pourrait répondre à leur demande de locaux d'activités de qualité à des prix abordables.

Deuxième axe, renforcer les liens avec les entreprises du commerce et de l'artisanat. Au vue de l'éclatement des associations de commerçants, du manque d'organisation des artisans, nous avons créé un Conseil local des artisans et Commerçants de Pessac, instance de partage d'informations et d'organisation d'animations portée conjointement par la Ville et les artisans et commerçants. La signalétique commerciale mise en concertation en 2015, sera installée en mai. D'ailleurs, les mats de jalonnement ont déjà été posés. Enfin l'étude réalisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en 2015 sur 140 entreprises pessacaises, selon trois axes qui étaient la transmission, les besoins en immobilier d'entreprise, le potentiel de création d'entreprises doit maintenant faire l'objet d'un plan d'actions.

Deuxième enjeu, c'était renforcer l'efficacité et la lisibilité des dispositifs d'insertion dans le monde de l'entreprise. Nous allons continuer à faciliter l'insertion professionnelle des habitants de Pessac autant que possible dans le tissu économique pessacais, en redynamisant le partenariat avec les entreprises locales en lien avec le Club des entreprises de Pessac qui mériterait d'être revitalisé, en renforçant l'accompagnement vers l'emploi avec l'aide du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) auquel nous versons une subvention de 90 000 € et dont une accompagnatrice travaille au sein du service Emploi de la Mairie et une autre au sein du CCAS, et de la Mission locale des graves à qui la Ville verse une subvention de 88 000 € et dont l'antenne pessacaise sera également présente dans l'immeuble de la rue Dulout. Et toujours, orienter, soutenir les Pessacais dans leurs démarches de recherche d'emploi avec des ateliers divers co-organisés avec les associations du territoire, en particulier ACT, Aquitaine Cap Métiers, IMS, entreprendre pour la Cité, ASPEC, les centres sociaux...

Renforcer la cohérence territoriale des dispositifs liés à l'insertion professionnelle en soutenant les structures de l'insertion par l'activité économique (Envie Gironde, AIPAC, Bâti Action, Alliance Rive Gauche, Fringuette, les deux GIE) et en insérant aussi les nouveaux venus comme les Restos du Cœur qui ont depuis décembre une personne en charge du soutien au retour à l'emploi. Enfin en co-animant le volet insertion professionnelle du nouveau contrat de ville, signé en juin dernier, et qui a placé le développement économique et l'emploi comme l'un des piliers essentiels en renforçant les relations avec Bordeaux Métropole.

Enfin en promouvant la création d'entreprise, comme création de son propre emploi, en initiant un partenariat avec l'association ANJE à qui verse une subvention de 6 000 € pour l'accompagnement et le soutien aux porteurs de projets et en favorisant la création d'un prix pessacais à la création d'entreprise. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BENEYTOU** qui déclare : « *Tout d'abord, un plan d'amélioration et de développement du patrimoine sportif avec le lancement du grand chantier de Bellegrave, l'extension et la rénovation des hall des sports de Roger Vincent 1 et 2 et du COSEC de Saige par la création de tribunes, de vestiaires, de locaux du personnel, de locaux de convivialité et de rangements, l'aménagement de la piscine Caneton pour permettre l'accueil de scolaires et relocaliser le personnel, la réfection de la salle d'escrime de Razon.*

On prévoit également la mise en œuvre, la consultation et la signature des délégations de service public du Stade nautique et du Centre équestre de Romainville.

Pour continuer la mise en place du Projet Sportif territorial par l'organisation des 1ères Victoires du Sport, le 3 juin prochain, et la poursuite des objectifs des États généraux du Sport (mutualisation des clubs, projets de clubs, accueil à la Maison du Sport). »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame DULAURENS** qui déclare : « *La culture participe à la fabrication de l'identité d'une ville. Pour nous inscrire au sein de la Métropole, nous nous devons d'être ambitieux. La culture est aussi une source d'énergie, indispensable pour tous les habitants, nous nous devons d'être éclectiques et d'offrir le choix.*

Pessac se positionne pour porter la voix. « En bonne voix » est le nom du festival chanson du mois de juin consacré à la chanson française, Pessac est repéré pour son travail autour de cela et cela peut être un marqueur culturel au sein de la Métropole. Donc une de nos ambitions, est de prétendre au label « Scène conventionnée ». Il ne faut pas oublier que Pessac compte près d'une dizaine de chorales donc près de 500 choristes. Cette scène sera le fil rouge de la programmation de la saison culturelle où se croiseront les trois éléments que sont la diffusion, la création et la médiation. Cela tout au long de l'année, mais pour la prochaine édition du festival « En bonne voix », il y aura une mise en lumière du travail qui précédera ce festival.

Pessac, un lieu d'éveil au savoir et à l'imagination. Après la mise en évidence du site de Camponac, comme un pôle culturel, les habitants de Pessac repèrent de plus en plus ce lieu comme un lieu de fabrique de la culture pessacaise et un lieu d'expression sous toutes ses formes. Il y a différents temps d'animation avec l'espace Infomédias, les rendez-vous contés, la parole aux auteurs, les Cafés BD, les rendez-vous littéraires, plus particulièrement ceux organisés avec la librairie du 45° Parallèle qui nous permettent d'accueillir des auteurs mondialement connus. Bien évidemment, le point d'orgue sera le premier salon des littératures du voyage « La Grande Évasion ».

Voici pour les deux axes majeurs, mais il y en a pour toutes les envies : les soirées Camponac, le Festival « Sur un Petit Nuage », le 7ème art avec le cinéma et l'espace cinéma de la médiathèque.

Pessac, acteur du tourisme métropolitain. Il ne faut pas oublier le tourisme, levier économique et culturel. Nous travaillons à dynamiser l'intérêt de nos touristes internationaux (signalétique, site internet) avec un patrimoine si riche et si novateur. Mais il ne faut pas oublier le tourisme de proximité, avec de nouveaux circuits, de nouveaux projets et de nouvelles plaquettes.

En 2016, nous poursuivrons l'aménagement de la médiathèque Jacques Ellul et de la bibliothèque Pablo Neruda, afin d'ouvrir plus largement l'espace aux lecteurs. Les usagers ne s'y trompent pas et ils passent de plus en plus de temps à la médiathèque. En 1 an, nous avons eu 10 000 emprunteurs de plus, soit 87 520 personnes. Jusqu'à l'installation des nouveaux portiques RFID en janvier 2016, nous n'étions pas en mesure de comptabiliser de manière précise tout le public entrant à la médiathèque. Il faut donc rajouter aux emprunteurs environ 15 000 visiteurs.

Le pôle culturel de Camponac est une véritable ruche où chacun peut assouvir sa curiosité et avoir le choix de sa pratique culturelle dans un environnement agréable. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur CAPOT** qui déclare : « *Trois éléments pour ce budget 2016 : d'une part des crédits inscrits pour la constitution d'acquisitions foncières qui nous permettent de profiter d'opportunités foncières ou immobilières, deuxièmement une subvention à l'A'urba de 25 000 € axée essentiellement sur la trame verte et bleue de l'axe de la biodiversité et enfin, une étude urbaine concernant le quartier de Saige. En effet, la Ville de Pessac en partenariat avec Bordeaux Métropole, l'État et le bailleur social DOMOFrance lance une étude sur l'évolution urbaine du quartier de Saige, évolution inscrite dans le Contrat de Ville 2015/2020 et dans la stratégie urbaine intégrée du FEDER de Bordeaux Métropole.*

Force est de constater que 20 ans de Politique de la Ville n'ont pas, loin s'en faut, aboli toutes les difficultés que connaît ce quartier et notamment celles liées à l'emploi. On peut

rappeler que 43 % des jeunes habitant ce quartier sont sans emploi. Il s'agit donc aujourd'hui d'engager une étude qui intègre à la fois l'aménagement urbain, le développement économique et bien sûr l'accompagnement social pour ce quartier qui a un certain nombre d'atouts liés à sa population et à son positionnement géographique. Un cahier des charges est en cours d'élaboration par la Direction du Développement Social et urbain de la Ville en liaison avec la Métropole et un certain nombre de collectivités comme la Région et le Conseil Départemental appelés à constituer un tour de table nécessaire au financement de cette étude qui devrait aboutir avant l'été 2017 à un Plan Guide global sur le quartier de Saige. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui déclare : « *Nous allons parler des solidarités et de la santé. En dehors des missions courantes d'accompagnement d'accueil et de l'instruction des aides légales, au niveau de l'intervention sociale, le CCAS travaille à plusieurs projets dont un projet d'accueil de jour pour personnes en errance en lien avec la maison relais, l'ouverture d'une épicerie solidaire prévue en septembre 2016, favoriser l'accès à une mutuelle pour tous notamment les seniors, les familles monoparentales et celles en lourde précarité et enfin à la finalisation de l'expérimentation de solutions d'hébergement d'urgence pérenne en lien avec la Préfecture.*

Au niveau de la santé, le CCAS travaille à la réalisation d'un diagnostic local articulé avec le Contrat Local de Santé métropolitain et sur la prévention et la promotion de la santé en lien avec les directions de la Vie associative et des Sports pour notamment s'associer à différents événements nationaux (parcours du cœur, la lutte contre le diabète, la maladie d'Alzheimer, Octobre Rose et le Téléthon).

En ce qui concerne le handicap, nous avons ranimé une Commission Communale pour l'Accessibilité en créant notamment un Agenda d'accessibilité programmé sur 9 ans validé par le Préfet en février 2016. Nous travaillons également sur la création d'un Point Accueil Handicap situé au CCAS. Nous travaillons également en collaboration avec les élus de l'ensemble de la Métropole sur les thématiques de logement adapté et sur une charte du handicap.

Au niveau des Seniors, nous gérons la RPA des Tulipes pour laquelle un certain nombre de travaux sont engagés par LOGEVIE et nous veillons à ce qu'ils soient réalisés dans les délais. Nous travaillons également sur la signature d'une convention avec la CARSAT qui permettra de cofinancer et de développer un certain nombre d'actions de prévention.

Prochainement, nous allons signer la Charte Monalisa pour fédérer une mobilisation citoyenne et favoriser la création de lieux de proximité indispensables à la cohésion sociale. Une réflexion est également engagée sur l'extension du portage de repas à domicile sur 7 jours.

Pour finir le renforcement des animations par secteur pour lutter contre l'isolement et être au plus près de ces personnes âgées.

Concernant la petite enfance, sont prévus le développement de l'activité des RAM par l'extension de lieux d'accueil à l'ouest de la Ville, l'application de la nouvelle PSU induisant la mise en place de nouveaux services (fourniture des couches), la mise en œuvre de l'accueil unique et l'attribution commune des modes de garde intégrant les crèches associatives - travail ardu mené par l'équipe de la Petite enfance qui permet une équité, une transparence dans le traitement des demandes des familles -, l'élaboration d'un Forum petite enfance destiné à tous les parents et futurs parents, l'organisation d'événements autour de la journée annuelle dédiée aux assistantes maternelles, l'organisation de sorties ponctuelles pour chaque structure d'accueil avec le nouveau minibus et enfin, la poursuite de la dynamique avec l'ensemble des élus de la métropole sur une méthodologie commune pour une labellisation écologique des crèches.

Pour terminer le CCAS continue à soutenir le dispositif de réussite éducative malgré les baisses de la part État depuis 2010. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *En ce qui concerne la délégation Environnement, Écologie, c'est notamment un objectif concret que*

nous voulons sur la durée du mandat, et bien plus si possible, c'est à dire un programme d'aménagement de parcs, places et jardins dont chaque Pessacais pourrait in fine être à moins de 500 mètres.

Un deuxième objectif qui transparaît dans toutes nos politiques depuis maintenant deux ans, c'est une mise en cohérence des politiques de l'arbre. Notamment, j'en veux pour preuve l'opération « Un jour, un arbre », 650 arbres plantés en 2015 et 85 000 € prévus en 2016, avec notamment, suite aux incendies tragiques de l'année 2015, le reboisement de l'ensemble des parcelles brûlées sur Toctoucau tout en maintenant une plantation sur le domaine public active et la distribution d'arbres fruitiers aux familles qui viennent d'avoir un enfant dans l'année écoulée.

Cette année, c'est le lancement des travaux de la Forêt du Bourgailh, entre sport et nature, l'aménagement du parc Jozereau suite à la consultation en marchant, l'aménagement de la place de la Rotonde en concertation avec les riverains, la réhabilitation du ruisseau du Lartigon et le cheminement doux associé qui feront suite à l'aménagement de la placette de l'arrêt de tram Médiathèque. Enfin, il y a également le lancement du projet Cimetière écologique.

Concernant la délégation Participation et développement durable, pour un budget de 53 200 €, il faut favoriser la transition écologique pour permettre l'avènement d'un nouveau modèle de développement qui renouvelle nos façons de consommer, produire, travailler, vivre ensemble, qui réponde aux grands enjeux environnementaux et qui se construit avec et pour tous les Pessacais avec, avant la fin de l'année 2016, un plan d'actions dont les enjeux fondamentaux s'appuient largement sur les acteurs du territoire, que ce soient les habitants ou nos partenaires privés ou institutionnels. Enfin et cela s'inscrit dans ce dernier créer les conditions nécessaires à de nouveaux partenariats et donner une lisibilité claire aux actions engagées, ce qui permettra un meilleur essaimage sur le territoire pessacais.

Quelques actions emblématiques que sont, sous l'égide du Ministère du développement durable, la 2^{ème} enveloppe TEPCV dont Pessac est lauréate. Beaucoup de projets ont été proposés : Maison des Associations Villa Clément V, Programme de rénovation énergétique du patrimoine communal, aménagement complémentaire de la Forêt du Bourgailh avec un gros volet préservation de la biodiversité et éducation au développement durable, mais aussi, la distribution gratuite de 4 000 leds aux Pessacais.

Enfin, le CESEL, notre conseil participatif qui est emblématique parce qu'il faut savoir que c'est un conseil unique en France qui peut proposer au Conseil Municipal, et qui va proposer en 2016, une délibération. C'est cela qui est emblématique en terme d'initiative citoyenne.

Enfin, on poursuit le soutien à l'association Etu'récup, ressourcerie du campus - première ressourcerie en terme de taille sur un campus universitaire en France -, la démarche d'intégration des critères environnementaux dans la restauration collective et enfin, la redéfinition de la stratégie de développement durable de Bordeaux Métropole. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : « *Concernant le projet Cimetière, l'idée est de rénover les espaces engravés et de tendre vers la généralisation d'allées en enrobé plus accessibles pour les personnes à mobilité réduite, de traiter les inter-tombes et de végétaliser les secteurs de pleine terre, de planter des arbres, de végétaliser les surfaces minérales et d'installer du mobilier.*

Concernant le Portail @accueil, il sera mis en cohérence avec le SI Famille et rationalisé et simplifié. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « *Concernant la jeunesse, c'est accompagner les enfants et les jeunes dans leurs pratiques culturelles et de loisirs avec la reconduction du système Pass Jeunes / Pass Enfants qui a été un véritable succès suite à sa création avec plus de 500 Pass Enfants édités en 2015, la rénovation des systèmes d'aide aux projets des jeunes (Zoom,...) et la confortation de l'évolution des événementiels Jeunesse (VU, 33/600 Comedy et Drôles en folie).*

C'est aussi améliorer la réponse aux besoins d'accueil des enfants en ALSH avec l'extension de l'ouverture du Centre de Loisirs maternelle Georges Leygues sur la période estivale, la poursuite de la rénovation des bâtiments de Romainville (huisseries, conformité accès handicapés et chemins d'accès) et l'amélioration du système de réservation Petites Vacances et Grandes Vacances pour satisfaire les usagers.

Globalement c'est renforcer la qualité éducative de l'ensemble des activités du territoire par l'adhésion au réseau « Ville amie des enfants » de l'UNICEF.

Concernant la restauration collective, nous souhaitons contrôler la délégation de service public par des commissions régulières et partenariales (20 réunions par an), intensifier la démarche d'achat de proximité (43 % des fruits et légumes frais d'origine Aquitaine), promouvoir l'agriculture biologique (21,95 % des achats bio), améliorer le recyclage des déchets et des conditionnements et diminuer le bilan carbone de l'activité restauration afin de garantir une restauration de qualité associant objectifs de santé publique et de développement durable.

Concernant l'éducation, 4 axes ont été définis.

Un renforcement du pilotage de la politique éducative au plus près des besoins des enfants et des familles avec une sectorisation scolaire repensée, des règles d'inscriptions scolaires claires et des moyens renforcés pour entretenir et rénover le patrimoine scolaire, notamment avec deux classes TPS, très petite section.

La conduite de projets structurants favorisant la réussite éducative des enfants avec la poursuite du déploiement du Plan Numérique pour les écoles (volet Maternelle) et une déclinaison du projet « lecture publique » avec un déploiement des services civiques (10 en 2015) et informatisation des BCD.

L'ouverture des enfants sur leur environnement à travers la découverte d'activités ludiques de qualité avec des ateliers éducatifs adaptés à chaque tranche d'âge et une expérimentation « Culture Code, génération robots ».

Je finirais par le dernier axe que sont les démarches éducatives concertées mobilisant les acteurs éducatifs du territoire avec la mise en place des Comités du périscolaire associant l'ensemble de la communauté éducative et le lancement de l'évaluation du Projet Éducatif de Territoire fin 2016. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MONLUN** qui déclare : « *Nous avons eu plusieurs préoccupations dont la transparence budgétaire avec un changement de méthode de travail qui a permis une présentation des comptes plus exhaustive suite à une concertation avec toutes les directions concernées, une présentation de la quasi totalité des subventions de fonctionnement en budget primitif et un maintien de ces subventions au prix de gros efforts.*

Nous avons optimisé les moyens en révisant le marché du nettoyage, le renouvellement du mobilier, du matériel électronique dans les maisons municipales et les salles de spectacles. Le projet d'investissement 2016 est évidemment la finalisation de la Maison des Associations Villa Clément V.

Je me suis permis de parler de l'investissement humain. En septembre, nous avons voté la responsabilisation des associatifs pour qu'ils veillent au bon état des matériels prêtés.

Je terminerai par des remerciements que je tiens à ce que l'on écrive dans le compte rendu aux services de la Vie associative qui ont travaillé. Nous nous sommes réunis x fois pour arriver à mettre en commun toutes ces exigences.

Et puis, je terminerai par une phrase que j'avais déjà donnée : « Une ville sans association n'a ni bras, ni cœur ». Pessac a tout ça pour la santé des habitants. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur MARROT** qui déclare : « *La volonté de la municipalité est d'ouvrir la ville sur le campus et le campus sur la ville. Depuis le début de l'année, une mission Pessac-Vie de Campus a été mise en place et organisée autour de trois objectifs : renforcer les liens entre le campus et la ville, construire les bases d'une collaboration durable entre institutions et territoires et ouvrir les territoires du campus et de la ville aux publics et à leurs activités professionnelles et sociales.*

Cela se traduit par la réalisation d'actions à court terme telles que l'accueil des étudiants et la découverte de la ville avec le stand Ville de Pessac à la rentrée universitaire et l'actualisation du guide étudiants, le soutien aux initiatives par une aide aux projets étudiants en lien avec le territoire (Burdicolor), l'intégration du campus au sein des événements du territoire (Opération Station Campus)

D'ici un an, nous souhaitons élaborer un plan d'actions intégrant la place des étudiants dans la ville et des pessacais dans le campus, afin de faire de Pessac un territoire d'expérimentation et d'apprentissage des relations avec le monde universitaire. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Dans ma délégation Relations sociales et Développement humain, une ambition : l'augmentation limitée à 0,9 % du budget primitif pour 2016 malgré un fort impact des mesures nationales (0,85 % de GVT, 0,81 % d'effet année pleine GVT 2015, 0,67 % d'augmentations de contributions au CNFPT, à l'URSSAF...) et locales (0,45 % d'assurance statutaire, -0,68 % de suppressions de postes et fins de contrats et -1,2 % des rythmes scolaires après réorganisation.*

Nous avons essayé de replanifier et de renouveler le dialogue social avec un agenda social partagé avec les différents partenaires. Donner du temps, à la fois pour les débats, les négociations, les prises de décisions et bien distinguer aussi les notions d'information avec des procédures de traçabilité sous forme de synthèse et la possibilité, bien évidemment, de voir apparaître parfois dans des calendriers très serrés de nouveaux sujets à aborder.

Les chantiers RH ne vont pas manquer et sont soit à débiter soit à poursuivre tels que l'accompagnement à la mutualisation, l'ajustement de l'organigramme municipal, l'aménagement des rythmes, temps et organisation du travail et la promotion de la Parité femme/homme. C'est notamment le rapport que vous avez eu sur table, établi en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Ce rapport est basé sur l'analyse des données sociales présentée dans le rapport annuel des données sociales de la Ville et du CCAS. Bine sûr la lutte contre la discrimination est un élément majeur de ce rapport. Nous essayons de continuer le travail et de faire en sorte que les actions entreprises luttent contre la discrimination homme/femme. Nous avons le plan de formation pour nous y aider avec des journées obligatoires de formation pour les managers, les directeurs, les élus et l'ensemble des agents. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Pour 2016, nous aurons à cœur de mettre en œuvre la Convention Territoriale du Contrat de Ville métropolitain 2015/2020. Lors du prochain conseil municipal, nous présenterons les actions soutenues à travers sa programmation pour 2016.*

Il y a également eu l'installation des Conseils Citoyens sur les trois quartiers que sont Saige, La Châtaigneraie-Arago et Haut-Livrac.

Nous aurons également la mise en œuvre de la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations à travers plusieurs axes : formation de nos partenaires, animation du réseau pessacais, dimension métropolitaine, soutien aux projets, temps fort en fin d'année. C'est également le lancement de l'étude sur le renouvellement urbain de Saige mais également la poursuite du travail de requalification d'Arago avec un gros morceau puisqu'il s'agira de trouver un projet qui fasse consensus sur le centre commercial.

Nous continuerons à poursuivre notre politique d'actions de prévention et de sécurité à travers le soutien aux opérateurs et le développement d'actions de médiation citoyenne avec les conventions Ville/Police et Ville/Bailleurs sociaux.

Je tenais aussi à remercier, parce que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux, l'ensemble de l'équipe de la DSU en 2015 pour leur implication et leur engagement et qui a fait un travail remarquable. »

Monsieur le Maire déclare : « *Je tiens à associer à ces remerciements l'ensemble des équipes municipales qui ont eu à œuvrer en 2015 et qui travaillent dans un environnement mouvant, compliqué avec la mutualisation qui est un élément très important de ce*

nouveau budget, de ce cadre d'intervention de la Ville à partir du 1^{er} janvier 2016. Nous sommes en train de mettre en place toutes les conditions de la mutualisation. Nous pouvons remercier l'ensemble des services de la Ville sous la bienveillante férule du DGS, Monsieur BRIGEON, qui ont travaillé d'arrache-pied pour permettre ce passage qui est un passage essentiel pour à la fois assurer la proximité, la qualité, l'efficacité du service public tout en modérant son coût parce que c'est bien ce qui est également en jeu dans la mutualisation. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : *« Je vais essayé d'être très bref et plus rapide que vos adjoints. Dans le budget qui nous est présenté, il y a quand même une omission très importante c'est à dire de ne pas remplacer les agents qui partiront à la retraite au cours de la mandature. Bien sûr, c'est diffus avec la métropolisation. On a du mal à s'y retrouver mais enfin je pense qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y aura quand même moins d'agents à la fin de la mandature. Quand on sait qu'en même temps la démographie de notre commune est en augmentation, vous imaginez très bien que le service public risque de ce dégrader fortement. Deuxième point, lors de ma dernière intervention j'avais posé une question qui reste à ce jour sans réponse à savoir que dans notre cité il y a de nombreuses familles en difficulté, j'avais émis l'idée que pour ces familles là il y ait la gratuité des tarifs municipaux. »*

Monsieur le Maire répond : *« Il est très dommage que quand vous étiez dans la majorité, vous n'ayez pas été écouté non plus. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Je ne vais pas revenir, puisque je l'ai déjà fait pour le compte administratif, sur le contexte économique. Vous avez rappelé vous-mêmes tout ce qui pouvait peser sur les collectivités. Vous avez tenu à souligner la complexité de l'exercice dans le cadre de la mutualisation avec la Métropole. C'est un peu ennuyeux car du côté de la Métropole, plusieurs élus écologistes se sont aussi exprimés sur la complexité à lire le budget primitif du côté de la Métropole et sur les limites de l'exercice.*

Je remercie les élus qui se sont exprimés même si l'exercice est toujours long et que vous avez pris votre temps. Je peux en même temps le comprendre puisque vous avez envie de présenter ce que vous faites et je ne mets pas en doute qu'il y ait des actions. J'en profiterai pour demander, on l'avait certainement fait l'an dernier et vous le faisiez quand vous étiez à notre place, qu'on ait communication à posteriori de ces présentations, dans un souci de transparence.

Sur le budget primitif et les choix qui sont faits, lors du débat sur les orientations budgétaires, nous avons été unanimes à vous faire part d'un certain nombre d'inquiétudes sur la route que vous preniez avec la stabilité des impôts, la baisse des dépenses de fonctionnement, notamment des charges de personnel et la hausse des investissements. Vous aviez présenté la mutualisation comme un avantage. Comment tenir l'ensemble dans le contexte actuel ?

Donc, toujours sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, que peut-on constater dans ce budget primitif ? Sur les dépenses de fonctionnement, page 7 du document de synthèse que vous nous avez communiqué, il y a une augmentation puisqu'on passe de 62 M€ au BP 2015 à 64,7 M€ en 2016, soit + 4 % d'augmentation.

Alors, il y a une forte baisse des charges de personnel que vous avez déjà expliquée puisque les moins 17,65 % sont dus au fait qu'une partie du personnel est transférée à la Métropole. Du coup, si on regarde les dépenses de personnel prévues au BP 2016 et qu'on y ajoute, quand même, le montant de l'attribution de compensation, à ce moment-là on arrive à presque 38 M€ contre les 34 M€ qui apparaissent pour la partie strictement pessacaise, en dehors du transfert à la métropole. En fait, si on ajoute l'ensemble, loin d'être sur une réduction, on est sur une augmentation. Et l'attribution de compensation va durer au moins jusqu'à la fin de votre mandat. En tout cas c'est une somme fixe sur laquelle on devra s'engager.

J'ai noté aussi dans la présentation que, finalement sur ce qui était des suppression de postes et des fins de contrats, vous arriviez à diminuer de 0,68 %. On peut toujours, comme l'a fait Didier SARRAT, quand il s'agit de rappeler qu'il y a des départs à la retraite qu'il faut compenser, trouver que c'est trop. On peut trouver que le chiffre est assez petit. La difficulté justement c'est la difficulté d'espérer jouer sur ces seuls mécanismes pour se dégager de grandes marges de manœuvre d'économies. Certes, il y a cette aubaine du transfert à la Métropole. Je mettrais aubaine entre guillemets puisque c'est quand même une charge de 10,5 M€ pour la Ville. Mais il n'y a pas en fait de baisse des dépenses de personnel.

Sur l'investissement, vous avez dit tout à l'heure « prendre à bras le corps », « tout à mûri ». Les investissements vont progresser. Vous prévoyiez effectivement une progression très importante qui serait de passer de 14 M€ à 17 M€ en 2016, avec une capacité d'autofinancement qui reste identique à celle de 2015 à pas grand chose près, et donc recours à l'emprunt. En 2015, c'était important, 7,7 M€ empruntés pour 14 M€ d'investissements indiqués au BP. En 2016, cela reste 7,8 M€ pour les investissements que vous budgétiez. On est à 45 à 46 %.

L'essentiel est de savoir ce que vous allez pouvoir traduire en actions. Au BP, on est un peu sur du prévisionnel. Personne n'a la boule de cristal et certainement moi moins que vous, puisque c'est vous qui tenez les manettes et la boule de cristal, si c'est possible d'avoir tout en main. Mais je n'en doute pas. Donc, on va parler tout à l'heure du complexe sportif de Bellegrave qui est l'équipement phare de votre mandature. Vous avez fait un zoom sur différentes dépenses d'équipement qui montrent le début de la mise en œuvre de l'aménagement vers le zoo dans la forêt du Bourgailh, le lancement de la maison des associations. Logiquement on retrouve ce que vous n'aviez pas pu faire l'année dernière. Comme je reste toujours intéressée par ce que vous programmez du côté de l'énergie puisque c'est évidemment là qu'on peut tenir les objectifs d'un territoire à énergie positive et en même temps des diminutions, des marges d'économie. J'ai bien noté que pour le Schéma d'Aménagement Lumière cela reste stable à 200 000 €. Par contre j'ai noté que vous aviez réparti différemment l'enveloppe de programmation pour des travaux thermiques et l'enveloppe Accessibilité, qui je le rappelle est une obligation de la loi puisqu'il faut rendre les bâtiments accessibles aux handicapés. Auparavant, l'enveloppe thermique était à 500 000 €, l'enveloppe accessibilité à 300 000 €, ce qui certes ne permettait pas de tenir les objectifs. Alors vous avez modulé pour qu'il y ait une égalité entre les deux enveloppes. Tant mieux si cela acte un peu les travaux sur l'accessibilité. Ils sont largement étalés dans le temps par rapport à ce que prévoyait la loi. Pessac ne fait pas mieux que les autres collectivités. Pour l'enveloppe thermique, je le regrette un peu parce que cela réduit encore les marges de manœuvre pour lancer des travaux de fond.

Pour conclure, j'aimerais savoir qu'elle sera l'issue ? Vous voulez ne pas toucher à l'impôt. Vous le dites, vous le répétez et vous vous faites applaudir sur cette mesure. En même temps, vous voulez quand même garder au minimum la qualité des services, voire qu'il y ait une hausse de la qualité des services utilisés par la population. En même temps, il y a ces dépenses d'investissement, et jusqu'à présent vous n'êtes pas arrivé à hauteur de ce que vous nous avez annoncé, et des dépenses de fonctionnement que vous n'avez pas réussi à juguler. Il y a déjà eu des suppressions. Vous avez supprimé certains événements. Tout à l'heure il a été évoqué que pour les subventions aux associations on est quand même sur un tassement.

J'ai noté au passage que sur le plan environnemental, l'enveloppe est petite pour le budget de l'Agenda 21. Peut-être parce que là se renforcent les liens avec la Métropole. 53 200 € ça ne va pas pouvoir financer grand chose. Il y a l'initiative intéressante de distribuer des leds. J'ai noté aussi au passage que dans la démarche TEPCV, on retrouve encore le programme de rénovation énergétique qui est donc l'enveloppe thermique diminuée à environ 400 000 €.

Nous vous avons interpellé sur les pesticides. J'ai bien noté que sur les espaces verts, vous alliez accentuer les efforts sur le cimetière. Il y a avait aussi les terrains de sport. Là-aussi,

on est sur des années d'actions lancées mais c'est bien de les poursuivre et le service des espaces verts était très porteur de la démarche.

Je n'ai pas vu non plus de mentions spécifiques par exemple dans le domaine de la santé, d'actions que vous programmeriez pour aller un petit peu plus loin pour pouvoir surveiller la qualité de l'air, celle des eaux, mettre en place des instances partagées pour dialoguer avec les exploitants des châteaux viticoles de notre commune. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *Comme vous m'y avez invité, je reprends la parole par rapport au débat précédent. Notamment sur un point, tous ceux qui sont ici présents au sein de cette enceinte délibérative, le sont au titre de leur engagement politique. Ils sont conseillers municipaux, adjoints ou maire. Et c'est à ce seul titre qu'ils doivent être interpellés. »*

Monsieur le Maire souligne que « *dire que Monsieur HAURIE est directeur de la CAF, ce n'est pas contrevenir à l'obligation de neutralité par rapport à ses opinions. Dans cette même enceinte, lorsque j'étais dans l'opposition, on a fait très souvent référence à ma qualité de directeur d'hôpital. Je ne pense pas que ce soit ignominieux. Sauf si vous avez honte de votre métier. Et je ne pense pas que vous ayez à en rougir. Donc, je vous en prie venez en aux faits, sinon votre temps de parole sera écoulé et je serais obligé de faire la conclusion. »*

Monsieur HAURIE reprend : « *Il n'est pas écoulé. Il n'est même pas commencé. On continue et je répète qu'on est ici au nom de notre engagement politique. »*

Monsieur le Maire reprend : « *Monsieur HAURIE venez en aux faits. Vous souhaitez faire un incident de procédure qui est ridicule. Si vous souhaitez débattre de choses qui sont à mon avis beaucoup plus importantes que votre susceptibilité sur votre métier, je pense que ce serait bienvenu. Je suis responsable de la police des débats. Je souhaite que vous en restiez à l'objet de la délibération. Ce serait un progrès dans cette discussion. »*

Monsieur HAURIE reprend : « *Alors, il ne fallait pas, dans ce cas-là, Monsieur le Maire, ne pas me donner la parole précédemment. »*

Monsieur le Maire ajoute : « *Tous les arguments ont été posés. Revenons en au BP. Dans le règlement intérieur il est précisé que les débats doivent être en relation avec la délibération. Ça n'est pas le cas manifestement. »*

Monsieur HAURIE reprend : « *Deuxième élément, je rejoins de ce point de vue le propos de Laure CURVALE, qui demandait à ce que les documents présentés en séance soient annexés aux procès-verbaux. C'est d'autant plus important qu'ils éclaireront sur la réalité et la qualité de nos débats. Je n'en veux pour preuve qu'un seul élément dans une diapositive présentée lors du compte administratif, il nous a été indiqué que les charges de gestion courante avaient diminué entre 2015 et 2014. Dans la présentation de Monsieur LOPEZ, ces charges de gestion courante augmentent entre 2014 et 2015. Si ces documents doivent être présentés, il est probable qu'il faudrait qu'ils nous soient présentés un peu à l'avance.*

Troisième élément, qui lui doit être préalable au débat, nous regretterons ici que le rapport qui n'est pas un « petit rapport », Madame PAVONE. Le rapport sur l'égalité femme/homme n'est pas un petit rapport. Si le législateur a souhaité qu'il soit présenté préalablement au débat, au même titre que le rapport sur le développement durable ou que le débat d'orientations budgétaires, c'est justement parce qu'il entendait donner toute sa place à la parité et que, notamment, doivent y être exposés les projets, les orientations de la municipalité en la matière. Ce que, malheureusement, je n'ai pas trop entendu.

Donc, sur ce point particulier, et c'est un point d'ordre, la loi prévoit, expressément que ce rapport aurait du être présenté préalablement au débat sur le budget, débat que vous avez

ouvert. De ce point de vue-là, Monsieur le Maire, vous qui êtes respectueux des textes et en particulier du règlement intérieur, il faut l'être aussi de la loi.

Sur le débat, on est assez stupéfait de la capacité à présenter de façon mirifique des résultats qui ne le sont pas et des projets qui ne le sont pas.

Dans la toute première page du budget primitif – document de synthèse, je lis « Budget principal – section de fonctionnement - BP 2015 : 62 044 591,11 € et BP 2016 : 64 765 413,46 €, soit une augmentation de plus de 2,7 M€.

Pouvez-vous m'expliquer comment avec cet écart nous sommes dans une situation de maîtrise et de diminution des dépenses de fonctionnement ?

Alors que ce budget aurait du être par rapport au compte administratif que vous venez de nous présenter, un budget qui présente des mesures de redressement radicales par rapport à ce que vous nous disiez et qui maîtrise des dépenses de fonctionnement autrement que par ses augmentations.

Ce n'est pas avec la mutualisation. Mutualisation achetée à prix d'or. Plus de 10,5 M€ mis dans la mutualisation sans que cela ait entraîné une quelconque baisse pour le budget de Pessac.

Notre surprise se transforme en stupeur quand on examine un peu plus en détail comment est utilisé le budget de fonctionnement et qu'on constate au contraire l'augmentation très sensible de la part consacrée aux services généraux, aux fonctions supports, 39 % contre 27 % l'année précédente, tandis que la part relative consacrée aux services aux Pessacais baisse d'un point sur le poste Enseignement, de 1,6 point sur le poste Sport Jeunesse, de plus d'un point sur l'action économique. Elle est d'ailleurs divisée par deux en part relative. Autrement dit, les choix d'affectation budgétaire que vous faites, ne sont manifestement pas en rapport avec les services attendus par les Pessacais puisque ce sont désormais près de 40 % des dépenses de fonctionnement qui sont désormais consacrées aux fonctions supports plutôt qu'aux services de proximité.

La logique ne trouve son explication, même pas complètement dans la mutualisation, puisqu'il s'agit en fait d'une diminution dans l'attention consacrée aux services à la population.

Par ailleurs, on peut aussi s'interroger sur le financement d'une telle évolution. Vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait une forte baisse issue des recettes de l'État. Certes, mais cela aurait du inciter à faire des économies. On a vu qu'il n'y en a pas. Alors où sont elles ? Dans la diminution des subvention aux associations ? Elles diminuent légèrement. Dans la diminution de la subvention au CCAS ? Nous devons ici constater que c'est en fait la fiscalité locale, qui évolue de telle sorte avec une augmentation de plus d'1,4 M€, qui vient compenser la baisse tant décriée de la Dotation Globale de Fonctionnement. Nous constatons aussi que vous n'hésitez pas aller rechercher des recettes de poche comme la taxe sur les terrasses (76 000 €) mais aussi, et surtout, et je le maintiens, une augmentation, à nouveau, de la participation des familles. Et là on ne peut pas faire deux fois le coup de « mais les services sont plus utilisés » puisque là encore on attend 150 000 € de recettes supplémentaires pour participation aux services rendus.

En fait, le budget de fonctionnement s'équilibre lui-même par un excédent reporté de 2 M€. ce qui ne laisse pas d'interroger sur la future trajectoire budgétaire.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, je ne reprendrai pas ce qu'à dit Laure CURVALE, pour ne pas risquer de prendre trop de temps de parole, mais si les dépenses d'équipement diminuent, probablement d'ailleurs du fait du transfert aux services mutualisés, le programme général d'investissements augmente, tant mieux ça correspond à vos options. Mais, comme il n'y a plus d'autres moyens de les financer que l'emprunt et bien, effectivement, on emprunte et le taux d'endettement augmente. J'en profite pour redire deux choses par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, d'abord c'est pas avec 300 000 € sur un budget de cette importance, alors que les dépenses de fonctionnement globales augmentent d'2,2 M€, qu'on maîtrise son budget. On vous a laissé l'encours de dette le plus bas des villes de même catégorie, et vous le savez. De fait, il n'est pas difficile à partir de ce moment-là de l'augmenter. Ceci étant, nous n'avons jamais dit, jamais, que cet encours avait augmenté mais, nous disons formellement que cet encours va augmenter

et qu'il ne peut pas en être autrement compte tenu de l'effet ciseau dans lequel vous vous êtes mis. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Monsieur HAURIE, loin de moi, bien sûr, l'idée de diminuer l'importance de ce dossier. Étant moi-même une femme, je peux subir et je ne suis pas à l'abri de subir parfois ces discriminations. Je parlais juste du nombre de pages. Néanmoins, toutes les informations sont importantes. Je n'avais peut-être pas mentionné toutes les actions mais un nombre important d'actions entreprises de sensibilisation. J'ai précisé aussi que ce rapport d'égalité homme/femme était une priorité aussi pour notre Plan de formation puisque 4 demi-journée, et elles sont obligatoires, sont proposées aux agents et que l'ensemble des agents en 2016 sera sensibilisé à ce sujet. Il y a eu aussi la mise en place de deux collèges sur l'égalité et la mixité. Donc, loin de moi l'idée d'en faire un petit rapport.*

Sur le sujet du transfert des agents à Bordeaux Métropole, c'est vrai que la somme facturée par Bordeaux Métropole restera fixe et d'un coût constant et que la masse salariale transférée restera figée à sa valeur 2014. Par contre, nous ne subissons pas l'augmentation du GVT, les augmentations du point d'indice dont on nous parle. Donc si ça, ça n'est pas une économie en tout cas, ça ressemble à une non dépense. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur **LANDREAU** qui déclare : « *Quelques précisions, notamment concernant les interventions de Madame CURVALE. Tout d'abord, pour rappel, la Mission Agenda 21 reste une mission ville à part entière mais n'a pas vocation à porter des projets en tant que tel, en investissement notamment. C'est pour cela que le budget peut sembler important dans les chiffres. Le budget était de cet ordre de grandeur là sous votre précédente mandature.*

Autre précision, concernant les différentes enveloppes, effectivement prise intrinsèquement, l'enveloppe thermique peut avoir diminué. Mais je pense qu'il faut, et cela a été dit plusieurs fois lors des interventions des différents adjoints, additionner plusieurs enveloppes, celle de rénovation des bâtiments scolaires (1,2 M€), celle de l'accessibilité, celle de l'enveloppe thermique et bien évidemment les investissements ponctuels que nous pouvons faire pour l'amélioration de certains bâtiments communaux.

Enfin, je vais vous accorder un point. C'est qu'effectivement le service Espaces verts était en pointe concernant la démarche Zéro Phyto, c'est à dire la non utilisation de produits phytosanitaires. Mais, ça en restait là à la Mairie de Pessac. Aujourd'hui, d'autres services de la Ville de Pessac qui utilisaient précédemment des produits phytosanitaires, comme les Sports, s'engagent dans une démarche de réduction de ces produits.

De la même manière, vous avez dit qu'on poursuivait sur le cimetière un investissement que vous aviez engagé. Je tiens à dire ici que cela fait 10 ans que vous aviez délaissé le cimetière et que c'est aujourd'hui, que nous nous engageons dans une démarche qui respecte ce haut lieu symbolique puisque c'est un lieu où malheureusement on se rend pour le recueillement. On y met une touche d'écologie grâce à la non utilisation de produits phytosanitaires et à la végétalisation des tombes, etc ... »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui déclare : « *En réponse à Monsieur SARRAT, concernant l'accompagnement des familles en difficulté pour régler les frais de scolarité. Sachez que l'accompagnement des familles relève de la MDSI. Bien souvent il y a un travail de partenariat avec le CCAS et ces familles sont réorientées vers le CCAS. Il y a des commissions d'aide sociale facultative qui régulièrement reçoivent des demandes de ces familles pour les aider à régler leurs dettes. Nous nous sommes penché sur cette problématique et nous essayons de mettre en place un travail de collaboration avec le Trésorier pour connaître en amont les difficultés de ces familles afin qu'ils ne se retrouvent pas avec des dettes assez conséquentes à régler. Par ailleurs, je voulais quand même vous indiquer, et je l'avais dit dans les actions qu'on met en place pour lutter contre cette précarité notamment, assez importante dans les quartiers Politique de la Ville, outre le nombre d'actions portées par mon collègue Najji YAHMDI, nous proposons un certain*

nombre d'actions de lutte contre la précarité énergétique, des actions pour lever les freins à l'emploi. Je précise aussi que la création de l'épicerie solidaire qui était un projet sous-jacent depuis des années, que vous avez eu du mal à mettre en place, va permettre à ces familles de faire leurs courses à des tarifs très intéressants puisque qu'ils paieront 50 % des produits. C'est un bel accompagnement qu'on propose et il me semble que c'est une action remarquable. »

Monsieur le Maire déclare : *« Il y a quand même plusieurs contradictions dans vos prises de paroles à tous les trois. J'ai entendu Monsieur SARRAT qui nous appelait à ne pas faire de plan d'économies sur le personnel alors que c'est l'essentiel de nos dépenses en nous appelant à remplacer tous les agents qui partiraient à la retraite, sans doute même à encore augmenter les effectifs, puisque dans l'idéologie que vous représentez Monsieur SARRAT, il ne peut y avoir de qualité qu'à partir du moment où il y a une augmentation des effectifs. C'est vrai qu'il y a une corrélation mais peut être pas stricte en la matière. Pendant ce temps, Madame CURVALE, nous dit qu'il faut faire attention aux dépenses de fonctionnement et qu'on prévoit d'augmenter les dépenses RH, tout en faisant un calcul qui n'a pas de sens. On ne peut pas rajouter 10 M€ d'attribution de compensation à 26 M€ de dépenses de personnel. Tout simplement parce que dans l'attribution de compensation, et dans les diapositives il y avait un camembert qui le distinguait, tout n'est pas constitué par des dépenses de personnel. Vous ne pouvez pas ajouter, pour avoir une somme comparée des dépenses de personnel, des éléments qui sont extrêmement divers. La comparaison n'a pas de sens. C'est bien parce qu'elle n'a pas de sens et parce qu'elle n'est pas aisée qu'on ne l'a pas effectuée. Je l'ai dit à propos du conseil métropolitain et également à propos du conseil municipal de la ville du Bouscat et je pense qu'aucune ville ne s'est aventurée à faire des comparaisons tant c'est extrêmement mouvant, extrêmement compliqué d'analyse.*

Sur les attributions de compensation, et là je m'adresse à Monsieur HAURIE, et je comprends que vous ayez du mal à comprendre cet élément. Il est complexe. Je le dis sans méchanceté aucune. C'est vrai que c'est complexe et malheureusement, ce que vous aviez dit et qui avait été relayé dans le journal sur les comparaisons et les efforts effectués par Mérignac et par Pessac montrait un total contresens de votre part. Notre réponse n'a manifestement pas suffi à vous expliquer les choses. Alors, la pédagogie étant l'art de la répétition, je vais donc répéter et amplifier.

L'attribution de compensation agrège toute une série de dépenses qui sont liées au phénomène de mutualisation. Dans la présentation des données budgétaires générales, sur le camembert, la partie bleue (AC historique) est la partie que nous versions à Bordeaux Métropole, pratiquement rien, 1 % du total, issue de la contraction entre différents mouvements depuis la mise en commun des taxes économiques. C'est la raison pour laquelle nous, nous versions un petit bout puisque nous étions légèrement contributeurs à la Métropole. A l'époque, nous avons récupéré la fiscalité Ménages et nous avons donné à la CUB la fiscalité Entreprises. C'est la contraction des deux qui avaient été figées. Déjà il y avait un mouvement de gel. C'est la raison pour laquelle comme nous n'avions, à l'époque, déjà pas la voilure économique de Mérignac, nous étions légèrement contributeurs et Mérignac touchait près de 6 M€ d'attribution de compensation de la part de la Métropole qui touchait plus que ce qu'elle donnait, donc elle compensait de cette manière là. C'est la raison pour laquelle au global Pessac touche 10,5 M€ et Mérignac est à 6 M€. tout simplement, parce que nous mutualisons pour 10,5 M€ et Mérignac pour 12 M€. C'est moins 6 M€ qu'elle ne touche plus et 6 M€ qu'elle donne. Donc la différence c'est 12 M€. C'est un mouvement relativement simple d'un point de vue arithmétique que vous avez eu du mal manifestement à comprendre et qui fait que vous contribuez à colporter cette erreur. Il ne faut pas dire que nous mutualiserions plus et plus cher que Mérignac. C'est exactement l'inverse.

La partie verte (13%) et la partie orange (76%) sont en fait de même nature. C'est l'attribution de compensation sur, à la fois, le phénomène de mutualisation et celui de transfert de compétences. Le transfert de compétence c'est la métropolisation. C'est la

contribution que nous versons à la Métropole qui comprend des dépenses de personnel, des contrats de fonctionnement, des dépenses de fonctionnement de caractère général qui existent et qui contribuaient à assurer la mission désormais transférée à la Métropole. C'est pour cela que d'ailleurs la totalité n'est évidemment pas composée de dépenses de personnel, même s'ils en constituent la majorité.

Et puis, l'autre élément important à comprendre, c'est l'investissement. Il y a un phénomène qui n'est pas sans poser de problème, notamment pour les comparaisons, il s'agit des éléments concernant les ratios. Cela avait poussé Bordeaux Métropole à interroger le Ministère des Finances sur le sujet. Notamment pour le calcul de tout ce qui concerne l'autofinancement et l'épargne nette ou brute qui s'en suivra. La partie jaune, c'est l'AC Investissement. Il y a 1,12 M€ compris dans ces 10% et qui sont payés par le fonctionnement et c'est ça qui est compliqué à comprendre. Nous avions jusqu'en 2015 des financements d'investissement pour 1,12 M€ qui aujourd'hui, et pour 2016, disparaîtrons non plus dans les dépenses d'investissement mais dans celles de fonctionnement noyées dans l'attribution de compensation qui a été figée à la valeur établie d'un commun accord avec Bordeaux Métropole.

Cet élément-là fait que les 10 M€ transférés ne sont pas que du fonctionnement mais aussi de l'investissement même si tout cela ne pèse que sur la section de fonctionnement.

Ce sont des éléments qui sont purement comptables. Il ne faut pas être intelligent pour comprendre mais il faut être informé. Et vous l'êtes désormais. De cette manière-là, vous pouvez mesurer le fait que les comparaisons d'une année sur l'autre sont impossibles, y compris en global. Sur la diapo qui présente les dépenses réelles de fonctionnement, on compare les BP entre eux comme on compare les CA entre eux. Lorsqu'on regarde cette courbe, la première partie jusqu'en 2015 c'est celle qui était présentée pour le compte administratif et pour 2016, on voit effectivement une augmentation. Et c'est ce que vous n'avez pas manqué de dire. C'est un contresens puisque vous avez une colonne 2016 brute et une colonne 2016 retraitée de deux éléments. D'abord, ce qui dans l'attribution de compensation est constitué d'investissements par nature et des sommes qui étaient jusqu'à présent dépensées en investissement et qui le seront en fonctionnement, mais qui du coup n'apparaîtront plus en investissement. C'est la raison pour laquelle on l'a enlevée au moins pour favoriser la comparaison du global. Et puis, 750 000 € dont on n'a pas parlé et qui sont liés au fait que nous avons tout simplement du prendre en charge un certain nombre de marchés transférés depuis le 1^{er} janvier 2016 à Bordeaux Métropole. Nous avons du continuer à les payer parce que Bordeaux Métropole n'était pas en mesure de les prendre en charge d'un point de vue du traitement administratif. Pour autant, ce montant de 750 000 € figure déjà dans l'attribution de compensation. Cela veut dire qu'au BP tel qu'il vous est présenté cette somme figure deux fois. Mais fort heureusement, elle figure une fois en recette puisque Bordeaux Métropole nous la remboursera en cours d'année, une fois qu'ils auront la capacité technique, je dirais administrative, de pouvoir prendre en charge cette dépense-là.

C'est dommage que vous n'y ayez pas prêté plus d'attention à ces deux colonnes. C'est pour cela que nous accèderons à votre souhait de vous transmettre ces diapositives qui, je le rappelle, lorsque nous étions à votre place ne nous ont jamais été transmises. Jamais, jamais, jamais. Je suis assez respectueux de la démocratie locale pour faire droit à votre demande et vous aurez avec l'ensemble des documents mis sur le site Internet ce diaporama que vous pourrez consulter tout à loisirs.

Il faut quand même que vous m'expliquiez une chose. C'est comment on est capable dans un budget d'équilibrer dépenses et recettes en ne faisant aucune augmentation d'imposition, en étant extrêmement prudents sur les montants des produits des taxes locales, tels qu'ils nous ont été communiqués par la DGFIP, en étant volontairement extrêmement prudents sur les droits de mutation, pour tenir compte de la volatilité de la conjoncture économique et du fait que nous ne pouvons pas tabler sur des recettes à ce point volatiles, et nous avons été prudents sur nos dépenses de fonctionnement. Je peux vous dire sans pouvoir le quantifier aujourd'hui, à l'issue de trois mois d'exécution du

*budget, nous sommes en deçà de nos prévisions de dépenses, ce qui montre que nous sommes dans une vertu qui j'espère sera poursuivie.
C'est la raison pour laquelle comme nous devons présenter un budget en parfait équilibre, il y a un montant d'emprunt relativement élevé mais comme il l'était dans le BP de l'an dernier. Il n'a pas été exécuté pour autant.
Cela nous permettra de réaliser notre politique d'investissement, qui est ambitieuse. Je vois que vous n'avez pas critiqué le manque d'ambition.
Nous avons été extrêmement vertueux et précautionneux dans cet exercice budgétaire et je m'en réjouis et j'en remercie l'ensemble des élus et des services qui ont établi ces travaux. »*

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif 2016 et de ses annexes jointes,
Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.

aff n°DEL2016_081 : Délégation de Service Public - Gestion du Stade nautique de Pessac - Choix du délégataire - Approbation des tarifs

Monsieur le Maire déclare : *« Cette délégation de service public est importante car elle représente ce qu'il reste aujourd'hui de ce qui a autrefois été, et qui n'est plus de la même manière, la Société d'économie mixte AGIR. C'est un sujet sur lequel nous avons souhaité qu'il y ait un travail partagé, le plus sérieux et le plus abouti possible. Vous avez tous reçu le rapport d'analyse des différentes offres. »*

La Ville de Pessac a souhaité renouveler la gestion du Stade Nautique de Pessac sous la forme d'une Délégation de Service Public.

A ce titre, elle a décidé par délibération du 6 juillet 2015 de lancer une consultation de Délégation de service public, à la suite des avis délivrés par le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date des 1^{er} juillet 2015 et 25 juin 2015.

La publicité a été effectuée en application des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité et à la mise en concurrence.

La Commission de Délégation de Service Public a été réunie le 12 octobre 2015 pour l'admission des candidatures, puis le 18 décembre 2015 pour effectuer l'ouverture des offres.

Le 26 janvier 2016, elle a pu formaliser un avis sur les offres. Cette analyse a permis le choix des candidats avec qui l'autorité habilitée à signer le contrat souhaitait rentrer dans une négociation. Celle-ci s'est déroulée jusqu'au 25 février 2016.

Le contrat en cours avait été entre temps prorogé jusqu'au 15 mai 2016 par délibération du 15 février de la même année.

A l'issue de la phase de négociation, il est proposé le choix de la société EQUALIA.

Un rapport ayant pour objet de présenter l'ensemble des étapes de la procédure de consultation et de motiver le choix du délégataire, conformément à l'article L.1411-5 du CGCT est joint en annexe.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le choix de la société EQUALIA et le contrat de Délégation de Service Public avec cette même société ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes, joint à la délibération, avec la société EQUALIA avec date d'effet au 16 mai 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de délégation de service public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions pour l'exécution de ce contrat ;
- d'homologuer les tarifs proposés par le nouveau délégataire.

Monsieur le Maire ajoute : *« Ce rapport fait le point sur un certain nombre d'éléments qui ont permis de fonder un choix. Vous avez pu vous rendre compte qu'il y avait une très grande proximité sur un grand nombre de sujets entre les deux candidats. Pour autant, il faut bien choisir. Les discussions ont porté sur plusieurs points. L'ensemble du personnel est repris quelque soit celui qui est retenu pour la DSP. Il n'y a pas de ce point de vue-là de différence entre les deux offres. C'est un élément important. C'est un élément qui est légal. C'est un élément sur lequel nous avons attiré l'attention de celui sur lequel notre choix est en train de se porter de manière à ce que les conditions de travail soient particulièrement examinées. Et nous serons attentifs à ce qu'elles soient maintenues voire améliorées dans la mesure du possible.*

Les éléments qui ont permis de choisir sont les suivants. D'abord, la société EQUALIA est nationalement implantée et a une dynamique commerciale qui nous semble tout à fait intéressante, qui renouvelle l'approche telle qu'elle avait pu être faite sur Pessac comme le programme des activités, les horaires d'ouverture, la manière dont le marketing pourrait être effectué jusqu'à l'aménagement du parking. Autant de sujets qui ont été examinés et qui nous ont donné l'impression qu'il y avait un avantage pour la société EQUALIA.

Deuxièmement, c'est la question financière. Nous avons observé depuis 2012 une fragilisation de la SEM AGIR directement issue de la décision de l'ancienne municipalité de ne pas reconduire la SEM AGIR dans la délégation de service public concernant la restauration. Or, je vous rappelle que c'était bien la restauration qui équilibrait les comptes. C'était la restauration qui permettait à la SEM AGIR d'être moins demandeuse en termes financiers à la collectivité municipale pour l'ensemble de son équilibre, sachant que les stades nautiques et les piscines en général sont toujours et systématiquement déficitaires. Puisqu'il est impossible de répercuter les coûts de fonctionnement sur le ticket d'entrée qui deviendrait prohibitif et qui serait dissuasif. La décision que nous prenons aujourd'hui était en germe dans la décision de l'ancienne municipalité qui avait tellement fragilisé la SEM AGIR qu'il semblait compliqué pour elle de pouvoir redresser la barre. Je le dis pour que, notamment, les dirigeants actuels de la SEM AGIR ne se sentent pas responsables de la situation. C'est une situation qui est due à une décision politique municipale qui a été prise il y a 4 ans. Comment cela se manifeste ? Cela s'est manifesté par un déficit structurel sur les trois dernières années, avec un déficit de 67 000 € sur l'exercice 2012/2013, alors qu'on était excédentaire sur les années précédentes, un déficit de près de 60 000 € sur l'exercice 2013/2014 et de 108 154 € sur l'exercice 2014/2015 qui sont autant d'éléments qui fragilisaient la SEM parce que ce sont les fonds propres qui ont fondus. D'un capital de départ de 260 000 €, on se retrouve à un capital restant de 80 700 €. Cela veut dire qu'il n'est plus possible de pouvoir observer de tels déficits. Alors, dans ces conditions, les offres qui ont été faites, n'étaient pas forcément en faveur financièrement, il n'y avait pas un fort delta en terme de contribution de la Ville entre EQUALIA et la SEM AGIR. La participation est légèrement supérieure pour EQUALIA. Mais qui garantit la réalité de cette contribution financière ? Et bien, c'est nous mêmes. C'est à dire que dans la SEM AGIR nous sommes actionnaires à 63 %. S'il y a un déficit et si le résultat n'est pas à la hauteur des espérances, ça veut dire que de toute manière ce que nous demanderons en compte à la SEM, délégataire, c'est nous mêmes qui devrions le payer à travers notre actionnariat. Donc, il y a là un jeu, malheureusement légal, qui me semble être un jeu de dupe. C'est à dire s'attribuer à soi-même le marché, comme cela a été fait pour SAVE, c'est d'une fausseté totale et nous seuls portons le risque financier. Nous ne pouvons pas aujourd'hui prendre de risques financiers de cette ampleur. Nous sommes suffisamment responsables et suffisamment avertis pour faire, ce que vous

appelez de vos vœux, Mesdames et Messieurs de l'opposition, une gestion de bon père de famille. En ce qui concerne les deniers publics, elle connaît une certaine aversion pour le risque financier et cette aversion se traduit par le fait que je préfère donner une somme très légèrement supérieure mais certaine, c'est à dire que ce ne peut pas être plus, à un délégué privé qui de plus reprend l'ensemble du personnel, plutôt que de continuer à le confier à la SEM AGIR, quelque soit l'amitié que je porte à ces dirigeants et à ces employés, qui risquerai de se traduire par notre propre engagement de la garantie financière que nous devons en tant qu'actionnaire majoritaire.

Ces raisons-là sont, je pense, des raisons suffisantes qui poussent aujourd'hui pour des offres qui sont intéressantes toutes les deux, et d'ailleurs le fait que nous soyons allés jusqu'au terme de la discussion montre bien qu'il n'y avait pas du point de vue du contenu de l'offre un avantage déterminant, pris isolément, en dehors des avantages financiers, dans telle offre ou telle autre. Il y a des éléments importants dans les deux offres. Nous avons pensé qu'il y avait une possibilité de renouveler l'offre pessacaise à travers une nouvelle dynamique commerciale. Nous pensons qu'il y a, et j'en suis certain, une forme de sécurité absolue à mesurer précisément et pour toute la durée de la DSP quelle sera l'engagement financier de la Ville de Pessac. Je pense qu'il vaut mieux compter sur une dépense certaine plutôt que sur une promesse de dépenses légèrement inférieure mais seulement garantie par nos propres deniers. J'oubliais une autre incertitude, c'est le régime fiscal de la SEM qui aujourd'hui fait l'objet d'un régime dérogatoire – la SEM AGIR n'est pas soumise à la TVA, tout simplement – et qui ne fait pas l'objet d'un rescrit fiscal. C'est à dire que nous n'avons aucune assurance que ce régime serait pérenne et puisse fonder un dispositif. C'est quelque chose qui peut fausser les comparaisons et qui dans la fragilité juridique qu'elle comprend risquerait de pouvoir accentuer le risque financier auquel nous serions soumis.

Que devient la SEM AGIR ? Dans les conditions qui faisaient qu'elle était en difficulté, c'est aussi le fait que les coûts de structures n'étaient plus partagés entre la partie Restauration et la partie Piscine. Elle devra être liquidée, dissoute. Nous aurons, à ce moment-là, à tenir compte d'un bilan à peu près équilibré. Il doit rester juste de quoi solder les opérations en cours à travers le capital social restant. Nous aurons une situation assainie, sécurisée et une situation qui permettra aux Pessacais de bénéficier d'un Stade nautique renouvelé, de qualité dans la lignée de ce que la société EQUALIA peut offrir ailleurs sur le territoire français. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur SARRAT** qui déclare : « *Merci Monsieur le Maire d'avoir bouleversé l'ordre du jour du conseil municipal afin que vous puissiez présenter cette délibération importante pour l'avenir du stade nautique.*

Vous avez donné une version des faits qui n'est pas exactement la mienne. La délibération qui nous ait présentée ce soir mérite quelques éclaircissements sur les différents scénarii qui ont abouti au choix du délégué.

Tout d'abord une observation, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, la possibilité d'une régie municipale a été écartée d'emblée, sans qu'aucune étude n'ait été engagée par vos services. En second lieu, les différentes étapes avec l'audition des candidats se sont déroulées normalement et à l'issue de ce travail, une nouvelle rencontre devait avoir lieu avec le cabinet consultant, les élus et les services administratifs de la Mairie. Or, à ce jour, j'attends toujours désespérément cette réunion de synthèse où chacun devait donner son avis. Bien sûr, c'est vous qui prenez la décision, Monsieur le Maire, mais la moindre des choses c'est que chacun puisse s'exprimer. Or, je reçois, comme tout un chacun ici ce soir, la délibération où le choix du délégué était fait. Curieuse façon de procéder, je dois avouer mon amertume. Que l'avis de Didier SARRAT ne vous intéresse pas, ça je peux l'admettre. Mais comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, je vais quand même vous le donner ce soir.

Après avoir écouté, lors de deux auditions, les différents candidats, la société EQUALIA, à mes yeux, n'a pas démontré comme vous le dites dans le rapport de synthèse « un dynamisme commercial plus affirmé pour redynamiser cet équipement et attirer une

nouvelle clientèle ». C'est plutôt dans la continuité, avec des améliorations, que chaque candidat aurait pu nous apporter quelques cautions. Nous ce qui nous importe c'est la qualité de la prestation qui sera proposée aux usagers. Il est dommage que les seuls ingrédients financiers aient prévalu dans votre choix. Vous venez d'en faire longuement la démonstration à l'instant. Notamment en reprenant le choix fait par la précédente municipalité concernant la restauration. Ce n'est pas exactement comme cela que ça s'est passé, notamment la partie financière.

Autre sujet qui nous inquiète. Le repreneur a pour obligation de reprendre l'intégralité du personnel. Là, pas de problème, c'est la loi. Mais ce que n'impose pas la loi c'est le maintien de l'effectif pendant la durée du contrat. Et à cette question, le candidat retenu s'est montré très évasif pour ne pas dire plus. Je sais par expérience, qu'au fil des années, pour des raisons de coûts, l'exploitant ne respecte pas toujours ses engagements et ne maintient pas l'effectif constant.

Concernant l'avenir de la piscine Caneton, je sais bien que ce n'est pas l'objet de la délibération, mais aucune précision n'est apportée. Il y a beaucoup d'interrogations qui sont faites notamment dans le cadre de la mutualisation.

Je voudrais rendre hommage à toute l'équipe de la SEM AGIR qui pendant de nombreuses années a œuvré pour la satisfaction de tous les usagers et qui mérite nos remerciements. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « N'ayant pas fait partie de la commission de délégation, mon propos sera beaucoup plus bref. Il sera centré soit sur ce que vous avez dit, soit sur le rapport final qui est loin de recenser tous les éléments d'explication de votre choix. Ce type de rapport, jusqu'à présent, énumère les critères mais sans qu'il y ait d'obligation de dire qu'elle serait la pondération comme on le fait dans d'autres cas liés à la commande publique. C'est tout à fait légal jusqu'à présent, et je crois que le nouveau code des marchés publics va amener plus de transparence dans la manière d'apprécier les critères et leur pondération.

Vous nous avez expliqué quel était votre choix et quand on lit le rapport final, à vrai dire, on ne comprend pas trop quand on n'a pas assisté aux entretiens. Sur les aspects financiers, le rapport final conclue que les deux offres sont cohérentes et de qualité bien que vous venez de nous expliquer que de votre point de vue ce n'est pas le cas. Sur le critère du planning, des modalités, les deux offres sont jugées proches. Je rappelle qu'il s'agit d'un jugement par un cabinet. Je le dis pour ceux qui nous écoutent et n'ont pas eu accès au rapport. Sur les moyens et compétences affectés à la DSP, là-aussi les deux offres sont jugées proches. On note que EQUALIA a une expérience avérée en matière de centre aquatique mais la SEM AGIR a, a priori, beaucoup d'expérience aussi pour le stade nautique. Ça ne me paraît pas, en toute objectivité, un argument extrêmement déterminant. Il y a les critères liés davantage à la qualité des services apportés aux usagers. Là-aussi les offres sont jugées largement satisfaisantes et comparables. Ce n'est que dans ce passage que j'ai supposé que votre choix reposait sur une approche plus marketing, comme vous l'avez dit. Vous avez parlé d'une dynamique commerciale qui renouvelle l'approche. Dans le rapport, on dit que EQUALIA offre une relation plus dynamique avec l'utilisateur afin d'attirer une nouvelle clientèle. Cela reste un élément relativisé par le fait que les deux offres sont largement satisfaisantes. C'est pareil pour les critères de développement durable.

Comme il a été rappelé le choix vous appartient et vous nous l'avez longuement expliqué sur des aspects essentiellement financiers.

Ayant siégé sur une petite période au conseil d'administration de la SEM AGIR, je rends aussi hommage au travail de cette équipe. Personnellement, sur la restauration, mon choix et celui des élus écologistes de l'équipe précédente était celui d'une régie. Je vois bien la difficulté qu'il peut y avoir à essayer d'étudier la possibilité d'une régie pour des piscines dont les coûts sont particulièrement importants et j'ai les mêmes inquiétudes que Didier SARRAT pour le devenir de la piscine Caneton. L'an dernier, lors du conseil municipal de février 2015, nous étions dans un autre cas de figure. Il avait été essayé d'envisager une DSP Stade nautique et Centre équestre. Ça a été abandonné. Je vous avais interrogé sur le fait de réfléchir à l'association des deux piscines parce qu'on a des équipements

vieillissants surtout pour Caneton, entièrement dédiée aux scolaires et aux associations. Vous m'aviez concédé qu'une « question peut se poser sur l'association de nos piscines. La décision n'est pas encore prise sur ce sujet mais nous y réfléchissons. Donc, c'est un élément qui n'est pas à exclure et qui demandera si nous voulons le mettre en œuvre que nous prolongions très certainement la DSP initiale... ». Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu une réflexion très nourrie sur le sujet.

Un autre aspect, sur lequel je vous avais interrogé, était sur les équipements d'intérêt communautaire donc métropolitains et vous m'aviez répondu que les stades nautiques et les piscines pouvaient faire partie de ce qui serait effectivement métropolisé. Vous aviez précisé que ce sont les équipements qui font l'objet du transfert et non pas le fonctionnement.

De ce que vous nous avez présenté, j'en conclus qu'aucun équipement pessacais ne sera reconnu comme un équipement d'intérêt communautaire. En tout cas, je vous pose la question. Peut-être parce que vous avez besoin de vous réserver des financements pour le complexe de Bellegrave, mais ce sont de pures supputations de ma part. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur BENEYTOU** qui déclare : « Je vais répondre à Monsieur SARRAT qui fait partie comme moi-même, MM. MARTIN ou LOPEZ de la Commission Consultative des Services publics locaux. Vous l'avez dit vous-même lors des négociations, quand on se voyait entre deux candidats. Vous avez dit : « la SEM AGIR a de l'avance sur les autres candidats parce qu'elle, elle a tenu compte de la réduction de personnel. Ça vous l'avez dit vous-même. Alors, expliquez moi pourquoi ils passent de 1,2 M€ à 1 M €. La SEM AGIR avait pris en compte la réduction de personnel, alors que les trois autres candidats ne pouvaient pas avoir ces éléments-là. Les postes non renouvelés et les départs en retraite, les autres ne les avaient pas. Après quand vous dites que vous n'avez pas vu d'attrait commercial, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Pour avoir participé au même nombre de réunions que vous, c'est à dire 4 au total, j'ai senti au contraire que la société EQUALIA était beaucoup plus percutante commercialement. On voit que ce sont des gens qui ont l'habitude, qui ont des équipements largement représentés sur le territoire. Concernant les travaux, la SEM AGIR n'avait pas prévu la réfection totale du parking, simplement une régénération. EQUALIA prévoit une réfection totale, un décapage des enrobés actuels, des plantations d'arbres, des jardinières. Le changement du mobilier est également prévu à l'intérieur. »

Monsieur le Maire déclare : « Pour répondre brièvement car on a dit beaucoup de choses. Je me suis replongé dans les débats que nous avons eu au conseil municipal du 12 juillet 2012, au cours duquel la DSP concernant la restauration collective a été attribuée à la société ANSAMBLE. J'ai pu voir qu'il y avait de grosses réserves émises par, à la fois les élus communistes et Europe Écologie Les Verts et ils s'étaient d'ailleurs abstenus. L'opposition du Centre et de Droite avait voté contre. Nous avons voté contre parce que nous nous demandions ce que deviendrait la SEM AGIR une fois privée d'un de ses piliers. A ce moment-là, Jean-Jacques BENOÎT en tant que Maire avait dit « nous allons examiner la possibilité de faire une société publique locale avec d'autres villes de manière à mettre en commun les différents stades nautiques... ». Autant de sujets qui n'avaient pas été du tout débattus et qui n'ont pas connu le moindre début de réflexion par la suite.

Aujourd'hui, et c'est sans doute triste et un peu frustrant pour ceux qui ont de manière volontaire, compétente, avec beaucoup de disponibilité travaillé à l'élaboration de l'offre de la SEM AGIR, je tiens à vous dire que les dés n'étaient pas pipés. Nous avons regardé les choses de la manière la plus objective possible. Nous avons regardé quels étaient les différents éléments et c'est parce que nous étions dans quelque chose qui était assez proche que nous avons pris des décisions, avec les risques tels que je les ai exprimés. J'ai oublié de donner un petit élément, c'est qu'en plus la Ville sera intéressée à la bonne gestion de la DSP puisque nous récupérerons 30 % de l'évolution du chiffre d'affaires constaté. On est dans l'inverse de ce qui nous était proposé avec la SEM AGIR. Avec la SEM AGIR, nous sommes responsables des pertes. Avec EQUALIA, nous sommes co-

intéressés aux bénéfiques. Cependant nous continuons à avoir la même maîtrise sur les tarifs et sur un certain nombre de choses dans le cadre de la DSP. Je pense que c'est une gestion moderne et lorsque nous avons écarté le modèle de la régie, il allait de soi que nous ne pouvions prendre la responsabilité de choisir la SEM AGIR qu'à partir du moment où il y aurait eu une différence très marquée en sa faveur et des risques très forts du côté des autres candidats.

Pour rassurer Monsieur SARRAT et l'ensemble des personnels, il ne peut pas y avoir, dans une gestion privée, d'engagements sur la durée, c'est à dire pour l'éternité, concernant les contrats de travail. Les contrats sont des CDI, ils sont protégés. En ce moment, il me semble que le gouvernement actuel connaît certaines difficultés pour assouplir le sujet. Je ne pense pas qu'il y parviendra, en tout cas, pas facilement. Donc, nous sommes dans une garantie du CDI tout à fait forte qui ne disparaît pas avec le transfert du CDI à la société EQUALIA. Je le redis. Nous sommes et nous serons extrêmement attentifs et vigilants sur l'ensemble des conditions d'exécution de cette DSP et sur l'évolution des salariés. Le service créé par l'ancienne municipalité pour contrôler la délégation de service public concernant la restauration, sera attentif à la bonne exécution de la DSP du stade nautique par la société EQUALIA également. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS et ZAITER votent contre.

Mmes TRAUTMANN, BOUAKKAOUI et MM. BOLZEC, RAUTUREAU et HAURIE ne prennent pas part au vote.

aff n°DEL2016_082 : Délégation de Service Public - Rapports annuels des délégataires

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les titulaires des contrats de Délégation de Service public conclus par la commune ont transmis à la collectivité un compte rendu technique et financier de leur dernier exercice clôturé.

Ces rapports concernent :

- L'Association Sportive et Culturelle de Beaudésert pour la gestion de la Ferme Équestre de Romainville (exercice 2014)
- La Société d'Économie Mixte AGIR pour la gestion du Stade Nautique de Pessac (exercice 2014/2015)
- La Société ANSAMBLE pour la gestion de la Restauration collective de la commune (exercice 2014/2015)

Ces rapports, annexés à la délibération, ont été présentés lors de la séance plénière de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 5 janvier dernier, de même que le rapport d'activité (exercice 2014) de la Régie municipale des Transports, en application des dispositions relatives au fonctionnement de cette commission (Régie à autonomie financière).

Régie Municipale des Transports – Exercice 2014

En charge de l'exécution d'un Budget annexe, le Service des Transports assure désormais exclusivement la gestion des prestations commandées aux transporteurs privés.

Le coût total de l'activité s'est élevé, en 2014, à 662 917 €.

28 circuits de transport scolaire, rassemblant 541 élèves du premier degré et 763 du second degré, sont gérés par le service, dans le cadre d'un marché piloté par la Métropole. Les activités des Centres de Loisirs et les sorties scolaires représentent 4 913 rotations annuelles.

Un contrôle strict des prestations est effectué, occasionnant 720 visites de terrain.

Les anomalies recensées (retards, défauts) sont en baisse régulière (41 en 2014 pour 76 en 2011).

Les transports scolaires du premier degré bénéficient de la gratuité, alors qu'une

participation est demandée aux familles des enfants du second degré.

Ferme Équestre de Romainville – Exercice 2014

La gestion de la Ferme Équestre de Romainville a été concédée le 31 août 2009 à l'Association Sportive et Culturelle de Beaudésert pour une période de 6 ans.

Ce contrat a été prorogé au 30 août 2016 par délibération du 29 septembre 2014, dans le cadre de l'étude relative au renouvellement des DSP Stade Nautique et Ferme équestre.

Ce site de 14 hectares a rassemblé 84 chevaux et poneys. Les personnels au service des 530 adhérents sont au nombre de 11, incluant 2 contrats d'apprentissage et 2 contrats aidés.

La Ferme Équestre a accueilli par ailleurs 300 stagiaires durant les vacances scolaires, 50 classes maternelles, 34 classes élémentaires et 18 groupes venant d'établissements spécialisés.

Un groupe de 16 enfants de l'ALSH Romainville est également accueilli tous les mercredis et vacances scolaires.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 568 155 €, pour un résultat net positif de 34 551 €.

En matière d'investissement, le délégataire a pris en charge la construction d'abris en bois pour les poneys, la réfection du sol du manège couvert ainsi que les peintures extérieures des chalets pour un montant total de 37 146 €.

Il convient de rappeler que la totalité des demandes de travaux mentionnées dans le rapport 2013 : toitures, clôtures, coupe et évacuation d'arbres a été accomplie en 2014 par les services municipaux.

Au total, sur les deux derniers exercices, la Ville a consenti un montant de travaux de 126 321 €, interventions en régie non comprises.

Stade Nautique de Pessac – Exercice 2014/2015

La Ville de Pessac a confié à la SEM Agir la gestion de son Stade Nautique par contrat d'affermage en date du 13 février 2004, pour une durée de 12 ans.

Au cours du dernier exercice, la fréquentation enregistrée s'est élevée à 224 582 entrées, en recul de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net s'élève à 856 099 €.

Il est à noter que 54 111 entrées gratuites ont été dénombrées, soit un recul de 6,22 %. Elles concernent essentiellement les élèves des établissements scolaires, les clubs sportifs, les écoles de natation et les moins de 5 ans.

La gestion du Stade Nautique intègre des contraintes de service public :

- la gratuité pour certaines catégories,
- des tarifs préférentiels pour les moins de 16 ans,
- l'enseignement et la surveillance gratuites pour les élèves du premier degré,
- la surveillance gratuite pour les élèves des collèges et lycées de la ville,
- l'entrée gratuite pour les centres de loisirs de la commune,
- la mise à disposition des installations pour certaines associations locales.

Le total des produits s'élève, pour 2014/2015 à 2 147 925 €, pour un résultat net négatif de 108 154 €.

Les tarifs des entrées sont fixés par la Ville de Pessac.

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un suivi attentif (152 analyses réalisées en 2014/2015).

L'ensemble du fonctionnement répond aux spécifications de la Norme ISO 9001.

Concernant la maintenance des installations, le dispositif de filtration a été entièrement revu, par l'incorporation d'un système de billes de verre améliorant la qualité de l'eau et générant des économies de consommation.

En sa qualité de propriétaire des installations, la ville a pour sa part pris en charge des travaux d'assainissement pour un montant de 102 480 € TTC.

Restauration Collective – Exercice 2014/2015

Par délibération du 12 juillet 2012, la Ville de Pessac a délégué à la Société ANSAMBLE la production et la livraison de repas aux restaurants scolaires et administratifs, centres de loisirs, foyers-restaurants et livraisons à domicile pour les seniors, pour une durée de 10 ans.

Tous les personnels en place chez l'ancien délégataire, soit 20 personnes, ont été repris par le nouvel opérateur. Plusieurs cycles de formation ont été mis en place dès l'ouverture de la nouvelle délégation.

Des recrutements complémentaires ont été opérés, portant désormais à 33 l'effectif de la Cuisine Centrale.

Dans le cadre de la Délégation, 769 787 repas ont été produits (701 173 en 2013/2014). Les livraisons extérieures ont représenté 397 407 repas (259 220 lors de l'exercice précédent).

Le chiffre d'affaires de la DSP s'élève à 3 206 704 € pour un résultat négatif de 485 126 €.

Concernant la rénovation de l'outil de production, plusieurs phases de travaux, étaient programmées sur quatre années dans le cadre du contrat, pour un montant de 1 150 000 € HT. Le délégataire a fait le choix de réaliser l'ensemble des interventions prévues sur les mois de juillet et août 2013, pour un montant total de 1 182 136 € HT.

Ces travaux ont occasionné une restructuration totale du bâtiment, dont le détail a été exposé dans les précédent rapport de délégation.

Concernant les matériels de production, 442 646 € d'investissements ont été réalisés (480 000 € prévus sur la durée du contrat).

Le suivi bactériologique de la prestation s'est traduit par 2 audits Hygiène, 72 analyses de produits, 22 analyses de surface, et 1 analyses d'eau.

Les menus proposés répondent aux préoccupations de lutte contre l'obésité infantile, de risque de dénutrition chez les personnes âgées et, plus généralement de garantie d'équilibre nutritionnel et de plaisir gustatif.

A ce titre, l'ensemble des viandes servies (viande fraîche) est certifié ou labellisé. Les fromages sont d'origine France. Un produit issu de l'agriculture biologique est proposé chaque jour, ainsi qu'un produit Commerce Équitable par mois.

Le pourcentage de produits Bio a atteint 21,95 % de la production. Parmi les avancées enregistrées, il convient de citer :

- les sauces et vinaigrettes « Maison »,
- des services de saumon frais,
- des services de potage pour seniors et enfants, à base de produits frais locaux,
- des services de purées de fruits fraîches,
- la mise en service, dans le cadre des travaux de l'été 2013, d'une légumerie, appelée à traiter les produits bruts.

Le recueil des appréciations, auprès des différentes catégories d'usagers, est configuré chaque semaine sur une échelle de notation de 1 à 4. La note moyenne annuelle s'est établis à 3,18 sur 4.

Un calendrier d'animations a été proposé tout au long de l'exercice, complété par des groupes de travail et des visites de sites.

La démarche environnementale, voulue par la Ville, s'est traduite par l'intégration de circuits courts d'approvisionnement. Plus généralement, dans le cadre de la politique d'achats mise en œuvre, la priorité est donnée aux fournisseurs les plus proches (démarche en « escargot »).

Parmi les éléments mis en œuvre figurent :

- l'utilisation de produits de nettoyage enzymatiques,
- une flotte de livraison (norme EEV) de moindre émission de CO₂, complétée par un véhicule électrique,
- des livraisons en bacs multi-portions, diminuant la consommation de barquettes-plastique (-33 % incluant les repas scolaires du mercredi),
- des conditionnements collectifs pour les goûters,

- des étiquettes biodégradables,
- 40 % de consommation de barquettes plastique en moins,
- un total de 91 tonnes de déchets recyclé sur les années 2014 et 2015,
- des consommations d'eau et d'électricité divisées par 2 depuis 2013.

Les travaux réalisés, ainsi que les nouveaux matériels acquis, ont pris en compte ce souci de réduction des dépenses énergétiques.

Conformément aux termes et à l'esprit du contrat, la ville a mis en œuvre un dispositif de suivi particulièrement dense, piloté par une structure dédiée.

Il se caractérise par un contrôle de la facturation, des tarifs-usagers, de la prestation technique, des grammages servis et de l'origine des produits.

Il a donné lieu, sur l'exercice, à 19 réunions institutionnelles associant le délégataire, les services municipaux, les représentants des usagers.

162 visites de sites ont été réalisées, ainsi que 332 pesées des produits proposés sur les sites de consommation.

5 audits ont été menés en Cuisine Centrale, sous forme de visites inopinées, par un cabinet indépendant.

Les retours d'appréciations des différentes catégories de consommateurs sont analysés tous les mois, afin d'adapter la production aux attentes des publics concernés.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération de l'ASC Beaudésert pour la gestion de la Ferme équestre de Romainville (exercice 2014), du Stade nautique (exercice 2014/2015), de la Société ANSAMBLE pour la gestion de la restauration collective de la commune (exercice 2014/2015) et prend acte du rapport d'activité 2014 de la Régie municipale des Transports annexé à la délibération.

aff n°DEL2016_083 : Exercice 2016 - Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports

L'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Or, concernant le budget du service des transports, cet équilibre ne peut être obtenu que par le versement d'une subvention provenant du budget principal ; en effet, les recettes propres du service sont insuffisantes pour couvrir ses dépenses.

Cette prise en charge du budget principal doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal et ne peut être justifiée qu'en trois circonstances énumérées par l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget primitif 2016 du service des transports prévoit des dépenses d'exploitation H.T. à hauteur de 361 600 €.

Celles-ci peuvent être subdivisées en deux grandes catégories :

- les transports scolaires et associatifs (310 000 €)
- les frais de personnel (51 600 €)

Pour financer ces dépenses, le produit attendu H.T. s'élève à 30 000 € (transport d'élèves). Il en résulte donc un différentiel H.T. de 331 600 €.

S'agissant pour l'essentiel de transports d'enfants (ramassages scolaires, activités pédagogiques, centre de loisirs ...), ce déficit d'exploitation ne peut être supporté par les usagers. Le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget du service des transports apparaît donc indispensable au titre de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 331 600 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2016, compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016 084 : Exercice 2016 - Actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est actuellement utilisée pour six opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

Compte-tenu de la clôture de l'exercice 2015, il convient d'actualiser cette programmation dans les conditions suivantes :

- annulation des CP 2015 pour un montant 166 131,83 € et affectation sur l'exercice 2016 pour les autorisations de programme : n°14-1 (École élémentaire Joliot Curie – travaux ITE et accessibilité), n°15-1 (Construction du complexe sportif Bellegrave) et n°15-4 (Forêt du Bourgaillh – Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo).
- annulation des CP 2015 pour un montant de 98 968,00 € et affectation sur l'exercice 2017 concernant l'AP n°15-2 (Rénovation et restructuration de la salle de spectacle Le Royal),
- annulation des CP 2015 pour un montant de 100 000,00 € et affectation sur l'exercice 2019 concernant l'AP n°15-3 (Construction de la Maison des Associations – Villa Clément V),
- annulation des CP 2016 pour un montant de 100 000,00 € et affectation sur l'exercice 2017 concernant l'AP n°15-5 (Restructuration et extension des écoles Jean Cordier),
- annulation des CP 2016 pour un montant de 100 000,00 € et affectation sur l'exercice 2018 concernant l'AP n°15-5 (Restructuration et extension des écoles Jean Cordier),
- annulation des CP 2017 pour un montant de 60 000,00 € et affectation sur l'exercice 2016 concernant l'AP n°15-4 (Forêt du Bourgaillh – Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo).

L'ouverture d'autorisations de programme : A.P. n°16-1 (Extension du Hall des Sports Roger Vincent 2 pour un montant de 1 150 000 €), A.P. n°16-2 (Extension et réhabilitation du COSEC de Saige pour un montant de 2 000 000 €).

Le Conseil Municipal décide d'approuver, conformément à l'annexe jointe, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.

aff n°DEL2016 085 : Exercice 2016 - Impôts locaux - Fixation des taux d'imposition

Compte tenu du produit global nécessaire à l'équilibre du budget primitif, du montant des différentes allocations compensatrices revenant à la Commune et des bases prévisionnelles d'imposition notifiées, le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition applicables en 2016 à la taxe d'habitation et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Ceux-ci demeurent identiques à ceux de 2014 et de 2015.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation :	22,59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23 %

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER.

aff n°DEL2016_086 : Exercice 2016 - Répartition n°1 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

Entendu que chaque élu siégeant au sein du conseil d'administration d'une ou plusieurs associations subventionnées par la Ville de Pessac ne prend pas part au vote de la subvention à ou aux associations dont il est représentant de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_087 : Convention de remboursement des dépenses engagées par la Ville de Pessac pour les besoins des services mutualisés

La mutualisation des services au 1^{er} janvier 2016 a impliqué la cession à Bordeaux Métropole de marchés et contrats contractés par la Commune.

Ce transfert de marchés se matérialise par des avenants de cessions ou des transferts de contrats.

Pour assurer la continuité du service public, et dans l'attente de la notification des avenants aux fournisseurs, la Ville de Pessac engage des dépenses pour le compte des services communs. Bordeaux Métropole s'engage à les rembourser sur la base des dépenses réellement payées par la commune.

Aussi, afin de permettre ce remboursement, une convention cadre doit être passée entre la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la ville à engager des dépenses pour le compte de Bordeaux Métropole afin d'assurer le fonctionnement des services communs avant le transfert des marchés ou contrats à Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement de ces dépenses,

Monsieur le Maire précise : « *Nous sommes dans un dispositif où nous devons assurer la continuité du service public et la Métropole n'était pas en mesure de pouvoir directement prendre en charge un certain nombre de marchés. Donc, ces marchés, chiffrés à 750 000 €, font l'objet d'une délibération d'environ 191 000 € pour que la ville de Pessac puisse prendre le relais dans un premier temps et ainsi ne pas interrompre le paiement d'un certain nombre d'entre eux. Nous serons remboursés, bien sûr.* »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui déclare : « *On comprend, bien entendu, que les communes soient obligées de prendre en charge ces dépenses afin d'éviter la rupture d'approvisionnement et de services. Tout d'abord, une remarque générale qui tient au fait qu'on peut relever le manque d'anticipation qui aboutit à cette situation un petit peu complexe dans laquelle les communes sont obligées de prendre en charge les dépenses à la place de la Métropole pour se les faire rembourser ensuite.*

Contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, nous avons bien relevé que le montant était de 750 000 €. Nous souhaitions savoir dans quels délais les remboursements pouvaient éventuellement être attendus.

Une autre remarque, un peu plus générale, qui tient au fait de savoir s'il n'y aurait pas un risque que les marchés de Bordeaux Métropole ne deviennent prioritaires sur les marchés communaux. Par exemple, a-t-on une idée des critères de priorité utilisés par la centrale d'achats de Bordeaux Métropole pour traiter ces demandes ? »

Monsieur le Maire répond : *« Je suis un peu surpris que vous critiquiez, dans cette enceinte, la manière dont la Métropole engage la métropolisation et la mutualisation. Vous êtes en train de critiquer une institution dont vous faites partie en tant que conseillère métropolitaine et, dans vos prises de parole à la Métropole, je n'ai pas perçu de réserves sur le sujet. C'était le lieu. Là, vous demandez à la Commune d'être garant pour la Métropole, ou du moins de s'assurer que la Métropole ne va pas faire ses réalisations sur le dos des communes. C'est à la Métropole qu'il faut le dire. Je vous engage à le faire en disant que vous avez une inquiétude sur le fait que la métropole serait exactement neutre et juste dans son exercice de métropolisation et de mutualisation. Ça va dans la suite de ce que vous avez pu exprimer et en faisant ceci, je m'adresse à l'ensemble de l'opposition, vous êtes assez singuliers parce qu'encore une fois, le fait d'aller vers la métropolisation, vers la mutualisation, est un mouvement qui n'a rien à voir avec l'appartenance partisane. Je vais prendre un exemple, que je prends tout le temps mais c'est celui qui nous est le plus facilement comparable, c'est Mérignac, dont le Maire est vice-président de la Métropole en charge de la métropolisation et de la mutualisation. A ce titre, je peux vous assurer qu'il est particulièrement sensible au fait que les équilibres soient justes, qu'ils se fassent au détriment ni de l'une ni de l'autre de ces institutions que sont la Métropole et les mairies. Nous sommes des deux côtés de la barrière, on ne va pas critiquer d'un côté ce qu'on accepte de l'autre. Je suis pour ma part très sensible à préserver les intérêts de la Ville de Pessac mais également les intérêts métropolitains. Je ne voudrais pas qu'une ville, quel qu'elle soit, bénéficie d'avantages sur le dos de la Métropole. Les deux demandent une vigilance réciproque et aujourd'hui on est dans ce dispositif-là. Il y a un travail extrêmement serré de la part de nos services, de notre DGS, de Monsieur CLAIR qui est particulièrement investi sur le sujet à ses côtés, de Monsieur SIEDLARZ. Nous sommes mobilisés pour que cela réussisse. Dire qu'on aurait pu plus anticiper. Oui, certes. Je trouve que cela ne se passe pas si mal pour un dispositif de cette ampleur. Je rappelle qu'à l'époque, j'étais opposé à la mutualisation à la carte. Alain JUPPE a souhaité pour ne pas bloquer le système que chacun puisse y aller selon ses vœux et selon son rythme. La mutualisation à la carte a entraîné une complexité et une complication des démarches colossales. Nous, Ville de Pessac, nous n'avons pas contribué à accentuer cette complexité puisque nous avons mutualisé par blocs. Mais certaines villes n'ont pas fait ça. Dans certaines villes où cela a été de la dentelle, là c'est compliqué. Ce ne sont pas les marchés pessacais qui sont les plus complexes parce que nous ils sont transférés globalement. Ceci étant, j'entends votre préoccupation, je la partage des deux côtés de la barrière. Et je souhaite que vous n'hésitez pas, en commission, en conseil à vous assurer à nos côtés du bon équilibre de cette démarche. »*

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER.

S'excusant à nouveau pour son départ du à l'exercice anti-terrorisme, **Monsieur le Maire** transmet la présidence de la séance à **Monsieur Éric MARTIN** avec toutes les prérogatives qui y sont associées.

aff n°DEL2016_088 : Convention de partenariat entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS - années 2016/2018

Par délibérations du conseil d'administration du CCAS de Pessac en date du 16 janvier 2013 et du conseil municipal de la Ville de Pessac en date du 31 janvier 2013, une convention de partenariat triennale (2013 à 2015) avait été signée entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS, afin de définir le contenu du partenariat entre ces organismes dans le domaine de la formation des agents territoriaux.

Le CNFPT propose de signer une nouvelle convention triennale avec la Ville et le C.C.A.S. incluant le plan de formation des agents territoriaux de Pessac, et courant jusqu'en 2018.

Cette convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la Délégation Régionale Aquitaine du CNFPT, la Ville et le CCAS de Pessac, fixe trois objectifs principaux :

- favoriser l'exercice du droit à la formation des agents territoriaux ;
- mettre en œuvre les modalités du partenariat, sur la base d'axes de progrès partagés ;
- constituer un outil de communication, permettant de valoriser les efforts des deux parties.

Les objectifs stratégiques de la collectivité sont d'appliquer les orientations du plan de formation de la Ville et du CCAS de Pessac.

Les orientations de formation du CNFPT pour les prochaines années sont définies dans son projet national de développement et consacrent 5 grandes causes « d'intérêt général » et 5 objectifs stratégiques.

La Délégation Régionale Aquitaine a pour mission de mettre en œuvre et d'adapter aux réalités locales l'ensemble de ces orientations qui se traduisent par la mise en œuvre des actions suivantes :

- accompagner les projets de la collectivité par la formation des agents, et développer la formation des agents dans des domaines spécifiques. Pour l'ensemble de la période du partenariat, le nombre de journées-formation à organiser par le CNFPT et financé par la collectivité sera réparti, année par année, de façon à aboutir au nombre total de journées-formation au 31/12/2018.

Les journées de formations non consommées sur une année N pourront être reportées sur l'année N+1 dans la limite de 30% du nombre de journées formation prévu pour l'année N.

- favoriser la formation individuelle des agents tout au long de la carrière, dans les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessus.
- dématérialiser les inscriptions des agents de la collectivité aux actions de formation organisées par le CNFPT.

Le CNFPT et la collectivité (Ville et CCAS) s'accordent chaque année, avant le 30 octobre de l'année N-1 sur le programme des actions à mettre en œuvre l'année suivante.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre le CNFPT, Le CCAS et la Ville de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *Dans ce temps où les valeurs de la République sont chaque jour menacées, le CNFPT propose une intervention toute particulière sur le respect de la laïcité. Alors même que le CNFPT le propose dans sa convention-cadre, peut-on demander quelle est la stratégie de la Ville de Pessac en matière de formation de ses agents, formation à la laïcité et à la prévention de la radicalisation. Formations que le CNFPT lui met en œuvre.* »

Madame PAVONE répond que cela fait partie des 6 objectifs stratégiques proposés aux agents. La préparation du plan de formation n'était pas forcément accès sur ces demandes. Elles pourront cependant être proposées et être de grandes causes d'intérêt général.

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur BOLZEC** qui déclare : « *Je trouve intéressant qu'on s'intéresse maintenant dans la fonction publique à la laïcité. Je pense qu'il ne*

s'agit pas trop d'une formation puisque théoriquement quand on rentre dans la fonction publique, on est laïque. Je pense que cela serait une sensibilisation pour certains qui en auraient besoin. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_089 : Modification de l'article 2 des statuts de la SPL La Fab

La Communauté urbaine de Bordeaux, devenue métropole, et les communes membres ont créé une Société Publique Locale (SPL), désignée « La Fab », dont l'objet social est notamment d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ».

Par courrier en date du 3 novembre 2015, le Directeur général de La Fab a sollicité des collectivités membres une modification de l' « article 2 – Objet » des statuts de la société, afin de le compléter explicitement en matière d'aménagement économique nécessaire au développement de l'emploi et à la compétitivité de la Métropole.

Le principe ayant été acté par Bordeaux Métropole lors de son bureau du 9 juillet 2015, l'article 2 serait désormais rédigé comme suit :

« la société a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction concourant au développement urbain et économique de la métropole bordelaise, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire géographique.

A cet effet, les actionnaires pourront, dans le cadre de leurs compétences juridiques, lui confier toute opération ou action d'aménagement entrant dans le cadre de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, en particulier dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement économique, notamment dans le cadre de ZAC. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts portant sur l' « article 2 – Objet » concernant l'objet social des statuts de la SPL La Fab,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à son exécution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_090 : Agenda 21 - Appel à projets de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour l'accompagnement des démarches « Agenda 21 local »

Par délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2005, l'engagement de Pessac dans une démarche d'Agenda 21 a été approuvée. Depuis, deux programmes d'actions ont été élaborés et mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs du territoire.

Aujourd'hui, le 2^{ème} plan d'actions entre en phase d'évaluation. Un premier bilan des actions a été réalisé et synthétisé dans le 4^{ème} rapport de développement durable en 2014.

Aussi, afin d'affiner ce premier bilan, rendre compte des résultats et préparer notre nouvelle stratégie locale de développement durable en vue d'un 3^{ème} Plan d'actions Agenda 21 2016/2020, il est proposé de lancer l'évaluation de notre Agenda 21, conformément au cadre de référence national.

Pour cela et afin de bénéficier d'une expertise pluridisciplinaire et d'un regard extérieur, il est proposé de recourir à l'accompagnement d'un prestataire. Celui-ci remplira une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la conduite de l'évaluation de l'Agenda 21 et la redéfinition de notre stratégie locale de développement durable. Il sera sélectionné dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Cette mission d'AMO est susceptible de recevoir le soutien de l'État via l'appel à projets pour l'accompagnement des démarches « Agenda 21 local ».

Si la candidature de la Ville est retenue, l'accompagnement proposé par la DREAL pour 2016,

confortera notre engagement pour le développement durable. Il peut porter sur le financement d'actions ou d'ingénieries technique ou méthodologique dédiées à l'Agenda 21, sur la base d'un forfait de 8 000 € par action. Ce soutien est conditionné au respect, par les collectivités retenues, des engagements suivants :

- participer activement au réseau « Agenda 21 local » mis en place par l'État et qui regroupe les collectivités engagées dans une démarche de développement durable, des représentants de la société civile et les services de l'État,
- présenter, dans un délai maximum de trois ans, une candidature à l'appel à reconnaissance de la démarche « Agenda 21 local »,
- associer les services de l'État aux grandes étapes de l'élaboration et de la vie de l'Agenda 21.

A Pessac, l'accompagnement technique et financier de nos partenaires institutionnels (État, Région, Département, Bordeaux Métropole) a largement contribué à la réussite et la qualité de la démarche. Celle-ci est d'ailleurs saluée par plusieurs reconnaissances : « Agenda 21 local France », Cit'ergie©, Rubans du Développement Durable, Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement de cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite de l'évaluation de l'Agenda 21 pessacais et la redéfinition de notre stratégie locale de développement durable,
- d'approuver la candidature de la ville de Pessac à l'appel à projets de la DREAL,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_091 : Sentier le long du Peugeot – Avenant n°1 à la convention de superposition d'affectation entre Bordeaux-Métropole et les villes de Mérignac et de Pessac

Par convention entre les communes de Pessac, Mérignac et Bordeaux-Métropole, adoptée en séance du Conseil Municipal du 28 mars 2013 et signée en date du 19 juillet 2013, les conditions d'exploitation du sentier pédestre du Peugeot ont été clairement définies.

Cette convention avait pour objectif de permettre la mise à disposition au public de la piste et de ses abords dans l'espace situé entre le carrefour de la rue Magellan à Mérignac, la rue Descartes à Pessac et l'avenue Jeanne d'Arc à Mérignac.

Des travaux d'embellissement au niveau du dégrilleur du Burck, situé en aval du cours d'eau, ont permis de prolonger le cheminement piéton le long du Peugeot sur une parcelle métropolitaine et de le faire déboucher au début de l'avenue Jeanne d'Arc sur la commune de Mérignac.

Cette extension ayant modifié le périmètre initial dédié au cheminement piéton, un avenant n°1 a donc été pris pour intégrer au tracé d'origine de la convention, la gestion de cette nouvelle délimitation qui n'aura, il convient de le préciser, aucun impact sur Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 afin d'intégrer un nouveau périmètre dédié au cheminement piéton,
- de déclarer que cet avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière pour la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_092 : École maternelle Bellegrave - Convention de transfert en pleine propriété en faveur de la commune de Pessac

Bordeaux Métropole, conformément à la délibération prise en Conseil du 21 juillet 2006 relative à la redéfinition de la politique communautaire en matière d'écoles, prévoit le transfert à titre gratuit en pleine propriété de l'école maternelle Bellegrave en faveur de la commune de Pessac.

Cette école située 11 rue du Colonel Jacqui, est composée notamment de 7 classes, 3 salles de repos, 2 salles de jeux, d'un réfectoire, d'une bibliothèque, d'un bureau, d'une salle des maîtres, de locaux personnels et techniques pour une superficie de 3 569 m².

Des travaux de mise en état correct et de mise aux normes de l'école convenus entre les deux collectivités ont été effectués avant le transfert à la commune.

Le transfert en pleine propriété sera résolu de plein droit si par délibération de son Conseil municipal, la commune désaffecte ultérieurement cet établissement pour une nouvelle affectation qui ne relèverait pas de l'intérêt général.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert en pleine propriété de l'école maternelle Bellegrave dans le patrimoine de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole et l'acte administratif de transfert à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_093 : Résidence la Ramée - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avec DOMOFRANCE

Dans le cadre du partenariat engagé depuis plusieurs années sur le quartier de Saige Formanoir, DOMOFRANCE met à disposition de la commune de Pessac des locaux situés au sein de la Résidence La Ramée, 9 rue des Glycines, d'une superficie d'environ 150 m² pour permettre l'accueil d'un pôle associatif.

La convention de mise à disposition étant arrivée à échéance le 31 janvier 2016, il y a lieu de la renouveler.

Cette occupation est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} février 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.

La commune de Pessac prendra en charge toutes les fournitures individuelles dont elle bénéficiera (eau, électricité ...) et toutes les charges de fonctionnement, taxes et impositions incombant aux locataires. A cet égard, elle remboursera à DOMOFRANCE la quote-part des charges de l'immeuble (au prorata de la surface occupée) sur présentation d'un appel annuel.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition avec DOMOFRANCE pour le local situé Résidence La Ramée, 9 rue des Glycines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_094 : 140 avenue du Docteur Albert Schweitzer - Cession du terrain

Par acte authentique en date des 27 octobre, 16 et 17 novembre 1995, la Commune a acquis l'immeuble sis 140 avenue du Docteur Schweitzer, cadastré section DN n°49 pour environ 630 m² au prix de 81 804,14 €. Cette parcelle a ensuite été divisée en deux parcelles cadastrées section DN n°440 pour environ 179 m² à usage de cour d'école et DN n°439 pour environ 443 m².

Il a été décidé de céder le terrain non affecté et de le mettre sur le marché auprès de l'étude de Maître GARIBAL dans le cadre d'une vente notariale interactive.

Ce bien a trouvé acquéreur auprès de M. et Mme AZOUAGH et la vente a été conclue

moyennant la somme de 168 340 € dont 3 216 € de frais auprès de l'étude notariale soit un prix net vendeur de 165 124 €.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 7 janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession du terrain 140 avenue du Docteur Schweitzer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_095 : Propriété de la SARL GOLF - 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Acquisition d'un terrain

Dans le cadre de négociations menées avec la SARL GOLF 33, propriétaire de la parcelle cadastrée section KM n°59 située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, un accord a été trouvé pour l'acquisition du terrain cité en objet d'une contenance de 2 279 m².

Ce terrain est entièrement grevé d'un emplacement réservé n°6.42 inscrit au Plan Local d'Urbanisme en vue de l'extension du Bois des Sources du Peugeot et d'un EBC (espace boisé à conserver et/ou à créer).

Une proposition à hauteur de 26 300 € a été acceptée par la SARL GOLF 33.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 10 septembre 2015.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle propriété de la SARL GOLF 33,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : « *J'avais demandé en commission une précision concernant l'extension de l'espace boisé du Bois de Sources du Peugeot sur la parcelle du lotissement « Les Villas des Sources » car je ne vois pas trop comment il s'étend.* »

Monsieur LANDREAU répond : « *Effectivement, il s'agit au sein même de ce lotissement d'une parcelle qui est à l'arrière et qui jouxte le Bois des Sources du Peugeot existant. D'ailleurs, c'est une bonne chose puisqu'il existe une entrée Pompiers qui est à la charge du lotisseur pour l'instant et qui sera elle-aussi rétrocedée. Donc, nous aurons une gestion plus saine de cet espace qui constitue donc une continuité avec le bois.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_096 : Place Buffon - Acquisition de la parcelle en vue de son incorporation dans le domaine public communal

La Commune de Pessac a été sollicitée par AXANIS afin de procéder à la rétrocession à titre gratuit de la place Buffon.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section KB n°464 d'une superficie de 1 434 m².

Cette parcelle, ouverte à la circulation publique et utilisée par les riverains, est entretenue par les services municipaux depuis de nombreuses années.

L'avis des services fiscaux a été rendu le 29 février 2016.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la place Buffon cadastrée section KB n°464 auprès d'AXANIS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_097 : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Approbation de l'avant-projet définitif - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre (marché n°15036)

Lors des séances des 10 novembre 2014 et 6 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé :

- le lancement de l'opération de construction du complexe sportif de Bellegrave,
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,
- la composition du jury pour le choix du maître d'œuvre et le montant des indemnités des maîtres d'œuvre participant au jury,
- le montant des primes allouées aux trois candidats autorisés à concourir (phase esquisse),
- la sollicitation de subventions auxquelles la ville peut prétendre,
- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Groupe A40 Architectes.

Depuis, les études et le travail de concertation avec tous les partenaires ont permis au maître d'œuvre de mettre au point l'avant-projet.

L'ensemble des fonctionnalités a été pris en compte :

- l'aspect sportif,
- les contraintes en matière de sécurité publique, sécurité incendie, ...,
- les objectifs environnementaux.

Ainsi, des compléments ont été apportés au programme de base, notamment :

- l'aménagement d'un accès pompier rue du Pin Vert,
- les aménagements arrières de la salle Bellegrave,
- le déplacement de l'espace de stockage des bennes,
- la clôture entre le skate park et la grande salle,
- l'ensemble des filets pare-ballons,
- le plancher caillebotis du local phytosanitaire,
- la clôture de la parcelle Sud.

De plus, afin de pérenniser le foyer SPUC Football installé aujourd'hui dans un ensemble préfabriqué, une nouvelle implantation a été étudiée en continuité des tribunes existantes. Tel que le prévoit l'article 12 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du contrat de maîtrise d'œuvre, il convient de conclure un avenant n°1 fixant d'une part, le montant prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre arrêté à 10 400 000 € H.T. et d'autre part, le forfait définitif de sa rémunération fixé à 1 053 000 € H.T.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif du Complexe sportif de Bellegrave,
- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur MARTIN donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *La délibération nous demande d'approuver l'avant-projet et l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui va avec. Cela fait un premier avenant à ce projet. Ça c'est pour la remarque plus financière ou budgétaire.*

Simplement pour rappeler qu'elle a été jusqu'à présent ma position comme élue écologiste sur les différents projets successifs. Vous le saviez, nous étions opposés à un projet qui pouvait avoir une dimension que nous jugions à un moment donné trop importante, parce que c'est une question de priorité de l'argent public qu'on met dans ce type d'équipement, que ce soit strictement sur le coût de travaux ou tout le reste. Les 18 M€ qui iront là forcément ne seront pas répartis à d'autres aménagements. Nous préférons privilégier aussi une approche du sport de façon plus locale. Souvent, il ne manque pas grand chose pour améliorer une pratique sportive qui ne passe pas peut être par celle des clubs et des associations, mais je pense notamment aux aires de jeux – je sais que vous en faites d'autres mais il y en a encore pas mal à implanter sur Pessac -, des aires de jeux de ballons pour les plus grands, du jalonnement pour les joggeurs, les cyclistes, la priorité à la requalification des parcs et aussi les besoins sur les piscines, notamment Caneton qui est vraiment un équipement vieillissant.

Ça, c'était par rapport à la manière de répartir. Après, par rapport au projet qui a été présenté,

je ne vais pas entrer dans le détail. J'ai noté qu'il y avait deux points, que nous avons soulevés pour les précédents projets, auxquels il ne répond pas. D'abord sur l'approche en énergie renouvelable, là je suis sûre d'avoir entendu ou lu qu'en gros le bâtiment va suivre simplement la réglementation thermique 2012. Je devrais dire les bâtiments, je ne sais pas exactement. Sur la grande salle de sport qui va sortir en 2019, si vous tenez les délais, sachant que la RT2020 est déjà anticipée et appliquée et que justement elle implique un effort un peu plus important sur les énergies renouvelables, je trouve cela vraiment dommage. Quelqu'un dans la salle a posé la question sur la gestion de l'énergie et l'architecte n'a pas exactement répondu sur ce qui serait utilisé dans les bâtiments. En tout cas, sur la toiture, je ne pense pas qu'on ait envisagé des panneaux photovoltaïques, ou même des panneaux solaires thermiques qui peuvent être utiles quand on a des besoins d'eau chaudes liés à des vestiaires, des douches... Peut-être que ce sera étudié plus tard, mais on est au stade de l'APD donc je ne vois pas trop comment ces éléments-là pourraient être intégrés.

Premier point, Pessac territoire à énergie positive, je trouve dommage qu'il n'y ait pas cette approche. Elle avait été envisagée à un moment donné sur un de nos équipements.

L'autre aspect c'est le coût global qui va bien au-delà des simples coûts de consommation énergétique, mais quand même. Je n'ai pas vu non plus cette approche spécifique. J'ai recherché ce qu'on peut trouver en terme de définition sur le Ministère du Logement et de l'Habitat durable. Je ne vais pas tout vous lire. C'est une notion que vous connaissez mais encore une fois pour informer ceux qui nous écoutent, l'idée c'est de prendre en compte tous les impacts du bâtiment sur toute sa durée de vie. On construit quelque chose qui va durer 20, 30 ans, certainement même plus, qui continuera à consommer et puis il y a les coûts d'entretien, de maintenance. Souvent l'approche en coût global permet de dépasser une approche de surcoût à l'investissement notamment pour les équipements en énergies renouvelables ou des dispositifs qui iraient plus loin que la RT2012. On ne reste pas dans une simple approche à l'investissement parce qu'on prend en compte cette vision à long terme. Le chiffre donné par le Ministère, peut, peut-être, ne pas être généralisé pour toutes sortes d'équipements y compris sportifs mais dit par exemple « le coût d'investissement d'une opération ne représente en fait que 25 % du coût total, la différence, 75 %, survient au cours de la vie du bâtiment. »

Voilà les deux raisons essentielles. Après, de ce que j'ai entendu lors de la réunion, j'ai cru comprendre qu'il restait des frais de gardiennage qui n'entraient pas forcément dans l'enveloppe que vous nous proposez, mais ça c'est dans la délibération sur le plan de financement. Je trouvais aussi que pour tout ce qui était parking, voirie, vous pourriez nous expliquer ce qui reste à la charge de la Métropole et de la ville sur la délibération suivante.

Concernant le transfert du service des Sports, nous savions déjà qu'il aurait peut-être mieux valu rapprocher les services techniques des sports et les autres. Une mutualisation qui aurait pu être mieux pensée. »

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur BOLZEC** qui déclare : « Rassurez-moi, elle n'est pas votée la RT2020 ? C'est comme la déchéance, on va attendre ! »

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « Je vais apporter quelques précisions assez techniques. Ce n'est peut-être pas le lieu. Initialement, la RT2012 c'est la réglementation thermique appliquée au 1^{er} janvier 2012 et qui s'applique à tous, constructeurs privés ou publics. Mais en 2012, elle ne s'appliquait pas aux salles de sport. Pourquoi ? Parce que vous raisonnez comme un bâtiment de tertiaire ou comme un bâtiment du privé. On ne raisonne pas de la même manière sur un bâtiment d'envergure importante, de type salle de sport. C'est pour cela que cette réglementation s'applique aux salles de sport de plus de 50 m² depuis début 2014. Pour le Ministère c'était déjà une très grande ambition d'appliquer la RT2012 dans les salles de sport.

Lors de la présentation du futur complexe sportif, salle Bellegrave, on a dit que la meilleure énergie c'était celle qu'on ne consommait pas. J'ai bien entendu l'architecte qui, lors de sa présentation, faisait part de l'emplacement, de l'orientation des différentes salles de manière justement à optimiser les consommations énergétiques, de manière à justement le moins

consommer possible.

En terme d'aires de jeux, cette année nous allons en faire deux supplémentaires et c'est bien dans le cadre d'un aménagement de parc et de places. Bellegrave il y aura bien une aire de jeux et c'est bien sûr aussi notre ambition d'aménager des parcs, des places et des jardins à moins de 500 mètres, donc je vous rassure sur le sujet. »

Monsieur MARTIN ajoute : *« Vous êtes contre ce projet de grand complexe sportif à Bellegrave. C'est tout à fait votre droit Madame CURVALE. Vous étiez contre sous la précédente mandature, vous êtes contre sous celle-ci. Votre choix est logique. Toutefois, je voudrais vous dire que nous restons dans l'enveloppe globale du projet - qu'on avait prévue effectivement un petit peu plus large quand même –, que nous prenons la précaution d'avoir un poste « divers et imprévus » et que j'ai un tableau de suivi du budget actualisé tous les mois. Régulièrement, nous travaillons avec Jean-Luc BOSC et Guy BENEYTOU pour optimiser les coûts sur chacun de ces postes. Le chantier va donc démarrer cet automne.*

Concernant le film, il tourne en boucle dans le hall de l'Hôtel de Ville. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.

aff n°DEL2016_098 : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Approbation du plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2014, la sollicitation des subventions pour la construction du complexe sportif de Bellegrave a été approuvée.

Cette opération, concertée avec les utilisateurs, intègre des critères de développement durable. Elle vise à compléter et à renforcer les capacités d'accueil d'événements sportifs, d'entraînements, de préparation physique des athlètes ainsi que de pratique de l'Éducation Physique et Sportive à Pessac.

Elle comprend, principalement, la réalisation de deux bâtiments : d'une part la grande salle multi-sports de compétition de 1 000 places spectateurs ; d'autre part les salles de sports de combat et de préparation physique.

Le bloc vestiaires et foyer football, indépendant et destiné aux terrains de grands jeux, est conçu en lien avec le complexe mais dispose de son autonomie fonctionnelle. Il fait l'objet d'une recherche de financement distincte, approuvée lors du conseil municipal du 15 février dernier.

Le coût global de la construction du complexe sportif (hors vestiaires-foyer football) est estimé à 17 040 353 € TTC.

Le Conseil Régional et le Conseil Départemental sont susceptibles d'apporter leur soutien à l'opération, via des subventions de 750 000 € et 1 million d'€ respectivement. Bordeaux Métropole a, pour sa part, acté le principe d'une participation financière de 1,4 millions d'€. Les montants des aides finalement attribués par les cofinanceurs, à l'issue de l'instruction des dossiers de demande, pourront différer de ces prévisions.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions de tous organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur MARTIN donne la parole à **M. DUBOS** qui déclare : *« Cela paraît tout à fait logique de demander des subventions pour un équipement de cet ordre-là. Mais, quand on regarde les participations promises, puisque pour l'instant il n'y a pas de certitudes, Bordeaux Métropole propose 1,4 M€ soit un peu plus de 8 % du montant de l'opération pour cet équipement d'intérêt métropolitain. On peut s'étonner de cette subvention qui*

paraît très faible et que le reste bien sûr, ce sont les Pessacais qui auront à le supporter. Même si je suis d'accord sur le fait qu'on a besoin d'avoir un équipement sportif pour notre ville. »

Monsieur MARTIN donne la parole à **M. BENEYTOU** qui déclare : *« Pour répondre à Madame CURVALE qui posait des questions sur la délibération précédente. Vous vous épanchez, Madame CURVALE, sur les réseaux sociaux au sujet des frais de fonctionnement. D'autres s'épanchent dans la presse. C'est un peu la foire aux enchères. On peut voir 900 000 €. On peut voir 1 M€. Je pense que vous étiez à la même réunion que moi l'autre soir. Si vous avez bien lu la dernière diapositive que j'ai commentée, c'est 5 % du montant des travaux et pas 5 % du montant des travaux plus les études. Donc on est bien, et j'ai les documents à votre disposition si vous voulez, à 450 000 € de frais de fonctionnement. Je peux vous dire que l'architecte a prévu une échelle haute. Il me l'a écrit. C'est plutôt entre 4 et 4,5 %. D'autre part, vous m'avez demandé sur les réseaux sociaux si j'avais en ma possession les documents de demande auprès du Conseil Départemental. Je les ai en ma possession. Si vous voulez, je peux vous les remettre. Ils sont datées du 18 novembre 2015 à l'attention de votre président, Monsieur Jean Luc GLEZE. »*

Monsieur MARTIN donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : *« Je vais être très courte. Ce que j'ai envoyé en cours de réunion, était à un instant T. J'ai peut-être tapé un peu trop vite. Moi j'ai compris ce que je voyais sur la diapo. J'ai rédigé cela de manière neutre. Et des personnes derrière moi on fait le même calcul. Je reconnais mon erreur dont acte. Je suis élue départementale et je n'ai strictement eu aucune informations sur ce dossier. Après vous me répondez qu'il y a eu ce courrier. Comme vous l'a dit la vice-présidente, Madame MONCOUCUT, qui était présente, elle n'avait pas non plus d'éléments en sa possession. Ce n'est pas non plus sa délégation. Peut-être que ce qui faciliterait, ce serait que la Ville de Pessac informe ses conseillers départementaux sur le canton quand vous faites une démarche. Cela faciliterait la communication pour tout le monde. »*

Monsieur MARTIN répond : *« Je pensais que quand on envoyait un document au Président du Conseil départemental, vous pouviez en avoir copie lorsqu'il s'agissait d'un équipement sur votre territoire.*

Concernant la remarque de M. DUBOS, on peut trouver que c'est trop peu. On est quand même content que la Métropole nous amène cette subvention. J'espère que le Conseil Régional, pour tous les petits lycéens, et le Conseil Départemental, pour tous les petits collégiens, qui vont utiliser cet équipement, iront beaucoup plus loin dans la subvention que ce que nous leur avons demandé. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.

aff n°DEL2016_099 : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de nature - Parcours VTT sur la Ville de Pessac

Après avoir pris connaissance des articles 50-1 et 50-2 de la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000, modifiés par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 relative au développement maîtrisé des sports de nature et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), la volonté de la Ville est de solliciter l'inscription d'un itinéraire Sports de nature intercommunal au PDESI de la Gironde.

Dans ce cadre, un projet regroupant 5 communes (Léognan, Canéjan, Cestas, Gradignan et Pessac) est en cours. Celui-ci consiste en la mise en connexion de cheminements à pérenniser afin de proposer des parcours maîtrisés et ouverts à tous.

L'association Sport Athlétique Gazinet-Cestas (SAGC), club omnisports de Cestas, sera

chargé de la gestion globale du projet et du suivi de l'état des parcours sous la responsabilité d'un comité de pilotage composé d'un représentant par commune concernée.

Les objectifs de cette initiative de sports de nature sont :

- de conforter l'ouverture au public randonneur de sentiers en sécurisant les compatibilités d'usage et les accès (qualité accueil),
- de clarifier, informer et réglementer les usages consentis en associant les usagers locaux et les gestionnaires des espaces naturels,
- de valoriser les parcours en permettant aux usagers de visiter et de profiter de balades attractives,
- de mettre en valeurs les possibilités d'accès aux activités de pleine nature sur Pessac et ses environs.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de mise en place de cheminements sur le territoire de la Commune lié au projet de connexion avec Léognan, Gradignan, Canéjan et Cestas,
- de valider le principe de la présentation d'un projet abouti intégrant un plan de financement associant la participation du Département dans le cadre du PDESI,
- d'accepter le principe d'inscription au PDESI du projet validé et approuvé par le Conseil Municipal dans ce cadre précis,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à siéger au comité de pilotage chargé du suivi du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le club SAGC,
- d'autoriser le financement de l'installation du parcours par l'octroi d'une subvention de 2 400 € versée au club SAGC,

Monsieur MARTIN donne la parole à **Mme CURVALE** qui déclare : « *Une petite remarque au vue de l'esquisse du parcours VTT qui figure en annexe et de la liste des rues sur la partie Pessac. Ce parcours va emprunter des rues ou des avenues goudronnées. J'ai bien saisi que le but ce ne soit pas que pour les VTT mais cela enlève un peu de l'intérêt d'un parcours VTT. D'autre part, sur Pessac, il y a un passage qui doit se faire le long de la maternelle Bellegrave, à ma connaissance et jusqu'à présent, il y a des tourniquets qui empêchent les vélos de passer – en tout cas ils y étaient jusqu'à une date récente – cela fera peut-être partie des aménagements. Et quand on parle du parcours à partir de Cestas, sur l'avenue Jean Bart, on va être sur une portion sans équipements cyclables et avec beaucoup de circulation, alors qu'on pourrait rediriger ce parcours vers la rue du Transformateur, ce qui suppose d'élargir un barreau de raccord en la rue Jean Bart et celle du Transformateur. Il y a peut-être des choses à regarder de plus près sur l'intérêt du parcours sur Pessac.* »

Monsieur MARTIN donne la parole à **M. BENEYTOU** qui déclare : « *J'entends ce que vous dites et je ne manquerai pas de faire remonter ces remarques à la personne qui pilote cela au Conseil départemental.* »

Monsieur MARTIN précise que le tourniquet évoqué par Madame CURVALE n'existe plus depuis la fin de la semaine précédente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016 100 : Transports scolaires - Adoption du règlement intérieur

Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac œuvrent conjointement à la mise en place et à la gestion quotidienne de 27 circuits de transports scolaires desservant les établissements élémentaires et secondaires sur la commune ainsi que les lycées de Blanquefort et du Vigean.

Il est rappelé que l'utilisation des transports scolaires n'est pas obligatoire. La Ville de Pessac s'implique à cet égard, dans le sens de l'intérêt général. L'usager souhaitant bénéficier de ce service public, conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre, doit de fait s'impliquer de manière responsable.

Afin d'assurer la discipline et la bonne tenue des élèves utilisant ce service, d'encadrer et de préserver les libertés et les droits de chacun, des règles ont été édictées. Réunies sous la forme d'un règlement intérieur, elles visent à garantir la qualité et la sécurité des transports scolaires en définissant :

- les obligations de l'élève aux abords du bus et pendant les trajets
- les principes réglementant l'usage du titre de transport
- les obligations des parents
- les sanctions applicables en cas de manquement au règlement.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement des transports scolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la rentrée 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_101 : Transports scolaires - Tarifs pour les collèges pessacais et les lycées de Blanquefort / Le Vigean - année scolaire 2016/2017

Afin de permettre aux enfants pessacais de se rendre aux collèges de Noès, Alouette, Gérard Philipe et François Mitterrand, ainsi qu'aux lycées de Blanquefort et du Vigean, des transports scolaires ont été organisés et une participation financière demandée aux familles. Cette participation financière annuelle est revue tous les ans.

Une facture sera établie au mois d'octobre pour un paiement en :

- une fois, à réception de la facture pour les élèves des collèges et les pensionnaires ou fréquentant le CFA,
- trois fois, sur trois mois consécutifs après réception de la facture, pour les élèves lycéens demi-pensionnaires.
- pour les enfants inscrits en cours d'année, une facturation sera établie au prorata des mois complets restants.

L'annulation de l'inscription sera possible avant la fin de la première semaine complète de classe, lorsque les emplois du temps seront connus (soit le 9 septembre 2016).

Il ne sera procédé à aucun remboursement partiel en cours d'année.

C'est pourquoi il convient de modifier la participation des familles pour l'année 2016/2017, en majorant de 1 %, celle de l'année précédente.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la tarification suivante :

- élève scolarisé au collège :	52,81 €
- élève lycéen demi-pensionnaire :	165,30 €
- élève lycéen pensionnaire au fréquentant le CFA :	58,54 €
- d'approuver la facturation pour un montant de 5 € du duplicata du titre de transports,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER.

aff n°DEL2016_102 : Services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac - Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur définit les conditions d'accès et les règles de fréquentation des services proposés par la Ville de Pessac en complémentarité du temps scolaire : accueil périscolaire, restauration, ateliers éducatifs, services de relais garderie, accueils de loisirs du mercredi, centres de loisirs des vacances et transports scolaires.

Les principales modifications du règlement intérieur concernent notamment :

- l'article 4 sur le respect des horaires et des modalités d'organisation : révision de l'échelle des sanctions en lien avec les articles 23 et 24 du règlement.
- l'insertion d'un nouvel article 11 qui traite de l'organisation spécifique et des transferts de responsabilité pour le service d'accueil périscolaire : prise en charge par les parents et autorisation de sortie de l'enfant. L'ancien article 11 est renuméroté 12.
- l'insertion d'un nouvel article 13 sur l'organisation spécifique et les transferts de responsabilité pour les ateliers éducatifs. L'ancien article 12 est renuméroté 14.
- l'insertion d'un nouvel article 15 sur l'organisation spécifique et les transferts de responsabilité pour les services de relais garderie. L'ancien article 13 est renuméroté 16.
- l'insertion d'un nouvel article 17 sur l'organisation spécifique et les transferts de responsabilité pour le service de transport scolaire.
- la refonte et la séparation des articles relatifs aux centres de loisirs dans un souci de lisibilité : les articles 18 et 19 traitent des accueils de loisirs du mercredi après-midi et les articles 20 à 22 traitent des centres de loisirs des vacances.

Les articles 18 à 20 sont renumérotés 23 à 25 et l'échelle de sanctions est revue dans l'article 24 avec l'introduction d'une sanction financière.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extra scolaires annexé à la délibération.

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *Ce règlement intérieur, comme cela a été précisé, reprend en grande partie ce qui avait été voté l'année dernière à quelques modifications près. Les observations que je vais faire concernent déjà quelque chose qui avait été adopté l'année dernière et je fais ces observations à la demande de certains parents d'élèves qui ont observé que dans l'article 4 « Respect des horaires et modalités d'organisation », il était indiqué « la constatation de retard répétés ou de non respect peut entraîner etc... ». Il est souhaité que soit rajouté « la constatation de retard répétés injustifiés ... » parce que si on veut avoir un dialogue avec les parents d'élèves, il peut y avoir des retards et des retards qui soient justifiés. Donc la proposition serait d'intégrer cette mention qui amène un dialogue avec les parents d'élèves. D'autant que, dans l'article 23 ou 24 qui est l'article sur les sanctions, il est prévu, et là par contre, il serait opportun, en attendant une étude juridique à préciser, de peut-être pour l'instant l'exclure, l'application de sanctions financières selon des modalités prévues par le Conseil Municipal. Donc, en l'absence de caractère réglementaire, la nature de sanctions financières, il est proposé de mettre entre parenthèse, du moins pour l'instant, cette partie-là. »*

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « *Concernant l'article 4, en effet la constatation de retard répétés non justifiés, il faut savoir que ce sont les équipes techniques qui ont un caractère humain et qui reçoivent les parents et en général, la justification se fait en direct. Je pense qu'ils sont à même de prendre en compte si elle est justifiée ou pas. Donc, après le rappel dans le règlement si vous voulez, mais je crois que cela dénature un peu la qualité de nos animateurs et de nos responsables d'accueils périscolaires.*

Concernant l'article 24 « les modalités de sanctions », elle seront rappelées. En effet, c'est sur la délibération suivante que la sanction financière apparaît. Il y a les avertissements, les exclusions et exclusions définitives et en cas de manquements graves la Ville se réserve le droit d'actionner les sanctions financières de l'ordre de 10 € pour les retard répétés. »

Monsieur HAURIE soulève le problème du caractère de ce type de sanctions.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS et ZAITER.

M. HAURIE vote contre.

aff n°DEL2016_103 : Services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac - Tarifs 2016/2017

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac développe une offre de services péri et extra scolaires de qualité qui s'accompagne d'une politique tarifaire modulée, basée sur les capacités contributives des familles. Il y a donc lieu de fixer les tarifs péri et extrascolaires (restauration scolaire, cotisation pause méridienne, accueils périscolaires, services de relais garderie et centres de loisirs) pour l'année scolaire 2016/2017.

Pour la fixation de ces tarifs, la Ville de Pessac prend en compte les différences de revenus des familles en établissant des grilles tarifaires en fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

A la rentrée 2016, les tarifs péri et extrascolaires connaîtront une augmentation de 2%, au regard de l'augmentation de l'activité des services concernés, et en lien avec le dynamisme des effectifs scolaires.

Les ateliers éducatifs demeurent gratuits pour l'année scolaire 2016/2017.

1. Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire propose chaque jour près de 4 500 repas, adultes et enfants confondus. Plus de 80 % des enfants scolarisés dans les écoles de Pessac fréquentent quotidiennement le service de restauration scolaire.

La grille tarifaire de la restauration scolaire pour l'année 2016/2017 est la suivante :

Barème	Quotient familial	Restauration scolaire
1	1 – 548	0,64 €
2	549 – 600	1,35 €
3	601 – 688	2,13 €
4	689 – 912	2,55 €
5	913 – 1087	3,14 €
6	1088 – 1462	3,59 €
7	1463 – 1645	3,86 €
8	1646 – 1857	4,20 €
9	1858 – 9999	4,51 €
Extérieur	forfaitaire	5,09 €
Enseignants	forfaitaire	5,23 €
EVS / AVS*	forfaitaire	4,10 €

* EVS : emploi de vie scolaire, AVS : auxiliaire de vie scolaire

Si la déclaration d'utilisation de service (DUS) entraînant une commande de repas n'a pas été annulée avant 9h le jour considéré, le repas ainsi commandé, même non consommé, sera facturé aux familles (sauf cas de force majeure). Cette mesure permet d'éviter le gaspillage alimentaire, d'optimiser le fonctionnement du service et de maîtriser les coûts.

Pour les mêmes raisons, si la DUS de l'accueil de loisirs du mercredi n'a pas été annulée

avant 9h le jour considéré, le tarif de la 1/2 journée avec repas sera facturé aux familles (sauf cas de force majeure).

Pour les enfants résidant dans une autre commune signataire d'une convention de réciprocité avec la Ville de Pessac ayant pour objet de faire supporter à la collectivité la différence de prix, le tarif 9 est appliqué.

Pour les enfants hors commune fréquentant la restauration dans le cadre d'un échange scolaire ou d'un jumelage, les repas seront pris en charge par la Ville de Pessac, sous réserve que les enseignants en aient préalablement fait la demande auprès de la municipalité.

2. Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire comprend l'accueil du matin de 7h30 à 8h30 et l'accueil du soir de 16h30 (ou 16h15) à 18h30. La facturation est basée sur un forfait journalier quel que soit le temps d'utilisation du service.

La Ville de Pessac met en œuvre un dispositif d'abonnement pour les fréquentations permanentes ou très régulières des accueils périscolaires.

A partir du 16^{ème} jour de fréquentation dans le mois considéré, dans les conditions d'ouverture du service, un montant forfaitaire mensuel plus favorable aux familles sera automatiquement appliqué.

Barème	Quotient familial	Accueil périscolaire	Abonnement annuel	Coût mensuel de l'abonnement
1	1 – 548	1.13 €	154.25 €	15.42 €
2	549 – 600	1.29 €	175.30 €	17.53 €
3	601 – 688	1.80 €	245.41 €	24.54 €
4	689 – 912	1.90 €	259.44 €	25.94 €
5	913 – 1087	2.05 €	280.47 €	28.05 €
6	1088 – 1462	2.53 €	328.14 €	32.81 €
7	1463 – 1645	2.66 €	345.41 €	34.54 €
8	1646 – 1857	2.87 €	371.98 €	37.20 €
9	1858 – 9999	3.08 €	398.55 €	39.85 €
Extérieur	forfaitaire	3.39 €	438.42 €	43.84 €

3. Services de relais garderie

Deux services de relais-garderie sont proposés :

- un service de relais garderie est mis en œuvre dans les écoles maternelles entre la sortie des classes à 16 h et le démarrage de l'accueil périscolaire à 16h30. Les familles dont l'enfant fréquente déjà l'accueil périscolaire le même jour ne seront pas facturées pour le service de relais garderie du soir en maternelle.

- un service de relais garderie est également organisé le mercredi midi dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la Ville entre 11h30 et 12h30, durant les périodes scolaires.

Barème	Quotient familial	Relais garderie 16h-16h30 en maternelle	Relais garderie du mercredi midi (11h30-12h30)
1	1 – 548	0.29 €	0.56 €
2	549 – 600	0.32 €	0.64 €
3	601 – 688	0.45 €	0.90 €
4	689 – 912	0.48 €	0.95 €
5	913 – 1087	0.51 €	1.03 €
6	1088 – 1462	0.63 €	1.26 €
7	1463 – 1645	0.66 €	1.34 €
8	1646 – 1857	0.71 €	1.44 €
9	1858 – 9999	0.78 €	1.54 €
Extérieur	forfaitaire	0.85 €	1.69 €

4. Cotisation pause méridienne

Dans le cadre de la pause méridienne, des activités ludiques et récréatives sont mises en place dans chaque école élémentaire de la Ville de Pessac.

Les écoles maternelles ne sont pas concernées, les ateliers éducatifs se déroulant sur le temps de la pause méridienne, à l'exception des maternelles des écoles de Toctoucau et Édouard Herriot fonctionnant sur le rythme scolaire élémentaire et bénéficiant des activités de la pause méridienne.

Dans les écoles concernées, chaque jour, la moitié des enfants inscrits à la restauration scolaire pourra participer aux activités de la pause méridienne par roulement. Une cotisation annuelle sera facturée aux familles si l'enfant est inscrit à la restauration scolaire. Sur demande de la famille, au cas par cas, et à titre exceptionnel, un échancier de paiement pourra être accordé par l'Adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse.

Barème	Quotient familial	Cotisation pause méridienne
1	1 – 548	10.20 €
2	549 – 600	10.71 €
3	601 – 688	11.22 €
4	689 – 912	11.73 €
5	913 – 1087	12.24 €
6	1088 – 1462	12.75 €
7	1463 – 1645	13.26 €
8	1646 – 1857	13.77 €
9	1858 – 9999	14.28 €
Extérieur	forfaitaire	14.79 €

5. Centres de loisirs municipaux

La Ville de Pessac offre une diversité de modalités d'accueil, afin de répondre aux besoins des familles et des enfants, sur les périodes scolaires ou de vacances.

5.1 Accueils de loisirs municipaux en période scolaire

L'offre d'accueil de loisirs du mercredi s'articule autour de centres sectorisés en fonction de l'école d'affectation de l'enfant. Le tarif applicable est celui de la ½ journée avec repas pour les enfants scolarisés dans une école de Pessac ou la ½ journée sans repas pour les

enfants pessacais non scolarisés dans une école de Pessac.

La définition de l'offre est construite dans le respect des rythmes des enfants, tout en garantissant un cadre collectif à forte qualité éducative.

Le temps + correspond à une possibilité supplémentaire de prise en charge des enfants de 17h30 à 18h30 le mercredi après l'accueil de loisirs. Il fait l'objet d'une tarification spécifique.

Si la DUS du centre de loisirs du mercredi n'a pas été annulée avant 9h le jour considéré, le tarif de la ½ journée avec repas sera facturé aux familles (sauf cas de force majeure).

5.2 Centres de loisirs municipaux pendant les vacances scolaires

Sur les petites et grandes vacances scolaires, l'offre proposée aux usagers varie et se détermine selon les principes suivants :

- affirmation de Romainville (maternelle et élémentaire) en tant que site principal des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) municipaux sur les petites et grandes vacances.

- mise en œuvre d'un équilibre territorial (est/ouest) dès que la fréquentation nécessite d'ouvrir de nouveaux centres

La structure Romainville (maternelle et élémentaire) fonctionne à la journée. Les structures A. Briand, Bellegrave et G. Leygues fonctionnent à la demi-journée, avec ou sans repas, et à la journée. Le choix du centre est libre pour les familles.

Une réservation à la journée est exigée pour l'ensemble des périodes de vacances scolaires (petites et grandes vacances). Cette réservation sera considérée comme définitive et systématiquement facturée aux familles sans désistement de leur part, selon le calendrier communiqué chaque année par les services de la Ville. Après la date fixée, la facturation sera appliquée sauf cas de force majeure (maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, ...). Les justificatifs devront être fournis à la municipalité dans le mois suivant.

Pour les centres proposant une offre à la demi-journée, le tarif facturé dépend de l'usage effectif du service.

Le temps + correspond à une possibilité supplémentaire de prise en charge des enfants de 7h30 à 8h30 et 17h00 à 18h30 durant les vacances scolaires. Le temps + fait l'objet d'une facturation spécifique, au forfait, quel que soit le temps d'utilisation du service.

5.3 Grilles tarifaires

Barème	Quotient familial	Prix de la journée	Prix de la ½ journée SANS repas	Prix de la ½ journée AVEC repas	Temps + en ALSH
1	1 – 548	3.66 €	1.97 €	2.61 €	1.13 €
2	549 – 600	5.05 €	2.21 €	3.56 €	1.29 €
3	601 – 688	6.00 €	2.39 €	4.52 €	1.80 €
4	689 – 912	6.70 €	2.65 €	5.20 €	1.90 €
5	913 – 1087	7.89 €	3.01 €	6.15 €	2.05 €
6	1088 – 1462	8.95 €	3.13 €	6.72 €	2.53 €
7	1463 – 1645	9.84 €	3.43 €	7.29 €	2.66 €
8	1646 – 1857	10.75 €	3.72 €	7.92 €	2.87 €
9	1858 – 9999	11.65 €	4.06 €	8.57 €	3.08 €
extérieur	forfaitaire	18.15 €	6.80 €	11.89 €	3.39 €

Le prix de la demi-journée avec repas correspond au prix de la 1/2 journée sans repas additionnée du prix du repas scolaire du barème concerné. Ainsi, pour les familles dont un enfant amène son panier repas, uniquement sur inscription dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), le montant de la journée ou demi-journée sera réduit du tarif appliqué au repas scolaire de son barème.

6. Dispositions applicables à l'ensemble des grilles tarifaires

Les familles n'ayant pas transmis aux services municipaux les informations nécessaires au calcul de leur quotient familial se verront appliquer les pleins tarifs (tarif 9).

Pour les enfants non domiciliés dans la commune et affectés en classe spécialisée, le tarif correspondant au quotient familial sera appliqué.

Pour les enfants des personnels de la Ville de Pessac et du CCAS non domiciliés dans la commune, le tarif 7 est appliqué. Les tarifs 8 et 9 sont appliqués pour les familles dont le quotient familial est supérieur à la tranche 7 du barème.

Pour les familles qui quittent la commune en cours d'année, le tarif initialement fixé est maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour les familles arrivant en cours d'année scolaire, le tarif correspondant au quotient familial est appliqué à compter du mois d'arrivée sur la commune.

Pour les familles d'accueil (enfants placés suite à une décision de justice), les tarifs 1 à 4 maximum seront appliqués en fonction du quotient familial.

7. Pénalité prévue en cas de manquements

En cas de retards répétés des familles à l'issue des activités péri et extra scolaires ou d'absence de déclaration d'utilisation de service, un montant forfaitaire de 10,00 € pourra être facturé aux familles conformément aux dispositions du règlement intérieur des services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs 2016/2017 des services péri et extra scolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée 2016.

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur DUBOS** qui déclare : *« Vous venez de nous dire « posez des questions en commissions ». Je suis désolé de vous redire ce que j'ai dit tout à l'heure, j'ai, sur cette délibération, posé une question en commission mais malheureusement, je n'ai pas eu de réponse. Donc, je vais la reposer, et puisque Monsieur MAGES est là, il va sans doute pouvoir me répondre. L'augmentation de 2 % sur les services péri et extra scolaires, vous nous expliquez dans votre texte que c'est au regard de l'augmentation de l'activité des services concernés et en lien avec le dynamisme des effectifs scolaires. Pourriez-vous nous expliquer en quoi le dynamisme des effectifs scolaires justifie une augmentation de 2 %. J'aurais plutôt pensé l'inverse puisque plus il y a d'élèves et plus il y a de participations, mais vous allez sans doute nous éclairer là-dessus. »*

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : *« Effectivement je n'étais pas à la commission, ayant moi-même des obligations liées à ma délégation à savoir un conseil d'école. A partir de la rentrée 2016, en lien avec le dynamisme des effectifs scolaires, tel qu'on a pu vous le dire en effet, puisqu'on a une augmentation depuis quelques années, et en particulier pour cette année, de 3 % des effectifs globaux et donc, un recours plus important aux services périscolaires. Il faut savoir que plus on a d'enfants, plus ils sont nombreux à fréquenter ces services périscolaires. En terme d'encadrement, en terme de personnel et en terme de qualité cela nous impacte un petit peu. A titre d'exemple, sur la période septembre 2015/décembre 2015, la fréquentation de l'accueil périscolaire du soir a progressé de 10 % en maternelle et de 16 % en élémentaire. Dans ce contexte-là, on a réfléchi et proposé d'appliquer une hausse modérée de 2 % tout en tenant compte de l'augmentation de la démographie scolaire. Je peux entendre que cela reste 2 % de plus. A titre d'exemple, pour un quotient familial le plus*

faible, c'est 0,01 € en restauration scolaire et sur l'année cela fera 1,44 €. Pour l'accueil périscolaire, c'est 0,02 € par jour et 3,6 € par an.

Cette augmentation permet aussi de garantir une qualité de l'accueil. C'est un peu le choix qu'on a fait de ne pas desserrer les taux d'encadrement des ateliers comme de l'accueil, de garder aussi des ateliers éducatifs gratuits.

Cela permet aussi de faire participer l'utilisateur au financement du service public éducatif et je tiens à souligner que cette participation n'est pas en proportion de ce que cela nous coûte.

Il me semble que sur les années précédentes, sous l'ancienne mandature, vous faisiez également une augmentation de 2 % alors que sur cette même période, ni inflation ni les augmentations des effectifs scolaires n'étaient importantes. Je n'arrive pas à comprendre ce que vous nous reprocher. »

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « Deux interventions. Les augmentations tarifaires auxquelles vous faites allusion s'accompagnaient d'un plan de titularisation des animateurs et d'augmentation de leur nombre. Or, tout à l'heure, il nous a été montré un plan de réduction 1,20 % sur les effectifs d'animation. On est dans le même cadre général de qualité offerte autour de l'école aux enfants pessacais. Donc, de ce point de vue, vous nous proposez une augmentation dont la justification qualitative est battue en brèche par ce que nous avons vu précédemment. Le deuxième point, je reviens aux pénalités prévues en cas de manquement, qui là sont explicites puisque effectivement elles sont de l'ordre de 10 €. Et je redis que ces 10 € en cas de retard répétés à l'issue des activités ou d'absence de déclaration d'un service pourront être appliqués de façon discrétionnaire par l'autorité quelqu'elle soit. Je redis qu'un règlement doit être précis, que les retards doivent être injustifiés pour pouvoir faire l'objet d'éventuelles sanctions et que 10 € répétés pour des familles qui ne pourraient pas y répondre, c'est quelque chose de foncièrement inadmissible. L'ensemble de ces éléments est l'exemple même de ce que je décrivais tout à l'heure dans le processus budgétaire, où on est sur un système où on renforce considérablement les coûts, les prix, les tarifs des services donnés aux familles. Je le regrette, Monsieur MAGES, mais c'est comme ça. »

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur MAGES** qui répond : « Concernant la justification, on va se rapprocher du service juridique afin de voir si cela a une valeur. Après, c'est votre parole, je ne la mets pas en doute. Je vais simplement la vérifier. Concernant l'augmentation des tarifs je ne vais pas revenir dessus, j'ai déjà répondu. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.

aff n°DEL2016_104 : Modification des conditions de réservation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - été 2016

La fréquentation des ALSH municipaux est en augmentation régulière depuis 2011 sur les différentes périodes de vacances.

La période estivale est la saison ayant la fréquentation la plus forte, principalement le mois de juillet et la fin du mois août.

L'offre étant constante, depuis plusieurs années, le nombre de places proposées en ALSH ne permet plus de répondre aux besoins du public pour les enfants de 3 à 5 ans.

Par ailleurs, depuis l'été 2009, la fréquentation estivale des ALSH de la commune est soumise à une réservation préalable systématiquement facturée aux familles sans désistement de leur part, sept jours avant la journée d'accueil réservée.

Au vu du manque croissant de places disponibles en ALSH, les familles réalisent, par précaution, des réservations qui sont annulées par la suite. Ces places libérées sont

immédiatement pourvues, mais génèrent une attente et ainsi une insatisfaction pour les usagers.

Afin de satisfaire les besoins d'accueil d'enfants de 3 à 5 ans en ALSH, mais également de réduire ces réservations de précaution, il est proposé :

- d'augmenter le nombre de places disponibles pour le public par l'extension de l'ouverture de l'ALSH Georges Leygues (64 places) sur l'ensemble du mois de juillet et la fin du mois d'août en 2016
- de réduire les délais d'annulation des réservations sur la base du calendrier suivant :

Période ALSH	Ouverture des inscriptions	Début facturation
Été (6 juillet – 31 août 2016)	17 mai 2016	13 juin (activité juillet)
		11 juillet (activité août)

L'inscription sera considérée comme définitive et systématiquement facturée aux familles sans désistement de leur part à partir des dates du début de facturation mentionnées ci-dessus.

Passé ce délai, la facturation sera appliquée, sauf cas de force majeure (maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, ...) et sur présentation d'un justificatif.

Les tarifs applicables sont ceux délibérés le 26 mai 2015 et restent inchangés.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'évolution des délais de facturation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mise en œuvre.

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur HAURIE** qui déclare : « *Juste pour indiquer en parfait accord avec la délibération qui est proposée, parce que justement cette délibération lui permet d'optimiser les places, d'autoriser effectivement qu'il puisse y avoir des défaillances mais compensées par d'autres. C'est une bonne délibération de gestion.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_105 : Accueil des classes maternelles et élémentaires de la commune à Romainville - Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

Le site de Romainville est composé de plusieurs bâtiments qui accueillent trois types d'activités :

- accueil de loisirs sans hébergement : deux centres de loisirs sont agréés sur ce site et proposent un mode d'accueil à la journée sur l'ensemble des mercredis, petites et grandes vacances. Il s'agit de la structure permanente de la commune, ouverte sur l'ensemble de l'année.
- accueil de classes à la journée ou la semaine dans le cadre des projets développés par les enseignants des écoles de la ville.
- accueil d'activités associatives en soirée et le samedi, dans la salle polyvalente.

Le site de Romainville permet ainsi l'accueil de deux classes maternelles et deux classes élémentaires durant la journée scolaire.

Les activités proposées par l'équipe permanente de Romainville se situent dans le cadre des parcours thématiques proposés aux écoles pessacaises dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire. Elles portent notamment sur l'éducation à l'environnement, par une découverte de la faune et la flore du Bois des Sources du Peugue.

Romainville propose également aux élèves des écoles élémentaires de la commune de

passer leurs brevets de prévention à l'éducation routière sur une piste cyclable dédiée et de bénéficier d'activités multimédias.

L'accueil des classes de la commune nécessite de signer une convention spécifique avec la DSDEN d'une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Pessac et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accueil de classes sur le site de Romainville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016 106 : Activités ALSH - Convention d'objectifs et de financement avec l'Office Municipal des Sports (OMS)

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac soutient le secteur associatif dans ses offres d'accueils à destination des enfants, des jeunes et des familles.

Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre du projet de Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles et du contrat d'objectif et de cofinancement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville sur le développement des accueils de loisirs du territoire.

Ainsi, depuis 2007, la Ville et la CAF ont inscrit le soutien de l'offre proposée par l'association Office Municipal des Sports (OMS) dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

L'OMS propose des activités de découvertes et d'initiations sportives sous la forme d'un accueil de loisirs sans hébergement, les mercredis après-midi et durant le mois de juillet.

Cette activité reconnue ALSH, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), pratique une tarification progressive, en fonction des capacités contributives des familles.

Acteur impliqué dans les champs de l'enfance et du sport, l'OMS rencontre une fréquentation élevée, qui traduit l'intérêt de la découverte sportive pour les familles.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association OMS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016 107 : Convention d'objectifs et de financement avec la Communauté Sportive Gymnique Travailleuse de Pessac (CSGTP)

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac soutient les acteurs associatifs dans leurs offres d'accueils à destination des enfants, des jeunes et des familles.

Ces soutiens s'inscrivent dans le cadre du projet de Convention Territoriale Globale (CTG) de service aux familles et du contrat d'objectif et de cofinancement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville sur le développement des accueils de loisirs du territoire.

Ainsi, depuis 2007, la Ville et la CAF ont inscrit le soutien de l'offre proposée par l'association CSGTP dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le projet associatif de la CSGTP permet de proposer à ses adhérents et aux jeunes qui fréquentent l'association, une offre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur les temps périscolaires du mercredi et extra-scolaires des petites et grandes vacances, mais également des activités socio-éducatives et un accompagnement des jeunes de la

commune sur des projets d'insertion par l'animation.

Par l'ensemble de ses activités, l'association participe aussi au maillage éducatif du territoire entre les différents professionnels et partenaires intervenants dans le champ de la jeunesse.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association CSGTP,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016 108 : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2016/2017

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la Direction de la Culture met en œuvre le projet culturel de la municipalité en bénéficiant de l'expertise technique et artistique de ses différents services.

En ce sens, la Direction de la Culture assure d'une part l'organisation, la coproduction et la diffusion des spectacles vivants professionnels dans le cadre d'une programmation de saison variée et de la mise en œuvre d'événements ouverts au plus grand nombre, et d'autre part, des actions de médiation.

Les choix artistiques ainsi que les actions engagées génèrent chaque année des partenariats institutionnels destinés à soutenir et à valoriser le projet culturel de la Ville qui vise à s'inscrire de façon cohérente et complémentaire dans le paysage culturel de Bordeaux Métropole.

En ce sens, il convient d'ores et déjà de parfaire le financement des opérations engagées et à venir dans le cadre de la saison 2016/2017 avec le concours de différents partenaires culturels.

Dans cette perspective, il convient de solliciter, pour les exercices budgétaires concernés, des subventions et autres aides de financement auprès des institutions et organisme suivants :

- Office National de Diffusion Artistique (ONDA)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (DRAC),
- Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,
- Conseil Départemental de la Gironde,
- Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA),
- Institut Départemental du Développement artistique et Culturel (IDDAC),
- Tout autre institution et organisme susceptibles d'apporter son soutien au projet culturel de la Ville.

Ces demandes porteront sur toutes les actions conduites dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016 109 : Adhésion à IconicHouses.org pour la durée mandat

Les démarches entreprises par la Ville de Pessac dans le cadre de la reconnaissance patrimoniale des Quartiers Modernes Frugès de Le Corbusier l'ont conduite à élaborer un plan de gestion du site. Celui-ci se traduit par des actions visant à la protection, à la

conservation et à la valorisation de la cité.

Concernant ce troisième axe, l'accent est mis sur le développement de la visibilité des Quartiers Modernes Frugès tant au niveau local que national et international.

Aussi, dans le cadre des actions qu'elle mène, la Ville de Pessac met en œuvre et coordonne un ensemble d'opérations promotionnelles auprès du plus grand nombre.

Le site internet IconicHouses.org vise à recenser et à promouvoir les maisons et/ou complexes architecturaux réalisées par les plus grands architectes contemporains du monde. Il apparaît comme une plate-forme majeure d'informations autour de cette thématique. Il permet de communiquer au public l'actualité des bâtiments recensés. Ce site Internet organise par ailleurs des colloques et conférences internationales ; il propose également chaque mois, via une newsletter, des rencontres virtuelles avec des personnalités diverses.

Compte tenu de la dynamique municipale renforcée autour des Quartiers Modernes Frugès et du travail engagé autour de la candidature de l'œuvre de Le Corbusier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, il est important d'adhérer au site IconicHouses.org afin de bénéficier de son rayonnement.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac au site internet IconicHouses.org pour la durée du mandat à compter de 2015,
- d'autoriser le versement des cotisations annuelles à IconicHouses.org,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2016_110 : Convention de partenariat et de financement entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)

Dans le cadre de ses politiques de cohésion sociale, éducative et jeunesse, la Ville de Pessac soutient l'AFEV depuis de nombreuses années.

L'association a pour objet la mobilisation d'étudiants dans des actions citoyennes et solidaires dans les quartiers de la Politique de la Ville. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique de territoire et développe des actions qui contribuent à la solidarité en luttant contre les inégalités, notamment éducatives, par la promotion de l'engagement citoyen de la jeunesse.

Elle contribue en outre à renforcer les liens entre la Ville ses quartiers et le Campus en favorisant l'installation d'étudiants sur le quartier de Saige et en organisant des visites de l'université avec les enfants des quartiers concernés.

L'intervention de l'AFEV est articulée en cohérence avec les documents-cadre de la ville, notamment le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), le Contrat de Ville, sa convention territoriale et son Programme de Réussite Éducative.

Afin de renforcer la lisibilité, la complémentarité et la cohérence de l'action de l'AFEV sur Pessac, la ville a souhaité détailler dans une convention les différents volets de son action, les objectifs fixés et les financements alloués par les directions Éducation et Développement Social et Urbain de la ville et par le CCAS (dans le cadre du Programme de Réussite Éducative).

Les actions développées par l'AFEV sont les suivantes :

- L'accompagnement Individualisé (via les centres sociaux ou le Programme de Réussite Éducative) : accompagnement par un étudiant d'un enfant à raison de 2h par semaine, tout au long de l'année scolaire, dans la majorité des cas au domicile de l'enfant (pour favoriser le lien avec la famille).
- L'accompagnement Vers la Lecture : suite au repérage des enseignants, dans 4 écoles de la ville, des enfants sont accompagnés par des jeunes en service civique, après l'école, dans les bibliothèques, pour développer des ateliers favorisant le lien aux livres, à la lecture. Les parents sont associés également dans l'accompagnement de la réussite de leur

enfant.

- Koloc'A Projets solidaires : 3 appartements de la résidence étudiante Domofrance de Saige sont dédiés à ce projet. 13 étudiants participent à ces colocations chaque année et proposent des projets de solidarité sur le quartier (exposition photos, « disco soupe », visites de l'université, ateliers jeux à la Résidence Personnes Âgées, etc.).

Ces actions concernent chaque année 90 enfants et mobilisent une quarantaine d'étudiants et de services civiques.

L'AFEV assure le recrutement des étudiants chaque année, leur coordination, leur formation. Elle élabore les projets, les valorise et les évalue. La Ville et le CCAS assurent la cohérence entre les actions de l'AFEV et leurs propres projets, soutiennent l'association auprès des partenaires éducatifs, techniques et financiers et valorisent l'engagement étudiant et citoyen. Chaque année, un comité de pilotage permet de partager une évaluation des actions et de les faire évoluer si besoin.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'association AFEV,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Question orale :

Monsieur MARTIN donne la parole à **Monsieur DUBOS** afin qu'il expose la question orale envoyée par son groupe :

« Monsieur le Maire,

Le projet dit Chappement a donné lieu à une mobilisation exceptionnelle de la part des Pessacais. Une mobilisation salvatrice car elle a permis de mettre un coup d'arrêt au projet surdimensionné que vous avez porté et présenté lors de la réunion du 9 décembre 2015.

Il semble important de rappeler que les conditions pour définir un projet partagé avaient été réunies jusqu'en décembre 2015 puisque les délibérations ayant trait à ce projet avaient été adoptées à l'unanimité :

- lorsqu'il a été question de définir un périmètre de prise en considération en février 2007 qui visait à définir le zonage sur lequel le projet pouvait être pensé ; trois hypothèses avaient d'ailleurs été esquissées à l'époque,

- lorsqu'il a été question de l'ouverture de la concertation en juillet 2015 qui visait, je cite « à associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Cette délibération énonçait qu'une réunion publique devait a minima se tenir au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Cette réunion de décembre 2015 n'a pas été celle d'un débat sur l'avancement d'un projet mais a mis les personnes présentes devant le fait accompli d'un projet de 785 logements allant jusqu'au R+5. Savoir ce qui a pu vous conduire à proposer un projet de telle ampleur demeurera sans doute un mystère.

La mobilisation citoyenne vous a obligé de réunir les habitants pour faire face à une incompréhension que Pessac n'avait pas connu depuis longtemps. Lors de cette réunion, vous avez énoncé votre volonté de construire dorénavant ce projet dans la concertation tout en procédant à des ajustements en temps réel, rayant d'un trait certains bâtiments, annonçant que des équipements publics pourraient être construits. Naturellement, nous supposons que ces ajustements s'appuient sur des éléments objectifs, des études, un travail en amont avec les autres collectivités qui pourraient être associées au projet.

Vous avez ensuite énoncé une « clause de revoyure » avant l'été autour d'un nouveau projet. Pouvez-vous nous préciser le calendrier de la concertation, car il est clair que les habitants veulent participer à tout le processus de définition du projet et non pas simplement être reconvoqués pour découvrir le nouveau projet que vous sortirez de vos cartons ?

L'objet de cette question n'est pas de rouvrir le débat sur le projet tel qu'il a pu être présenté en décembre 2015, mais de disposer des éléments précis aussi bien en termes de méthode que de calendrier sur le devenir de ce projet et sur les étapes intermédiaires qui jalonnent sa définition d'ici cet été. En cela nous vous remercions des précisions que vous nous apporterez. »

Monsieur MARTIN répond :

« Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous nous interrogez sur le dossier de l'urbanisation du secteur Chappement qui est ouvert depuis plus de 10 ans, et pour lequel nos prédécesseurs ont toujours repoussé les décisions à plus tard.

Comme vous l'avez rappelé, nous avons organisé une première réunion de concertation le 9 décembre 2015, à laquelle ont assisté une trentaine de pessacais, et où la FAB a présenté un projet de ZAC avec 785 logements.

Manifestement, l'information de la tenue de cette réunion n'était pas suffisante, puisque d'autres riverains sont revenus vers nous, en nous faisant part de leurs inquiétudes et de leurs appréhensions.

Nous avons donc organisé une nouvelle réunion de concertation dans la salle du Galet, en multipliant la communication sur cette rencontre (500 personnes présentes) et en étant totalement à l'écoute des habitants.

Le projet a évolué sensiblement durant cette séance et il est prévu de se revoir avant l'été avec un nouveau plan de composition qui tiendra compte de l'essentiel des remarques des riverains.

Les syndicats de quartier, les représentants des pétitionnaires, les ASL seront également associées à la discussion sur les améliorations que l'on peut apporter au projet.

Je trouve donc que ce dossier évolue bien, et que la Municipalité est très à l'écoute des habitants.

Et la concertation est exemplaire !

Reprenons maintenant quelques éléments de votre question :

Vous nous dites que le périmètre de prise en considération a été défini en février 2007 : C'est vrai, mais il y avait bien sûr une réflexion préalable puisque vous aviez éliminé tout l'EBC, espace boisé à conserver, qui existait au nord du secteur le long de l'avenue du Dauphiné, et cela dès l'élaboration du dernier PLU, approuvé je vous le rappelle, en juillet 2006, donc construit depuis 2004. Ce qui veut également dire qu'en 7 ans (de 2007 à 2014), vous avez été incapables de présenter un projet et de faire la moindre réunion de concertation !

Vous nous dites ensuite qu'il n'y a pas eu de concertation, et qu'on a mis les personnes présentes devant le fait accompli. Là, je voudrais souligner la contradiction dans vos propos puisque vous parlez donc de la réunion du 15 décembre comme d'une réunion de présentation et pas d'une réunion de concertation et qu'ensuite, vous dites l'inverse !

Je vous cite : « Cette réunion de décembre 2015 n'a pas été celle d'un débat sur l'avancement d'un projet... » et plus loin, vous dites : « l'objet de cette question n'est pas de rouvrir le débat sur le projet tel qu'il a pu être présenté en décembre 2015... »

Alors, débat or not débat ?

S'il y a débat, il me semble qu'il y a concertation.

Ensuite, nous avons relevé une phrase que je trouve assez choquante :

Je cite : « Savoir ce qui a pu vous conduire à proposer un projet de telle ampleur demeurera sans doute un mystère ».

Ça veut dire quoi ? Ça laisse sous-entendre qu'on ne sait pas résister à la pression des

*promoteurs ? Vous avez bien vu lors de la réunion publique que c'est tout l'inverse.
Par contre, nous, nous savons ce qui vous a conduit à ne pas décider sur ce projet, et là, il n'y a pas de mystère ! C'est votre incapacité à assumer une décision !
Un élu de votre ancienne majorité avait d'ailleurs dit que vous n'alliez sûrement pas vous précipiter sur ce dossier et risquer de prendre des coups à 2 ans des élections municipales.
Comme toujours, c'était « courage, fuyons ! »
Maintenant, il est aussi utile de voir quels étaient vos choix pour l'urbanisation du secteur Chappement et nous avons donc retrouvé ce document du Comité de pilotage du 28 mars 2013 que je vais résumer en quelques points :*

- 1/ « Cette phase de l'étude intervient à la suite de la proposition de 2 scénarii de développements du secteur qui ont été présentés en atelier », donc il s'agit bien d'un document de conclusion.*
- 2/ « La version la plus dense a recueilli la préférence », donc un projet sur l'ensemble du périmètre de prise en considération, y compris sur la zone qui était précédemment en EBC, et que nous allons protéger à nouveau.*
- 3/ On peut également constater sur le document qu'il n'est prévu aucun équipement public : ni école, ni collège, ni crèche, ni résidence pour personnes âgées, ni salle municipale...*
- 4/ On constate aussi qu'il est prévu près de 550 logements, mais aussi un hôtel d'entreprises et 4 000 m² de surface d'activité. 4 000 m², c'est à peu près la surface de 60 à 70 logements supplémentaires, mais comme c'est de l'activité, il faut aussi compter avec les livraisons, le bruit, les va-et-vient des clients et du personnel, etc...donc plus de troubles pour les habitants des lotissements riverains.*

*Alors, Monsieur le Conseiller Municipal, vous auriez dû méditer le proverbe :
« voir la paille dans l'œil du voisin, mais pas la poutre qui est dans le sien ».
Tout le monde peut voir que vos interventions sur ce sujet sont empreintes de mauvaise foi caractérisée. Et ce que vous tentez de faire porte un nom : ça s'appelle de la récupération.
Si on ajoute à cela l'indécision dont vous avez fait preuve sur ce dossier, nous avons deux des pires travers que les citoyens reprochent aujourd'hui aux politiciens, et ce fonctionnement ne vous mène nulle part : vous faites preuve d'amnésie sélective, vous critiquez sans proposer et vous n'assumez pas vos actes.
Ce type d'attitude ne grandit pas son auteur.*

Donc, à la lumière de ce document, on peut constater que :

- L'urbanisation massive, c'est vous*
- La suppression des arbres, c'est vous*
- L'absence de concertation, c'est vous*
- Et le manque de courage politique, c'est encore vous ! »*

La séance est levée à 22h30.